

Inondations Appel à l'armée

La municipalité de l'île Perrot a fait appel à l'Armée et les experts militaires décideront, ce midi, si le dynamitage des glaces du lac Saint-Louis est nécessaire.

Les inondations ont déjà commencé et l'on se prépare à toutes les éventualités.

A Saint-Eustache, Sainte-Dorothée et principalement Pointe-Calumet, la crue des eaux du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Mille-Iles a complètement inondé plusieurs rues. Cependant, l'évacuation des citoyens n'a pas été nécessaire.

A Beaconsfield et à Pointe-Claire, de même qu'à l'île Perrot, les citoyens riverains se demandaient, hier, quelle position adopter.

Pendant ce temps, dans chaque municipalité autour des lacs des Deux-Montagnes et Saint-Louis, on observe une crue des eaux supérieures à l'an passé.

A Pointe-Calumet, par exemple, plusieurs familles éprouvent des problèmes avec le transport de leurs enfants vers les écoles. Les automobilistes se demandent même s'ils ne feraient pas mieux de payer, boulevard Proulx, entre la 10e Avenue et la Place René.

La Protection civile et les différents services policiers demeurent sur un pied d'alerte.



Bien qu'exploitant un paysage féérique, cette photo n'a pour but que d'illustrer la crue des eaux du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Mille-Iles, à Pointe-Calumet, au nord de Montréal.

photo Real Saint-Jean, LA PRESSE

"Députés et citoyens sont sur un pied d'égalité devant la police"

— Jean-Pierre Goyer

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Il n'existe pas de politique fédérale autorisant la Gendarmerie royale du Canada à constituer des dossiers sur les hommes politiques canadiens.

M. Jean-Pierre Goyer l'a affirmé aux Communes, lundi. Et du même souffle, il a ajouté que depuis sa nomination au poste de Solliciteur général, il n'avait pas vu un seul dossier d'un député du parlement canadien.

Plus tard, à l'extérieur des Communes, alors qu'il répondait aux ques-

tions des journalistes, M. Goyer a reconnu qu'il existait des dossiers sur certains hommes politiques, c'est-à-dire ceux qui firent carrière dans la fonction publique avant de se lancer en politique.

Cette question a rebondi aux Communes, lundi après-midi, lors de la reprise de la session, quand un député libéral, M. Terrence Murphy (Sault Ste-Marie), a voulu savoir si les propos d'un autre libéral, le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Alex Campbell, étaient fondés. M. Campbell a affirmé à des journalistes dans le cadre d'une entrevue sur une loi interdisant les festivals pop, que la GRC possédait des dossiers non seulement sur les agitateurs, sur les orchestres pop et sur les hippies, mais également sur tous les ministres du Canada.

Le Solliciteur général a rappelé que

du pays sur un pied d'égalité et qu'il ne lui appartenait pas de considérer un professeur d'université, un directeur de la GRC, considérant tous les citoyens de grande compagnie ou un député avec une certaine immunité.

L'opposition

Il n'en fallut pas davantage pour que certaines vedettes de l'opposition, dont l'ancien premier ministre John Diefenbaker, reprennent la question pour essayer d'en savoir davantage de M. Goyer.

M. Diefenbaker assumait la direction de l'opposition durant les années troublées des scandales qui affligèrent le régime Pearson.

Le leader parlementaire du parti conservateur, M. Gerald Baldwin, pour sa part, a demandé au président

Voir DEPUTES ET CITOYENS, page A 6

On boira plus tard...!

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les amis de Bacchus auront désormais plus de temps pour boire au Québec dans les bars et autres établissements où sont servis des boissons alcoolisées.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, en confirmant les informations selon lesquelles l'âge légal permettant d'acheter des boissons

alcoolisées ou de boire dans les bars et tavernes sera abaissé de 20 à 18 ans.

M. Choquette n'a pas précisé quelles seront les nouvelles heures de fermeture des établissements où sont servis des boissons alcoolisées, mais il a laissé entendre que celles-ci seront prolongées.

On sait que Montréal est la seule ville où les établissements comme

Voir ON BOIRA, page A 6

Les évêques sont saisis des griefs d'un groupe de femmes

par Jean-Guy DUBUC

OTTAWA — A compétence égale, une femme a-t-elle autant de chance qu'un homme pour obtenir un poste de premier plan dans l'Eglise? Les évêques sont-ils conscients de la discrimination exercée à l'égard de la femme au travail? Accepteraient-ils de repenser certaines institutions dans l'Eglise, comme le mariage, le sacerdoce, le célibat ecclésiastique?

Voilà quelques questions qu'un groupe de femmes venues de toutes les parties du Canada a posées à l'assemblée des évêques, hier, à Ottawa. C'était la première fois que la Conférence catholique canadienne recevait une délégation féminine, venue lui exprimer ses inquiétudes et ses attentes quant à la situation de la femme dans l'Eglise. La rencontre s'est déroulée dans la cordialité, ce qui n'excluait pas la fermeté dans le langage et les prises de position. Si les évêques n'étaient pas tous habitués à ce genre de rencontre, ils en ont quand même apprécié la franchise et la sincérité.

Le rapport de langue française contenait essentiellement des interrogations suivies de vœux précis.

Ces questions étaient celles qui apparaissent prioritaires à des catholiques pour que l'Eglise continue sa mission d'évangélisation.

"Nous souhaitons, disait-on dans l'introduction, que nos réflexions réciproques engendrent de nouvelles réalisations, une orientation chrétienne renouvelée ainsi que son animation."

Les questions étaient au nombre d'une quinzaine. En plus de celles mentionnées plus haut, on demandait aux évêques si l'Eglise n'excluait pas les femmes de certains ministères à cause d'une notion de la femme qui serait "menaçante, mineure, purement émotion et nature, ou simplement productrice d'enfants".

D'autres questions s'intégraient dans la conscience des situations nouvelles vécues dans nos milieux. On demande, par exemple, aux évêques s'ils acceptent des modèles différenciés de vie familiale ou sacerdotale; s'ils cherchent des solutions aux situa-

tions des baptisés qui se trouvent exclus de la vie de la communauté à cause de leur situation particulière qui est parfois inévitable.

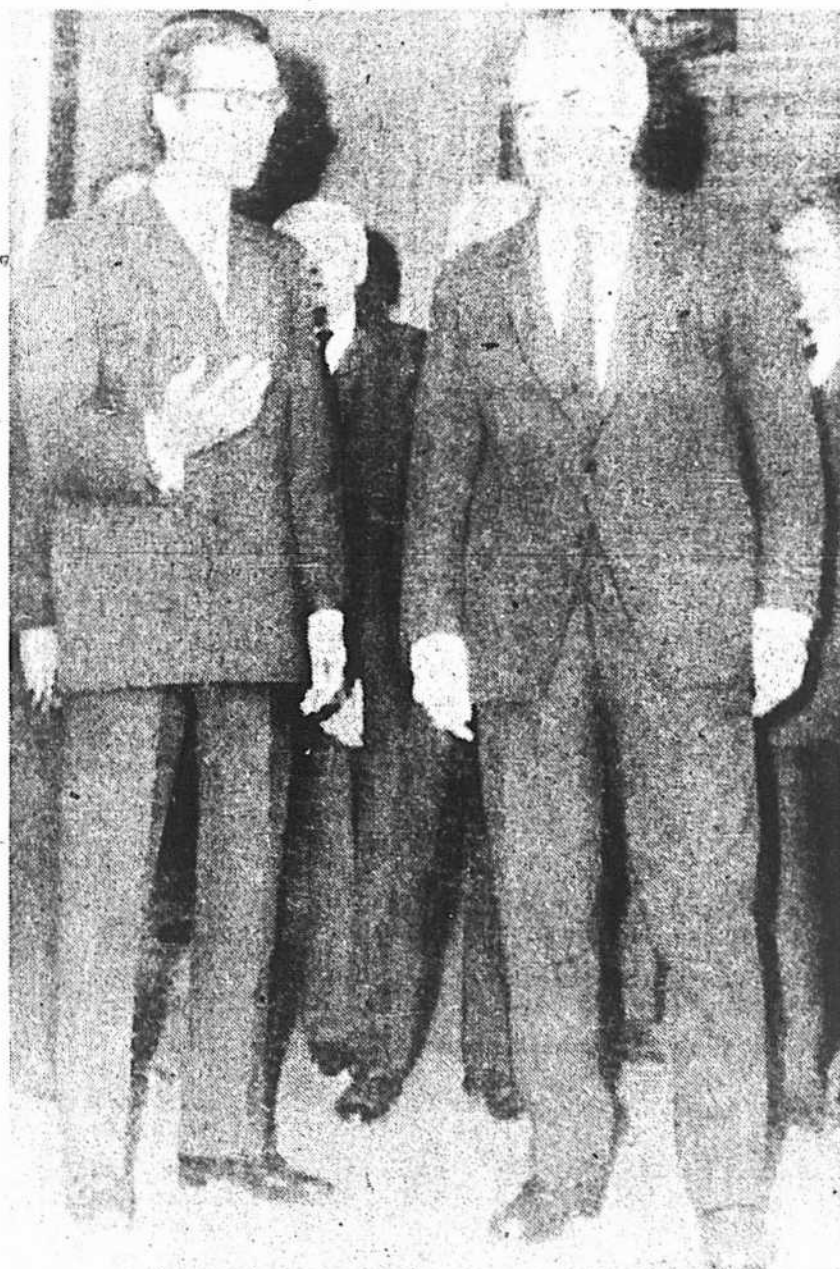
Les vœux

Au chapitre des vœux exprimés par le groupe, retenons le souci d'une intégration plus totale de l'Eglise dans tous les milieux de vie pour parvenir à une animation qui soit plus personnelle et la préoccupation d'engagement dans les services dont la société a un urgent besoin.

Mais aussi, apparaissent des demandes nouvelles pour lesquelles le groupe anglophone semblait insister davantage, tout au moins pour la première d'entre elles.

On demande "que soit rendu possible pour la femme l'accès à des ministères (incluant le diaconat et le sacerdoce) qui peuvent s'exprimer dans des vocations personnelles et à partir des besoins des communautés diocésaines particulières". A cet effet, on demande que les évêques encouragent la

VOIR LES EVEQUES, page A 6



telephoto PC

Bourassa à l'hôtel Matignon

C'est à sa résidence officielle de l'hôtel Matignon que le premier ministre Jacques Chabon-Delmas a accueilli hier le chef du gouvernement québécois, M. Robert Bourassa. Auparavant, M. Bourassa avait eu un entretien de près d'une heure avec le président Pompidou.

météo

Généralement ensoleillé, aujourd'hui. Demain, on prévoit des périodes nuageuses mais il continuera de faire chaud.

Max. 60° Min. 35° • Détails à la page A 6

Mark Ten
c'est encore la
meilleure idée:
un coupon sur
chaque paquet.

Pas de guerre stérile sur la câblo-diffusion

OTTAWA (PC) — Le gouvernement Trudeau entend recourir à tous les moyens possibles pour éviter une querelle "stérile" avec le gouvernement Bourassa sur le terrain de la câblo-diffusion.

Aussi, il n'a pas l'intention, pour le moment du moins, bien qu'il maintienne, comme le fait aussi le gouvernement québécois, qu'il y a juridiction, de faire trancher le litige par la Cour suprême du Canada.

C'est la conclusion qui se dégage des propos que le secrétaire d'Etat du Canada, M. Pelletier, a livrés, lundi, aux Communes alors qu'il était interrogé par MM. Lionel Beaudoin PCS-Richmond et Roch LaSalle PC-Joliette.

Au début du mois, MM. Pelletier et Jean-Paul L'Allier, ministre québécois des Communications, s'étaient tour à tour défaits de porter leur désaccord devant la Cour suprême.

Juridiction

Ce désaccord est survenu à la suite d'un discours de M. L'Allier dans lequel il déclarait que le gouvernement

Voir PAS DE GUERRE, page A 6



la bonne table
— page C 2

hebdo/
économie
& finance

— cahier D

Le français,
langue de
travail

— page A 5

Virginité - Sexualité - Amour
Dans ce deuxième article sur ce dialogue entre deux générations, Lily Tasso rapporte l'opinion de 15 jeunes sur l'amour libre, l'avortement, la contraception.

— En page C 4

inter-loto '2
4 à 5 fois plus de gagnants,
plus d'un
\$1/2 million
en prix

Le débat sur le câble va exiger beaucoup de calme

Pierre-C. O'NEIL

de notre bureau d'Ottawa



par Pierre-C. O'NEIL

OTTAWA — Dans le rapport de la télécommission, publié il y a une quinzaine de jours, on trouvait ici et là quelques joyeux clichés. J'eus envie de les noter mais je les oubliai rapidement.

Puis, avec la brutalité d'un "n'a-justez pas vos appareils" vint le discours du ministre québécois M. Jean-Paul L'Allier. Je retournai tout de suite au rapport de la télécommission pour trouver ce paragraphe: "En résumé, les intérêts fédéraux et provinciaux en matière de télécommunications sont complémentaires plutôt que sources de conflits: ils offrent à tous les gouvernements du Canada l'occasion de coopérer de façon constructive."

Vous m'en direz tant. Le discours du ministre québécois sema la consternation que l'on sait puis, dans une tentative de préciser son propos, M. L'Allier parut les embrouiller davantage en laissant entendre que l'intérêt de son gouvernement pour la diffusion par câble se porte surtout sur les contenus culturels et éducationnels de la diffusion.

Les autorités fédérales ont certes été surprises du ton et du choix du moment de l'intervention de M. L'Allier et d'autant plus que M. L'Allier venait de passer quelques heures en discussion avec ses homologues fédéraux apparemment sans souffler mot de ses intentions.

Mais ils est évident qu'Ottawa s'attend à un grand baroud sur la question de la diffusion par câble et que tantôt plusieurs autres provinces y participeront aux côtés de Québec, encore que sans doute pour des motifs divers et selon des techniques plus anglo-saxonnes.

Il est non moins évident que la bagarre aura un caractère dramatique et que certains y verront un débat crucial pour l'avenir du pays. L'affrontement, dans un secteur vital, des forces centrifuges et centripètes qui font l'intérêt — pour dire le moins — de la vie canadienne. A cette préoccupation pour l'avenir du pays, d'autres ajouteront la détermination de défendre avec acharnement une politique de télédiffusion qui n'a pas trois ans mais dont certains contestent déjà pourtant le caractère temporaire.

Quelques jours seulement après la déclaration du ministre québécois des Communications, les réactions des personnages anonymes dans la capitale fédérale ne sont pas unanimes et trois écoles de pensée paraissent déjà se former au sujet de ce que devrait être l'attitude d'Ottawa face à ce qui deviendra vraisemblablement une offensive des provinces dirigée par le Québec.

Il y aura les défenseurs du statu quo, puis les révisionnistes, et entre les deux, ceux qui chercheront des accommodements aux situations actuelles.

Juridiction pleine et entière à Ottawa

Ceux qui souhaitent maintenir une juridiction pleine et entière à Ottawa feront état des dangers que ferait courir au système actuel toute fragmentation de la juridiction. Fragmentation de juridiction s'entend ici comme signant l'arrêt

de mort du projet du CRTC d'intégrer en un système unique toutes les formes classiques ou nouvelles de télédiffusion. En retour, cette incapacité d'intégrer le système le jeterait dans un chaos sans nom, contribuerait à l'atomiser totalement, donc à l'affaiblir considérablement. "Atomiser le système, me disait un spécialiste, l'autre jour, c'est en vérité refuser de produire des grandes images et réduire la télédiffusion à la dimension des intérêts locaux."

Selon les adeptes de cette école, l'incapacité d'intégrer toutes les formes de télédiffusion mettrait fin au grand projet d'organiser la diffusion sur l'axe est-ouest qui est celui de l'existence même de ce pays. Car la fragmentation du système ne fait qu'organiser la dépendance des puissants signaux qui arrivent déjà du Sud où la force de production et de diffusion est incomparable, plus grande que tout ce que l'on peut trouver au pays, ou dans n'importe laquelle partie du pays.

En rendant impossible une intégration de la diffusion par câble au reste du système on livre la télévision classique à la concurrence de la diffusion par câble. Dans certaines régions ou la rentabilité de la télévision classique est déjà faible, cela équivaudra à lui porter le coup de mort. A l'échelle du pays, ce sera mettre fin au vieux rêve de créer ici une forte industrie de production artistique et culturelle semblable, à l'échelle, à celle qu'ont pu mettre sur pied les voisins du Sud.

Pour toutes ces raisons et pour ce qu'ils considèrent aussi devoir être l'importance stratégique de la diffusion par câble, il s'en trouvera plusieurs à Ottawa pour défendre avec une énergie farouche la situation actuelle dans laquelle Ottawa assume la pleine et entière juridiction de tout ce qui est télédiffusion.

A la recherche d'accommodement

Mais on sentira aussi dans la capitale la présence d'un certain nombre d'hommes politiques et de fonctionnaires qui chercheront des solutions moyennes.

Ceux-là prétendent, par exemple, qu'en mettant le prix le gouvernement du Québec peut, en utilisant au maximum les techniques modernes comme celles du circuit fermé, atteindre tous les objectifs culturels et éducationnels dont le ministre L'Allier a parlé l'autre jour et cela, dans le cadre du statu quo juridique et constitutionnel. L'inconvénient c'est qu'en le faisant il s'arracherait au système de la diffusion par antenne et de la rentabilité qu'elle permet par la transmission d'une foule d'émissions américaines qui ont la cote d'admir des Canadiens et des Québécois. Cette incapacité de transmettre les grandes émissions américaines réduirait considérablement l'intérêt et, partant, la rentabilité de toute l'opération, — à moins de très fortes subventions gouvernementales.

Cette rentabilité pourrait toutefois s'organiser autour des autres usages du câble. Certains canaux pourraient en effet être loués à d'autres fins — et d'ici peu, ces fins seront multiples et toucheront à tous les secteurs de l'activité humaine — et contribuer ainsi à récupérer des sommes qui atténueraient les coups pour l'Etat provincial ou les entreprises privées.

Il semble toutefois que M. L'Allier ait rejeté ces possibilités d'agir à l'intérieur des juridictions actuelles.

les. Il demande pour Québec une juridiction pleine et entière. Cela signifie, selon des observateurs fédéraux que le Québec entend se lier au système de diffusion par antennes dans sa forme actuelle.

Québec réglerait ainsi le problème de la rentabilité; elle sera en effet assurée des lors que le câble qu'on utilise pour des fins culturelles et éducationnelles est celui-là même qui transmet les signaux des grandes émissions américaines et que, dans ce cas, un auditoire large et varié est toujours à portée de la main.

Mais il se pose ici un problème tout aussi grave: en se liant au système de diffusion par antenne le Québec risque de compromettre ses propres objectifs culturels puisqu'il choisit un régime qui permet l'exportation la plus constante et la plus massive de tout ce qui est américain en matière de spectacle et de diffusion.

Bref, organiser le système québécois autour du système de diffusion par antenne suppose l'accès à une juridiction pleine et entière et débouche sur la possibilité de coûts culturels assez élevés. Mettre sur pied un système québécois qui s'arrache à la diffusion par antenne et qui ne modifie pas le partage actuel des juridictions peut entraîner pour l'Etat des coûts économiques assez importants.

C'est entre ces deux pôles que se situent les possibilités d'accommodements dont certains parlent déjà à Ottawa.

Les révisionnistes

Enfin, il y a les révisionnistes. Ceux-là estiment que la récente loi sur la radiodiffusion est déjà désuète tout comme l'étaient sans doute à l'époque les travaux qui y ont donné naissance.

Ils estiment que le très grand nombre d'usages possibles de la télédiffusion et de la câble-diffusion doit faire au plus tôt l'objet de distinctions très précises sur la base de ces distinctions elles-mêmes, puis des besoins respectifs du fédéral — des provinces et des régions, il faudrait reprendre l'ensemble de la législation et de la réglementation de la diffusion.

Un spécialiste qui pourrait éventuellement être de cette école de pensée disait l'autre jour que, dans cette hypothèse, le gouvernement fédéral pourrait décider par exemple de confier aux provinces la plus grande partie de la juridiction qu'il exerce à l'heure actuelle et de concentrer toutes ses énergies à la réorganisation complète de Radio-Canada à qui on donnerait un nouveau visage, une nouvelle respectabilité. Radio-Canada pourrait devenir dans cette hypothèse une véritable industrie de production. Il suffirait à la société de la couronne d'avoir la possibilité de faire capter ses signaux partout dans le pays pour qu'elle s'impose avec une plus grande force. Elle deviendrait alors l'instrument exclusif mais puissant des objectifs que le gouvernement fédéral lui a toujours assignés.

qui commence et qui se perdra. Il semble que dans ce long débat qu'on mène dans les méandres du juridisme et de la technologie il n'y aura ni de zones blanches, ni de zones noires mais seulement des zones grises.

Il sera d'autant plus difficile de le suivre que les zones grises sont le terrain préféré des hommes politiques.

Il faudra non seulement beaucoup de connaissances mais beaucoup de calme et de sang-froid pour en assurer un dénouement logique.

À BAS LE PROTOCOLE



Il y aura convention dans Chambly

Il y aura bel et bien "convention" mercredi soir dans la circonscription de Chambly, en vue de choisir le candidat du Parti libéral du Canada à l'élection partielle du 31 mai.

Mais il s'en est fallu de peu pour que la tenue de cette assemblée ne soit annulée.

Devant l'apreté de la lutte et les accusations d'ingérence qui ont fusé de part et d'autre, la haute direction du Parti libéral, section Québec, a en effet songé à faire avorter la campagne en cours, en annulant la "convention" et en désignant d'autorité le candidat du parti dans Chambly.

Au cours du week-end, plusieurs membres de la Commission électorale

se seraient réunis, avons-nous appris, pour considérer cette possibilité. A l'examen, toutefois, on aurait conclu que les frictions qui auraient résulté d'un pareil geste auraient été plus graves que les accrochages actuels.

"La convention aura lieu en dépit de tous les problèmes", nous a assuré hier une source du Parti.

Pour sa part, le secrétaire du candidat Yvon L'Heureux, M. Fernand Blain, nous a déclaré qu'"on a dû se rendre à l'évidence" et constater que les membres de l'association libérale du comté de Chambly "veulent une vraie convention".

Les quelque 480 membres de l'asso-

ciation n'auraient absolument pas accepté qu'on court-circuite la convention soit en l'annulant, soit en organisant des désistements, a-t-il poursuivi. "En ce qui concerne la candidature de M. L'Heureux, nous n'avons accepté aucun compromis. Nous voulons une convention loyale et démocratique, et nous l'aurons. Je peux vous assurer que M. L'Heureux ne se désistera pas".

Pour sa part, Mme Micheline Côté, perçue comme la candidate favorite des autorités du parti libéral fédéral (alors que l'on reproche à M. L'Heureux d'être le candidat du ministre provincial Guy Saint-Pierre), a tenu sensiblement les mêmes propos.

Calculateur électronique

Seulement **\$399⁵⁰**

Avec les éléments LSI de l'âge spatial, assurant la précision, la confiance, la sécurité, l'économie.

412F commodore

MACHINE À ADDITIONNER "Commodore"

Modèle 217 — Totaliser & compter — Addition, soustraction et multiplication par addition.

Prix rég. 99.95 ch. **PRIX PILON: 79⁹⁵ ch.**

Olivetti "Quanta 20" électrique

Addition — soustraction — multiplication par addition — soustraction au crédit — 10 colonnes — totaliser 11 — la compar — la plus complète

Prix rég. 189.50 ch. **PRIX PILON: 139⁹⁵ ch.**

CHAISE Bois de Veneer, dossier arrondi, siège en air foam

Reg. \$22.50. **PRIX PILON \$17⁹⁵**

PUPITRE Construction solide, dessus lamé plastique, noyer — Côtés et arrière fin noyer 24" x 48" x 29"

Reg. \$79.95 **PRIX PILON \$64⁹⁵**

EPARGNEZ ENCORE PLUS l'ensemble \$79⁹⁵

CHAISE STENO

Modèle ajustable, siège et dossier fini-cuirette, roulement à billes

Reg. \$34.75 **PRIX PILON: \$27⁹⁵**

Règle à calcul "DUPLIX LOGLOG" de Staedtler

Duraplast incassable — 12" — 28 échelles — étui en cuir avec courroie. Idéal pour tout professionnel.

Prix rég. \$25.00 **Prix Pilon: \$19⁹⁵**

Prix rég. 69.00 **PRIX PILON: \$54⁹⁵**

FAUTEUIL EXECUTIF

Dossier vinyle, Siège tissu, Base chromée sur roulettes, Choix de couleurs

LAMPE COLLÈGE

Prix rég. \$25.95 **PRIX PILON: \$16⁹⁵**

CLASSEUR MOBILE

Fabrication solide en acier — Couverture en rabotons vers l'arrière avec serrure 1813L. Format lettre

Prix rég. \$60.65 **Prix Pilon: \$51⁹⁵**

1816L Format legal

Prix rég. \$67.80 **Prix Pilon: \$57⁹⁵**

CLASSEUR ÉCONOMIE

Couleur: sable ou noir — Tel qu'illustré avec serrure verrouillant 2 tiroirs — format lettre

Prix rég. 62.95 ch. **PRIX PILON: 44⁹⁵ ch.**

Bourassa à l'Arc de Triomphe

par Claude MASSON
envoyé spéciale de LA PRESSE

PARIS — A l'exemple de ses prédécesseurs, MM. Jean Lesage et Daniel Johnson, le premier ministre québécois a déposé, ce matin, la traditionnelle gerbe de fleurs sur la tombe du soldat inconnu, à l'Arc de Triomphe.

La cérémonie n'a duré que huit minutes et, pour la circonstance, la circulation dans le carrefour le plus achalandé de Paris, la Place de l'Étoile, devenue récemment Place Charles de Gaulle, a été déviée.

Peu après, et pour toute la journée, M. Bourassa s'est mis à la tâche pour rencontrer des membres du gouvernement français ainsi que des hommes

d'affaires, des banquiers et des industriels français.

Aujourd'hui, aucune réunion au sommet n'est toutefois prévue entre le premier ministre et les autorités françaises, d'autant plus qu'il y a l'ouverture des travaux parlementaires à l'Assemblée nationale française et que le premier ministre français, M. Jacques Chaban-Delmas, doit y prononcer un très important discours.

Au niveau de la délégation québécoise, les membres qui accompagnent M. Bourassa doivent s'astreindre à des séances de travail avec leurs homologues français en vue d'étudier les détails des grands thèmes discutés, hier, entre le premier minis-

tre québécois et le président Georges Pompidou (55 minutes), le premier ministre Jacques Chaban-Delmas (30 minutes) et le ministre des Affaires étrangères, M. Maurice Schumann, (50 minutes).

Hommage de Bourassa à l'effort de la France

PARIS (AFP) — "Je m'en voudrais de ne pas rendre hommage, ce soir, à l'effort particulier qui a été consenti par la France à la réalisation des objectifs majeurs de notre politique", a déclaré le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, au terme du dîner qu'offrait ce soir, en son honneur, M. Maurice Schumann, au Palais des affaires étrangères.

Le premier québécois à illustrer cette coopération en évoquant l'apport de la France à la campagne entreprise au Québec pour que le français devienne une langue de travail: "Dans ce secteur, il nous a fallu, et il nous faudra encore, puiser abondamment au patrimoine linguistique, technique et culturel de votre pays."

Le premier ministre a également cité la coopération technique, "secteur capital pour l'avenir et pour lequel des transferts importants de moyens ont été effectués et des efforts financiers consentis".

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE

COURS D'ANGLAIS

SESSION DU PRINTEMPS (du 3 mai au 28 juillet)

Enseignement par méthodes audio-visuelles

Examen de classement obligatoire pour les nouveaux étudiants

Immeuble principal, entrée U-1, salle Y115

LE MARDI 27 AVRIL 1971, 7 h 30 p.m.

date limite d'inscription à ce cours

Renseignements complémentaires: Service d'éducation permanente
3333, Chemin de la Reine-Marie,
Tel. 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

pilon inc.

FOURNITURES DE BUREAU

6 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

765 Beaubien	273-9501
800 est. Mont-Royal	524-3081
8559 St-Laurent	381-6261
851 Décarie	748-7961
280 ouest, St-Jacques	842-4171
9034 boul. St-Michel	382-1084

Le zonage à Saint-Laurent Grundman motive son opposition

par Florian BERNARD

Faisant cavalier seul contre le maire Marcel Laurin et tous les membres du conseil municipal de Saint-Laurent, le conseiller Irving Grundman a entrepris, hier, une nouvelle étape dans sa guerre contre certaines pratiques de zonage, notamment dans le secteur du terrain de golf Malborough où la Ville veut autoriser la construction d'une série de maisons unifamiliales.

Dénouant ce projet comme étant un "prétexte au spot zoning", le conseiller Grundman a fait parvenir aux contribuables une longue lettre où il motive sa prise de position.

Le projet du maire Laurin a été défilé à l'assemblée des électeurs, ce qui oblige maintenant la Ville à tenir un référendum, le 23 avril prochain.

Le conseiller Grundman a demandé aux contribuables de rejeter le projet pour les raisons suivantes:

Dix raisons écrites

—Ce projet, tel qu'adopté au conseil, deviendra une zone de tandis d'ici dix ans.

—De tels projets de logements en série devraient être érigés à la périphérie des villes et non pas au cœur de la municipalité.

—Ce territoire est déjà congestionné par la circulation. Il sera doublé après la construction de ces maisons.

—Le changement de zonage est demandé par un promoteur qui n'est pas propriétaire du terrain. Ce fait démontre que le projet en question n'est qu'un prétexte au changement de zonage.

—Il y a déjà eu deux changements de zonage sur le même terrain, ce qui devient, extrêmement bizarre. Il est temps que le conseil revise son plan directeur qui dort depuis 1958 sur les tablettes.

—Ce projet nécessitera près de \$4 millions en services publics.

—A cause des récentes faillites survenues dans le domaine de la construction, le conseil aurait dû exiger des garanties de la part des promoteurs avant d'autoriser un tel projet.

—Les promoteurs ont déclaré qu'il voulaient construire des maisons unifamiliales d'une valeur de \$40,000 à \$50,000 dans ce secteur, ce qui signifie qu'il ne s'agit plus, contrairement à ce qui a été dit, d'un programme de logements à loyer modique.

—Le projet, tel que présenté, est incomplet et obscur sur plusieurs points, notamment en ce qui concerne les services futurs.

—Le territoire zoné s'étend dans les limites de la ville de Montréal.

Or, du côté de Montréal, on a refusé d'accorder le changement de zonage sollicité.

Le "micro" de Repentigny Goyer: pas encore reçu de plaintes

de notre bureau d'OTTAWA

OTTAWA — Le Solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, a affirmé à Ottawa, hier, qu'il n'avait pas encore reçu de plaintes du président de la SSJB de Repentigny, invitant les autorités judiciaires canadiennes à retirer le dispositif électronique d'écoute dissimulé dans les murs de sa résidence durant la crise d'octobre.

M. Goyer a dit ignorer si la plainte était parvenue chez le ministre de la Justice, M. John Turner, ou s'il ne savait pas davantage ce qui a été rapporté par les organes d'information.

M. Goyer a personnellement consacré toute sa fin de semaine aux problèmes soulevés par l'émeute de Kingston.

La Gendarmerie royale du Canada, que l'on soupçonne maintenant d'être l'auteur de cette manœuvre, relève du Solliciteur général.

Ce dernier a souligné, cependant, que rien n'empêchait les agents de la GRC d'utiliser les moyens légaux pour effectuer son travail.

Les tables d'écoute et les dispositifs d'espionnage électroniques ne sont pas encore interdits même si, au ministère de la Justice, on étudie toute cette question dans le cadre de recherches qui aboutiront à une législation visant à réglementer l'usage de ces appareils.



Des crevasses se sont formées dans la colline du secteur nord-ouest de Gatineau, et de nouveaux glissements menacent les habitations situées tout au bas de la pente.

L'écroulement de la colline, à Gatineau Le départage des responsabilités entraînerait une bataille légale

par Claude SAINT-LAURENT
envoyé spécial de LA PRESSE

Quinze jours après qu'un glissement de terrain ait chassé 22 familles de leur logis et détruit cinq unités d'habitation en construction, à Gatineau, il semble que seule une bataille légale rangée puisse permettre de départager les responsabilités.

C'est dans la nuit du 4 au 5 avril qu'une colline d'une centaine de pieds de hauteur, solide comme le roc, de l'avis de tous les grands-pères de la région, s'est tranquillement lézardée pour finalement s'écrouler en partie sur la rue Le Coteau, qu'elle surplombait majestueusement, avant de la rayer de la carte de la ville.

Erosion ont dit les-uns; malédiction, ont clamé les autres...

Deux jours plus tard: second glissement et les familles du secteur passent de l'étonnement à la crainte.

Troisième glissement: le pire est à prévoir. Les propriétaires et locataires d'un projet de maisons d'habitation du secteur sauvent les meubles et quittent les lieux sur la foi d'un rapport d'ingénieurs experts en sol et sur le conseil des autorités municipales.

Qui va payer la note?

Puis c'est le calme plat. Plus rien ne bouge. Ni la colline, ni les autorités municipales, ni les ingénieurs-conseils, ni le constructeur, ni les compagnies d'assurance, ni la Société centrale d'hypothèque.

On étudie, dit-on.

Face à cette intensive session d'étude dont rien ne transpire, les familles déplacées attendent.

Au sous-sol de la Caisse populaire, une famille de six enfants dort dans des sacs de couchage. Il n'y a pas de logements à Gatineau, ville de 22,500 habitants. C'est le maire Jacques Poulin qui le dit.

D'autres, qui ont travaillé une bonne partie de leur vie pour finalement réussir à faire l'acquisition d'une maison qu'ils ont laissée vide sous la colline, sont dans l'incertitude la plus complète.

On attend le rapport de ces messieurs.

Sortant de leur léthargie, les pro-

priétaires se regroupent tant bien que mal et font appel à un avocat qui fait parvenir, le vendredi, 16 avril, un avis de poursuite à la Ville de Gatineau.

Un tel avis doit, selon la Loi des cités et villes, être transmis à la municipalité dans les 15 jours qui suivent la date à laquelle les dommages ont été causés, pour permettre une poursuite dans les deux années suivantes.

Les deux cibles du maire Poulin

Le maire Jacques Poulin, en place depuis cinq ans et demi et bijoutier de profession, raconte, appuyé sur un comptoir de montres anti-choc, que "les entrepreneurs et la Société centrale d'hypothèque et de logement sont responsables de la situation".

"Ils n'ont pas fait tout ce qui était sur le plan, dit-il et il y avait des différences au niveau du profil du terrain".

Tant le maire que l'ingénieur de la Ville et un porte-parole de la Société centrale d'hypothèque et de logement affirment, cependant, que le projet de maisons de la rue Le Coteau a été construit selon les normes et le plan. Reste donc le terrain.

Pour construire ce premier projet et particulièrement un deuxième à quelques centaines de pieds de distance, les constructeurs ont dû découper directement dans la colline à un angle qui coupait la pente à environ 75 degrés.

M. Marcel Duhamel, un dessinateur industriel qui a quitté le dernier sa maison de la rue Le Coteau, affirme à cet égard: "Chaque fois que l'on passait devant le projet en construction, on se demandait comment il se faisait que la colline n'avait pas encore croulé dessus!"

M. Duhamel, lui, ne parle pas d'érosion. Il parle d'un constructeur qui a aidé la nature à faire glisser une colline de glaise et de sable.

Quant à sa propre maison qu'il habitait déjà depuis plus d'un an, M. Duhamel dit qu'elle a été construite par "Edificio" et lui a été vendue par "Les Constructeurs de l'Outaouais".

La compagnie "Les Constructeurs de l'Outaouais Inc." s'appelait auparavant "Gatineau construction".

M. Laurent Jasmin, secrétaire d'Edificio, est le président de "Les Constructeurs de l'Outaouais".

M. Duhamel estime qu'en plus des problèmes immédiats causés par le démenagement forcé, "le gros problème, c'est la dévaluation de la propriété".

Cette situation incite d'ailleurs à croire que les propriétaires accueilleraient avec joie une décision de la Ville qui condamnerait leur propriété et leur permettrait d'acheter ailleurs.

Père de quatre enfants, M. Duhamel se croyait installé pour la vie.

Il avait cependant déjà noté dans le passé que la colline derrière sa maison avait tendance à s'effriter de sorte qu'il avait adressé une lettre aux autorités municipales demandant, entre autres, d'aménager la pente.

"Nous ne pouvions agir, de dire le maire Poulin, car c'est un terrain privé. Nous avons fait la rue selon le tracé et avons dispensé les services publics".

"La rue Le Coteau n'était pas prévue dans le plan directeur d'urbanisme présenté en 1968", note par ailleurs M. Poulin.

Ce dernier ajoute: "Vous savez, les gens sont quelques fois un peu naïfs et crédules. Il y en a qui se construisent des maisons à côté d'une voie ferrée, par exemple, et demandent par suite à la ville de faire disparaître la voie ferrée."

De son côté, le gérant adjoint du bureau de Hull de la SCHL, M. Iani Dinardi, estime que la Société "n'a pas de responsabilité là-dedans".

"On nous a demandé de faire un prêt. Le sol en lui-même était bon et il n'y avait pas de problème avec le poids de la bâtisse".

M. Dinardi est optimiste. Il estime que les familles déplacées vont pouvoir réintégrer leur logis dans un avenir rapproché et que le constructeur de son côté va nettoyer les débris de ses cinq unités démolies et poursuivre les travaux de son deuxième projet.

Et l'an prochain, que fera la colline?

Telle est la question que posent les résidents du secteur, mais personne ne semble prêt d'y répondre.

Le maire Poulin conclut: "Ça va faire tout un procès".

Une enquête négative

Récemment, le maire Bernard Benoit a été saisi de plusieurs plaintes concernant des irrégularités qui se seraient produites au service des loisirs, notamment des encaissements frauduleux de chèques, des ventes d'équipement sans autorisation, etc.

Interrogé à ce sujet, il a dit que tous les interrogatoires n'ont mené à rien et que les plaignants n'ont pas réussi à faire la preuve "écrite" de leurs accusations.

Selon le conseiller Roger Marchand, les accusations d'irrégularités découleraient d'une petite "guerre interne" et d'une série de mésententes entre diverses personnes convoitant des postes de direction au service des loisirs.

M. Marchand a toutefois ajouté que si des preuves d'irrégularités sont apportées devant le conseil, il n'hésiterait aucunement à proposer les sanctions qui s'imposent.

"Je n'ai preuve du contraire, les personnes accusées sont innocentes", devait-il conclure.

L'insurrection de Kingston De nouveau, repenser le régime pénitentiaire

— le ministre Goyer

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Au lendemain de l'insurrection de Kingston. Le solliciteur général est plus que jamais convaincu qu'il faut repenser une fois de plus le régime pénitentiaire canadien de façon à offrir aux détenus de meilleures chances de réhabilitation.

Lundi, M. Jean-Pierre Goyer a révélé qu'il avait demandé une enquête sur la mutinerie de Kingston et qu'il verrait probablement à nommer une personne de l'extérieur au sein du comité de fonctionnaires normalement constitué après ce genre de troubles pour établir les faits et départager les responsabilités.

Il a, de plus, insisté sur l'abandon immédiat du programme décennal de construction de pénitenciers, entrepris il y a sept ans, et sur la création d'un groupe d'étude qui le conseillerait sur la meilleure façon de poursuivre la rénovation du système canadien fédéral de détention.

Des circonstances et des causes qui amènent les détenus de Kingston à se révolter, M. Goyer a révélé assez peu, sinon que les plaintes contre le service canadien des pénitenciers, en tant que tel, ont trait à trois points "sans grande importance".

Le ministre a répété qu'il avait pris la décision le 8 avril dernier, avant la mutinerie, de mettre sur pied ce "Task force" et d'abandonner le présent programme.

Quand un journaliste s'est dit étonné de cette démarche qui vient s'ajouter à d'autres enquêtes déjà effectuées dans le passé, M. Goyer a fait remarquer qu'il ne pouvait pas décider seul du système qui répondra le mieux aux besoins des prochaines années.

Pour répondre à ces besoins, on devra accepter de construire des lieux de détention moins grands que le centre Archambault par exemple, de façon à pouvoir s'intéresser davantage aux individus.

C'est en partie le mandat qui sera confié au groupe d'étude dont les membres seront connus d'ici quelques semaines et à qui M. Goyer demandera de présenter un rapport dans les six mois.

L'organisme examinera les questions de réhabilitation qui visent les pénitenciers à sécurité maximale et fera des recommandations sur les nouveaux programmes et les nouveaux aménagements qu'il faut maintenant prévoir.

M. Goyer a constaté que les griefs des détenus de Kingston, par exemple, portaient généralement sur les systèmes policier, judiciaire et correctionnel. Les détenus, selon lui, ne s'en prenaient pas autant à leur standard de vie à l'intérieur de la prison, mais plutôt au mode global de vie qui est leur durant leur période de détention.

Le ministre a reconnu que les programmes visant à occuper les détenus comportaient des lacunes.

En réponse à des questions de députés de l'opposition, M. Goyer a souligné que dans le passé on avait peut-être trop abusé de l'aspect punitif de la loi et de la détention en général. "Il faudrait aussi, a-t-il ajouté, que le système judiciaire soit révisé de façon à ce que la peine soit plus proportionnelle à l'acte criminel qui a été commis."

Le solliciteur général a remercié les



Jean-Pierre Goyer
Solliciteur général

membres du comité de citoyens du pénitencier de Kingston, MM. Ron Haggart, Arthur Martin, Desmond Morton, William Donkin et Aubrey Golden, qui furent chargés d'entendre les griefs des détenus et de lui faire rapport.

Aux journalistes qui lui reprochaient d'avoir rendu publique l'information provenant de l'intérieur du pénitencier, M. Goyer a expliqué que les membres du comité étaient libres de circuler partout à l'intérieur du pénitencier et de parler aux journalistes par la suite.

"Cela aussi, a-t-il dit, est un moyen d'informer."

Le ministre a insisté sur le fait que les problèmes comme ceux de Kingston impliquent le gouvernement, le service des pénitenciers, les détenus et toute la population canadienne qui, lors de l'émeute, se trouvait symboliquement représentée par les membres du comité de citoyens.

La mutinerie aura coûté la vie à un détenu, incarcéré pour crime sexuel. Une enquête du coroner se déroule présentement dans cette affaire et les auteurs de ce meurtre seront traduits devant les tribunaux.

D'autres détenus ont été blessés.

Des dommages importants, dont on ne connaît pas l'ampleur exacte, ont été causés au pénitencier de Kingston.

Les six gardes détenus en otage ont été libérés sains et saufs.

Le ministre du solliciteur général n'a fait aucune concession aux mutins qui ont accepté de mettre fin à leur siège lorsqu'une méthode d'évacuation vers le nouveau pénitencier de Millhaven fut convenue.

Tout au plus, M. Goyer se serait engagé à réviser la pratique qui fait que les lettres des détenus aux députés sont ouvertes et accompagnées de remarques de la part du directeur de l'institution. Ce problème avait déjà été soulevé au comité parlementaire sur la justice.

Les otages croyaient que leur fin était venue...

KINGSTON (PC) — Les cinq derniers gardes, qui étaient détenus comme otages par les prisonniers du pénitencier de Kingston, ne pensaient jamais s'en tirer vivants et, au moins trois reprises, ils ont cru que c'était la fin pour eux.

C'est ce qu'a révélé Joseph Vallier, âgé de 47 ans et père de sept enfants, à son retour dans sa famille. Il est garde depuis seulement six mois.

"Ils nous appelaient patron ou monsieur et jamais ils n'ont levé la main sur nous. Ils nous nourrissaient bien, de déclarer M. Vallier.

Il a ensuite précisé que la première fois qu'il a craint pour sa vie, c'est dans la soirée de mercredi, au début de l'émeute.

Les mutins l'ont forcé, lui et ses confrères, à vêtir des habits de prisonniers et les ont détenus dans des cellules séparées.

"Chaque fois que nous entendions des bruits de bagarre, nous pensions

qu'ils venaient s'en prendre à nous", a poursuivi M. Vallier.

L'arrivée des soldats a provoqué leur deuxième crainte. A ce moment, les otages étaient tous dans la même cellule et n'arrêtaient pas de converser avec les détenus, tentant de les rassurer en leur disant que les troupes militaires n'attaqueraient pas.

Ils ont finalement craint pour leur vie une troisième fois quand les soldats ont exhibé leurs mitraillettes et les autorités ont donné aux prisonniers un ultimatum de deux heures pour se rendre.

Certains prisonniers auraient alors complètement perdu la tête, auraient molesté plusieurs de leurs compagnons (il y a eu un mort et 11 blessés) et se sont dirigés vers les gardes en leur disant: "Vous êtes les suivants".

"Nous avons pensé que c'était vraiment la fin mais nous avons réussi à les convaincre de ne pas nous tuer", de commenter M. Vallier.

6741, rue SAINT-HUBERT

Paul E. TALBOT O.D. OPTOMETRISTE

HEURES DE BUREAU
Lundi au Jeudi: 9 h à 5 h
Vendredi: 9 h à 9 h
Samedi: 9 h à 1 h

272-7611 • 7616

la presse

Le NPD et le Québec

Il n'est pas étonnant que le NPD, à la recherche d'un nouveau chef qu'il aura trouvé à la fin d'un congrès qui s'ouvre demain à Ottawa, soit confronté avec le nationalisme québécois. Diverses raisons expliquent cette crise de conscience dont il convient, par ailleurs, de ne pas exagérer l'intensité.

Tout d'abord, malgré les apparences, le NPD est un parti plus nationaliste ("canadien") que socialiste. Promouvoir le socialisme au Canada, même un socialisme bon enfant, quand l'ensemble du continent nord-américain reste le paradis de l'entreprise privée, suppose des moyens presque surnaturels. Il faudrait \$60 milliards pour nationaliser les avoirs américains au Canada. A supposer que quelqu'un puisse emprunter cette somme, le seul intérêt à payer annuellement correspondrait au tiers du budget de l'Etat. Perspective qui n'a rien pour répandre l'euphorie.

C'est l'historien Ramsay Cook qui a peut-être le mieux démontré qu'en fait le NPD est nationaliste. Mais il s'agit du nationalisme prudent, presque honteux, des intellectuels qui se voudraient en même temps des "Garry Davis", c'est-à-dire des citoyens du monde.

Appelons-le le Parti intellectuel. C'est dans ses rangs qu'on trouvait, dans notre propre province, il y a une dizaine d'années, tous les champions des peuples injustement opprimés par le colonialisme. Cuba était fort bien porté, l'Algérie aussi (comment donc !), le Congo. La civilisation nouvelle, disaient les augures, allait passer par là (le chômage aussi, incidemment, mais de cet aspect on n'avait cure). Quand l'indépendantisme québécois a commencé à montrer le bout de son nez presque tout ce beau monde s'est défilé (René Lévesque a été l'une des exceptions les plus notables). — L'indépendance pour le Québec ? Connais pas ! Et de détalier ! Mais l'indépendantisme, tant glorifié quand il s'agissait de lointaines contrées, a tout de même fini par s'implanter ici, malgré la désertion des apprentis-sorciers. (Quelques-uns d'entre eux font une belle carrière dans le parti libéral fédéral.)

De M. Jim Laxer, candidat à la direction du parti, qui se fait l'avocat non point du séparatisme québécois mais de l'autodétermination du Québec de territoire restant libre, en vertu de ce principe, d'adhérer librement à la confédération ou de s'en reti-

rer non moins librement) on dit qu'il veut surtout se débarrasser du problème québécois. C'est peut-être vrai, mais il est impossible à un observateur éloigné d'en juger. En proclamant le droit du Québec à disposer librement de lui-même, M. Laxer, en tout état de cause, ne fait qu'adhérer à un principe admis aujourd'hui par les conseils de presque toutes les nations civilisées.

Cette universalité n'a pas mis M. Laxer et le groupe dit "waffle" à l'abri d'une accusation très précise venue d'autres partisans : celle de vouloir brader la confédération canadienne. M. Douglas, le chef démissionnaire, lance un avertissement : sans le Québec, le Canada est perdu. (Osons croire que M. Douglas se rend au moins compte que le Québec perd son sang de toutes parts, que nous aurons de moins en moins d'enfants, que nous ne savons pas plus que d'autres résister aux offres américaines, etc.)

Du reste, le débat intéresse fort médiocrement les militants de l'Ontario, des provinces de l'Atlantique et de l'Ouest. Ils ont d'autres soucis que l'avenir du Québec. En outre, il convient de ne pas oublier que le retour de flamme dont jouit le NPD au Québec n'apparaît guère dans le contingent plutôt maigre que notre province délèguera au congrès d'Ottawa.

David Lewis, 61 ans, qui semble le grand favori dans cette course, loin d'approuver les positions de M. Laxer, n'a pas cessé de s'en montrer grandement irrité. M. Lewis ne saurait être dépeint comme un adversaire du Québec, qu'il connaît bien, dont il parle la langue avec aisance.

Alors pourquoi cette réserve, qui confine à l'hostilité ? Vraisemblablement parce que M. Lewis estime que toute mollesse ou ambiguïté de la part du NPD sur un sujet aussi délicat serait le jeu des adversaires politiques, qui mettraient beaucoup d'empressement, au cours des futures campagnes électorales, à dénoncer le NPD comme sup-pôt du séparatisme québécois.

En d'autres mots, si M. Lewis parlait comme M. Laxer et quelques autres, il serait battu dans sa circonscription de Toronto.

Le déroulement du congrès démontrera peut-être que même au sein du moins sclérosé des partis canadiens la question du Québec est devenue une affaire étrangère.

Guy CORMIER



(Droits réservés)

L'UN cahin-caha

Soyons clair, au risque de ne pas être indulgent : l'Union nationale donne tous les signes d'un parti moribond. Naguère puissante et redoutée, cette formation politique est maintenant divisée et épuisée. Après les résultats des élections du 29 avril 1970, on se demandait : qu'arrivera-t-il à l'UN ? Il faut aujourd'hui se demander : que peut-il sortir de l'UN ?

L'actuelle course au leadership en donne un piteux exemple. Ne parlons pas des candidats André Léveillé et Pierre Sévigny. Pourquoi ces deux hommes ont-ils cru qu'ils pouvaient devenir les chefs d'un parti qui serait autre chose qu'un groupuscule ? C'est un de ces amusants "mystères" de la politique. L'un et l'autre, d'ailleurs, ne semblent pas très actifs.

M. Mario Beaulieu — le premier à se dire prêt à succéder à M. Jean-Jacques Bertrand — insiste sur la nécessité d'une association économique du Québec avec les États-Unis. La thèse n'est pas neuve. Elle peut séduire les adeptes d'une "troisième voie" entre le fédéralisme

du Parti libéral et l'indépendantisme du Parti québécois.

On attribue à l'ex-ministre des Finances de remarquables talents d'organisateur. Ces qualités ne sont pas nécessairement celles d'un bon chef de parti. Et M. Beaulieu n'a pas prouvé qu'il possédait la forte personnalité que l'UN doit attendre de son chef pour ne pas disparaître.

Quant à M. Gabriel Loubier, on sait qu'il veut plaire aux dizaines de petits hommes d'affaires que l'Union nationale a contribué à mettre au monde. Il s'attaque aux positions constitutionnelles des trois autres partis québécois. En fin de semaine, il proposait à ses partisans "un Québec puissant dans un Canada uni mais pas uniforme". Qui dit mieux comme ambiguïté ?

M. Marcel Masse se dépense. Il a visité la plupart des comtés du Québec. Il prononce des discours. Il souhaite lui aussi "la renaissance" de l'UN. Il affirme lui aussi le besoin d'une "troisième voie". Mais, pour l'instant, il est très occupé à tirer dans les jambes des éminences grises du parti.

Le député de Montcalm réussirait-il à accéder à la direction de l'Union nationale que l'existence du parti demeurerait précaire. Car il lui faudrait beaucoup plus que de la jeunesse et du dynamisme pour séduire les générations montantes.

L'UN est à deux mois de son congrès au leadership. Il n'est pas impossible que d'autres Québécois se montrent intéressés au poste de chef. Il serait toutefois surprenant que des hommes politiques de grande envergure consentent d'eux-mêmes à se brûler les ailes pour ce mouvement à l'avenir gravement compromis.

Les observateurs ont noté que la course à la direction de l'Union nationale ne captive pas la population. Comment pourrait-il en être autrement quand la pièce qu'on jouera à Québec les 18 et 19 juin s'annonce si ennuyeuse ? Elle pourra être "sérieuse". Mais sérieux n'a jamais été synonyme de ennuyeux. Au fond, l'UN a-t-elle les moyens d'attirer de meilleurs "acteurs" ?

Claude GRAVEL

ce que pense LE LECTEUR

L'inquiétude est une garantie

Monsieur Desbiens, J'ai lu votre éditorial dans LA PRESSE de samedi, le 10 avril dernier. Cette lecture m'a troublé.

Je suis professeur au collège de Valleyfield, depuis septembre 1962. J'ai d'abord enseigné la langue et la littérature grecque et, maintenant, j'enseigne les littératures française et québécoise. Comme vous, je déplore l'attitude générale des étudiants actuels et je la déplore devant eux. Mais je ne crois pas le faire pour les mêmes raisons que vous et j'espère ne pas le faire à votre façon.

Les jeunes filles et les jeunes garçons à qui j'enseigne, manquent, à mon avis, du dynamisme qui vous permettrait de les trouver "jeunes comme du monde". Pour eux, une foi, quelle qu'elle soit, ne suffit plus à sauvegarder leurs espérances, car cette foi et même ces espérances sont en perpétuel changement et ce qu'ils ont de la difficulté à trouver, à posséder et à conserver, il leur est évidemment difficile de le partager. C'est peut-être pourquoi ils ne font plus rien en commun.

Mais avant d'aller plus loin, on peut se demander s'il est toujours vrai qu'ils ne font plus rien en commun.

N'y a-t-il pas travail en commun durant les longues séances de laboratoire où ils travaillent, la plupart du temps, en groupe de 2 ou 3, et durant les séminaires qui groupent 4, 6, 10 ou même 15 étudiants ? Ces nombreux travaux en commun ne viennent-ils pas saturer leur besoin de partager leurs idées, leurs buts, leur vie ? Et cette pièce de théâtre à laquelle vous vous en prenez à cause de son seul titre, "les Crasseux" — comme je conseille aux étudiants de toujours rechercher l'objectivité en apportant, entre autres, les preuves de ce qu'ils avancent, je ne me prononcerais pas sur cette pièce, parce que je ne la connais pas, ni sur son titre, parce que la connaissance de la pièce peut modifier considérablement la première impression qu'un titre peut donner —, cette pièce de théâtre, ne serait-elle pas une œuvre faite en commun ?

Vous me diriez peut-être, sans autre commentaire, qu'alors les étudiants ne font pas véritablement œuvre commune. Ce serait alors un dialogue de sourds, où l'on s'assènerait des

mes, et ce n'est pas ce que vous voulez, car, comme vous le dites, "on épuise ce peuple au nom d'idées desséchées que rien ne garantit". Direz-vous que nos idées à nous ne sont pas desséchées ? Pour moi, quoi que je pense de mes propres idées, j'essaie toujours, spécialement quand je m'adresse à un groupe, de les "garantir".

Souvent, la seule garantie qu'on peut leur fournir c'est d'être inquiet au sujet de ses propres idées et de continuer à "faire", malgré ses inquiétudes, sans toujours savoir, d'ailleurs, si on pourra continuer. A mon avis, il ne s'agit plus tellement d'inquiéter que d'être inquiet, non au sujet de ses biens matériels ou intellectuels, mais au sujet de soi-même.

Comment peut-on croire que des jeunes qui se trouvent devant la perpétuelle obligation de faire un choix — et généralement un choix entre deux biens relatifs —, comment peut-on croire qu'ils trouveront un "prochain" chez quelqu'un qui affirme, comme vous, sans réserve : "Dans une foule, il n'y a point d'ami ; il n'y a que des complices. Car une foule ne fait rien, elle ne peut que détruire." Il faut avoir davantage le sens du relatif, même et surtout si, eux, ils ne l'ont pas.

Vous m'accorderez sûrement ce droit, que j'exerce dans cette lettre, de n'être pas d'accord avec votre analyse, mais vous pourriez douter de l'efficacité de l'inquiétude, pour amener les jeunes à un dynamisme créateur de liens et même d'exaltation, à un dynamisme qui les sorte de leur "désarroi", comme vous l'appellez. Je n'y vois pas, moi non plus, une solution, mais c'est un état d'esprit qui, je l'espère, ne refuse pas le leur et qui peut, au début, tout au moins faciliter la compréhension de part et d'autre.

Un jeune étudiant, qui a presque tous les défauts qu'on reproche à la jeunesse d'aujourd'hui, disait récemment à un de ses amis qui me le répétait, qu'il avait besoin de maîtres ou plutôt de guides, je ne sais si je trahis sa pensée, en disant que ces étudiants veulent rencontrer des hommes et des femmes qui, aussi conscients des problèmes actuels que les jeunes en sont "victimes", essaient, eux, d'en tirer parti, d'y voir un peu plus clair, de proposer des solutions, en somme, de continuer à vivre. Je n'ai pas la prétention d'être de ceux-là, mais je connais de mes collègues qui pourraient avoir cette prétention, même avec leurs droits acquis, at-

mises, numérotés et conventionnés". Je sais bien que vous ne parlez pas de tous les professeurs quand vous écrivez : "beaucoup de leurs soi-disant maîtres ne savent plus rien, n'aiment plus rien que leurs droits acquis, etc.", mais pourquoi relier, comme par magie, tous ces droits avec les "soi-disant maîtres" ?

Ce jeune étudiant recherche peut-être naïvement un Socrate, et nombreux sont ceux qui voient en Socrate le professeur idéal, mais n'est pas Socrate qui veut. Et sait-on que Socrate était regardé, "mutatis mutandis", comme un agitateur politique auprès de la jeunesse, ce qui explique, pour une bonne part, que 281 Athéniens sur 502 ont voté la mort de Socrate ? Mais pourquoi parler de Socrate ? On (?) a vu, ou les événements ont vu, à ce qu'il ne soit plus trop question de lui, désormais, dans les collèges. Les auteurs classiques avaient pourtant une haute idée du bien commun, du travail en commun.

Cet étudiant, me direz-vous, avec tous ses défauts, est malade ou "perdu" et, à ce compte, tout le monde aurait besoin d'un guide, ou bien mieux d'un médecin, sinon d'un psychiatre. C'est peut-être juste, mais peut-on se gêner son adhésion et aussi celle des étudiants, non malades, non perdus, en parlant de "misérabilisme hypocrite" au sujet de situations ou de tenues vestimentaires qu'ils verraient tout d'abord comme une manifestation de liberté, sans penser qu'il y a là nécessairement des clochards pour l'épate. Des clochards par instinct suicidaire ?

Ils sont peut-être — pardon : nous sommes peut-être — tout simplement naïfs de nous employer à voir chez les gens qui usent de leur liberté, dans des domaines qui ne mettent pas en jeu la liberté d'autrui, des gens libres plutôt que des "hypocrites" ou des "complices".

Je vous écris et, tout à coup, je m'arrête, en me demandant si j'écris "utile" dans le sens où vous pourriez l'entendre : moi, je ne sais plus si je

vois une utilité à cette lettre. Un dévouement psychologique ? Peut-être. Mais aussi exprimer mon scandale devant certaines de vos affirmations péremptories. Pour finir, je me permets de vous dire que la langue écrite a aussi son "joual" et qu'il arrive même qu'on stigmatise "la joualisation radio-canadienne" en deux phrases d'un français pour le moins approximatif.

Gabriel-Pierre OUELLETTE, professeur, CEGEP de Valleyfield.

Contre le Bill 63

Je me dois de commenter le blâme qu'a formulé le ministre Guy St-Pierre à l'effet que c'est à la L.I.S. de faire son mea culpa au bill 63 si les immigrants de St-Léonard ne veulent pas s'identifier au groupe francophone !

St-Léonard ne relève pas de la commission scolaire de Montréal mais de la province de Québec. J'ai lu un mémoire devant la commission B.B. expliquant le préjudice que subissaient nos enfants de l'école publique par le manque total de l'anglais au cours primaire face à l'enseignement élémentaire qui se donne comme suit dans les écoles publiques de St-Léonard. L'avant-midi en français et l'après-midi en anglais, ce qui donnait 2 professeurs et livres français et anglais tandis que nos écoles publiques françaises n'avaient qu'un professeur et livres français.

Les gouvernements qui se sont succédés et les institutions n'ont pas aidés les anglophones et les immigrants à acquérir la maîtrise du français. Des écoles françaises refusent les enfants anglophones au cours élémentaire, alléguant que cela retarderait l'horaire des classes parce qu'ils n'ont pas la connaissance du français au préalable. A cause de ce refus en 1968, l'école Henri-Beaulieu à Ville St-Laurent a provoqué la colère des parents anglophones qui sont allés protester chez le maire de Ville St-Laurent.

Le 8 septembre 1970, l'école St-Joseph de Mont-Royal a provoqué le même incident devant le refus de cette école d'accepter leurs enfants au cours élémentaire français. La photo de ces parents anglophones portant des pancartes protestataires a paru dans le journal LA PRESSE le 9 septembre 1970.

Le Montreal Star a publié le 3 avril 1971 sous le titre "English French Assimilation" des lettres qui confirment que la langue française est difficile à maîtriser et que l'enseignement que je préconise est adéquat par le fait qu'il sauvegarde la qualité du français au Québec face aux immigrants qui grâce au bill 63 optent pour la langue anglaise plus facile et universelle !

Pour ce qui est des familles francophones qui optent pour l'école anglaise, la faute en est à une insuffisante diffusion de l'anglais dans nos écoles françaises, ce qui rend impossible sa maîtrise.

Pour ces raisons, le bill 63 nous sera fatal à brève échéance. La seule alternative qui nous reste est l'enseignement élémentaire en français pour tous les Québécois. Les francophones alors accepteraient une plus grande diffusion de l'anglais dans nos écoles françaises, autrement ils y verraient une atteinte à leur survie nationale !

Mme Paul-Emile GAUTHIER, Montréal.

Propos du No 7110033

Nous voilà donc catapultés dans une immense boîte où chacun doit tirer parti de la situation du mieux qu'il peut. Sortis de la petite école, nous faisons le grand saut. Que de changements cela entraîne. Nous sortons de la famille, nous entrons dans une société et le choc est d'une brutalité plus ou moins grande selon l'individu. Nous ne sommes plus seuls ; nous nous intégrons ou nous nous faisons assimiler. L'étudiant, alors, doit prendre position. Il suit, combat ou approuve, mais ne peut rester en marge. Il y a conflit d'idéologies et prendre part d'un côté ou de l'autre devient difficile. Tu marches ou pas ; t'es "in" ou t'es "out" (sic). Reste encore une porte de sortie à la fois aisée et populaire : t'es indifférent. (...)

Voilà, je crois, le point stratégique du problème des C.E.G.E.P. Les prétextes pour justifier tel ou tel conflit à tel ou tel collège ne sont que des couvertures plus ou moins épaisses qu'il faut pénétrer pour arriver au problème fondamental : la dépersonnalisation de l'individu par la société. Il est important de souligner pourquoi ces crises se retrouvent dans ces institutions plutôt qu'ailleurs, dans un autre milieu de la société. L'étudiant,

étant sans attaches, peut prendre ses distances face aux problèmes qui lui sont présentés. Et justement à cause de son statut au sein de la société, il porte un jugement qui peut être très objectif.

L'important, dans cette crise que nous traversons tous, en tant que membre d'une société, n'est pas de se prendre au sérieux ni de se déclarer de gauche ou de droite, mais bien de se réveiller, de prendre conscience que nous sommes et de se détacher de tous les prétextes à disputes.

Nous vivrons !

Richard VIENS,

C.E.G.E.P. St-Laurent

Les bandes dessinées, véhicules de valeurs

Voici longtemps que je remarque que les bandes dessinées Batman et Kerry Drake véhiculent des valeurs assez marquées au sujet des jeunes aux cheveux longs. Je veux bien croire que certains contestataires sont des opportunistes psychopates. Cependant, les deux bandes dessinées en question présentent tous les contestataires aux cheveux longs comme de cyniques malfaiteurs.

Aucun journal ne se permettrait de publier des bandes dessinées où les juifs seraient régulièrement désignés comme des bandits. C'est pourtant ce qui se fait avec les jeunes contestataires aux cheveux longs. Il y a incitation à la violence à l'égard d'un groupe social qui est utilisé comme bouc émissaire. En fait, les jeunes aux cheveux longs deviennent victimes d'agressions. Le film Easy Rider illustre.

Aucune bande dessinée ne devrait ainsi pouvoir présenter des récits constituant des incitations à la violence et une discrimination à l'égard d'une couche de la population.

Philippe THIRIART, Sherbrooke

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E. 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone : 874-7272. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courtier de la deuxième classe" — Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti. Service du "page" Téléphone : 874-6911.

Prière de noter...

Les lettres anonymes sont refusées. Le lecteur doit donner nom et adresse : le "nom de plume" n'est pas accepté. Plus la lettre est courte, plus elle est lue ! S'impose un maximum de 400 mots. La publication des lettres est en fonction de l'espace disponible : il y a quelque retard, prière de nous excuser.

Un prérequis: politiser la question du français

Pierre
VENNET

chroniqueur syndical



QUEBEC — Le français: langue de travail !

De simple aspiration culturelle qu'elle pouvait sembler au début, la question en est maintenant devenue politique. Qui plus est, sa politisation est nécessaire, car il faut bien l'admettre, dans l'état actuel de l'économie québécoise, et à plus forte raison de l'économie canadienne, la francisation des entreprises ne constitue qu'une "concession" dont on ne voit guère trop la rentabilité dans le monde des affaires.

C'est pourquoi le débat sur cette question devrait aller plus loin car, au-delà de la langue, se pose le problème de la culture.

Or, la culture que véhicule une organisation est avant tout celle de ceux qui la dirigent.

La question du contrôle de la grande entreprise au Québec se pose dès lors avec une exceptionnelle acuité. Il s'impose, par l'accroissement d'investissements publics et privés et par l'amélioration de la capacité de gestion, d'étendre le contrôle des Canadiens français sur l'entreprise.

Reste à savoir évidemment, surtout en ce qui concerne le dernier point, si la chose sera possible avant le désastre qui attend inévitablement la langue française en terre d'Amérique si on ne trouve pas le moyen de faire travailler en français, chez eux, les travailleurs québécois.

Telles sont les conclusions qui se dégagent déjà des discussions du 26e congrès annuel des Relations industrielles, organisé par l'Université Laval et dont le thème est justement: le français, langue de travail !

Sans politisation, rien n'est possible

Au Canada et au Québec, comme ailleurs à divers moments, il s'est organisé des mouvements populaires qui accordent plus d'importance de nos jours à la question de l'usage des langues qu'antérieurement, a noté, au début des années, le directeur du Centre de sondages de l'Université de Montréal, M. Jacques Brazeau.

"La politisation de cette question, même si elle comporte des risques, a un caractère nécessaire. Sans elle, on n'examinera pas les conséquences pour les personnes, les collectivités et l'ensemble de la société d'avoir des façons plutôt que d'autres de tenir compte de groupes culturels importants."

D'ailleurs, il serait quasi impossible de ne pas politiser le débat.

La situation, en gros, devait expliquer par la suite le politologue Léon Dion, de l'Université Laval, est la suivante: au Québec, il est pratiquement impossible aux francophones de faire carrière dans la grande entreprise en français et d'y accéder aux postes de commande s'ils ne sont pas bilingues.

Par contre, les inconvénients linguistiques que rencontrent les unilingues anglophones dans le cours de leur carrière au Québec ne sont pas suffisamment graves pour les inciter à apprendre le français.

Les obstacles à la promotion du français dans l'entreprise sont redoutables et de tous ordres: psychologique, sociologique et culturel.

"Nombreux sont ceux qui, parmi les dirigeants d'entreprise, tant francophones qu'anglophones, estiment que les facteurs qui ont fait de l'anglais la principale langue de travail au Québec sont irréductibles.

"La science et la machine, tout comme le dollar, dit-on, parlent anglais. Rendre francophone le milieu des affaires québécois, ce serait, affirme-t-on, le couper du reste du continent qui ne connaît pas la langue française et, par conséquent, le vouer à l'anémie."

Le politologue Dion admet lui-même qu'à une époque où les jeunes Français, Allemands, Italiens et Japonais se mettent à apprendre l'anglais

afin d'accroître leurs chances de carrière, non seulement au niveau international mais même à l'intérieur de leurs pays respectifs, seul un ignorant ou un fanatique pourrait conseiller aux jeunes Québécois francophones de ne pas apprendre l'anglais.

Un certain unilinguisme nécessaire

Pourtant, une certaine dose d'unilinguisme francophone est nécessaire si le français veut survivre en Amérique.

Comme le note M. Dion, il est anormal qu'on vienne dire aux jeunes Québécois francophones qu'ils devront nécessairement gagner leur vie en anglais au Québec même.

"Tout en reconnaissant la suprématie de l'anglais dans le monde international des affaires et tout en maintenant les nécessaires connexions avec le réseau international des affaires, on doit viser à créer dans le monde du travail québécois une base francophone assez large pour que quiconque désire travailler en français puisse le faire sans entraves.

"Que des francophones québécois désirent en outre connaître l'anglais pour accroître leur mobilité et pour poursuivre une carrière plus diversifiée, cela est une aspiration personnelle fort légitime mais qu'il faut soigneusement distinguer d'avec l'obligation stricte de travailler en anglais au Québec même ou d'avec la nécessité d'apprendre l'anglais pour vivre une vie normale au Québec."

M. Dion va plus loin encore: selon lui, il s'impose de se mettre à l'oeuvre de toute urgence parce que 75 pour cent des francophones québécois sont unilingues et pour une forte proportion des bilingues le recours à la langue anglaise constitue une source de gêne sérieuse.

Ce que devait d'ailleurs confirmer M. Brazeau dans un exposé fort technique.

"En l'absence de l'obligation de tenir compte des conséquences de différentes modalités, ceux qui ont le pouvoir et sont en place ont tendance à ne connaître que leur propre idiome et à favoriser l'acquisition de sa connaissance par les autres.

"Ceci veut souvent dire, ajoute M.

Brazeau, que le joug du bilinguisme est alors imposé à ceux qui sont le moins en mesure de le porter sans inconvénients graves. C'est l'immigrant récent et peu scolarisé, c'est l'ouvrier, c'est la collectivité dont l'univers culturel est tronqué et mis en danger, qui doivent être bilingues pour s'assurer d'un progrès social minime.

"En tant que ceux-ci se laissent prendre au jeu, ils contribuent à ce que le pluralisme linguistique soit la constitution d'unilinguismes étages: aussitôt que le groupe de travail a son contremaître, sa secrétaire, son vendeur et son chef du personnel bilingues, pour assurer la liaison entre les cadres, la main-d'oeuvre populaire et la clientèle, l'étage supérieur peut continuer d'être unilingue dans la langue du patron et de ses adjoints."

C'est pourquoi une certaine forme d'unilinguisme francophone est nécessaire. "Cette condition d'ailleurs, selon le politologue Dion, représente la meilleure garantie de la survivance de la langue française au Québec.

"Dans le cas de deux langues en contact d'importants foyers d'unilinguisme sont en effet requis pour éviter la disparition de l'une d'elles. Le jour où tous les Québécois deviendraient bilingues, c'en serait fini de la langue française en Amérique du Nord."

Selon M. Dion, il sera beaucoup plus facile d'implanter le français dans l'entreprise en optant pour le bilinguisme institutionnel plutôt que pour le bilinguisme des individus. De la sorte, une entreprise fonctionnera en français sans que tous ses membres ne soient dans l'obligation de connaître le français et sans que tous ceux qui travaillent en français connaissent parfaitement cette langue.

Un programme d'action

C'est également le politologue Dion qui est allé le plus loin en proposant un véritable programme d'action pour garantir la promotion du français dans l'ensemble du monde du travail.

Selon lui, bien que dans le domaine de la langue de travail, il n'est pas requis de législation spéciale, la loi pour promouvoir le français au Québec étant, "sur ce point tout au moins", adéquate et un simple amendement au Code du travail permettant qu'on puisse exiger que le français soit la langue des conventions et des négociations collectives, "une action méthodique et concertée d'envergure s'impose" si l'on veut que le tout ne demeure pas des vœux pieux.

A l'instar de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, M. Dion préconise la création d'un groupe d'action spécial dont le mandat consistera à définir la portée de l'objectif conformément aux conditions particulières à chaque catégorie d'entreprise, à fournir les informations et les moyens techniques propres à permettre la poursuite de l'objectif, à conseiller les services de la publicité et de l'affichage sur les termes français, à trouver les spécialistes que les entreprises pourraient requérir pour la poursuite de l'objectif, etc.

Ce groupe d'action, tel que le voit le politologue, sera constitué de représentants de l'entreprise, des syndicats, des universités et du gouvernement. Il sera créé par le gouvernement et aura le statut d'une régie autonome et permanente. Il fera annuellement rapport de l'exercice de son mandat à l'Assemblée nationale. Les membres seront nommés pour une période de cinq ou sept ans et ne pourront être révoqués que s'ils font preuve d'incompétence ou de partialité.

"En tant que régie autonome, le groupe d'action aura tout le support de l'Etat sans être captif du gouvernement du jour et sera ainsi à l'abri des accidents de la vie politique. En outre, il sera beaucoup plus mobile parce qu'il échappera aux lenteurs et aux hésitations des administrations. Son degré de crédibilité auprès des entreprises sera plus élevé. Il sera enfin plus exposé aux regards du public et davantage soumis au contrôle de l'opinion."

Voilà pour le gouvernement du Québec. Car selon M. Dion le gouvernement fédéral a lui aussi des responsabilités particulières en ce qui concerne la langue de travail au Québec.

"Il devra veiller à ce que la langue française soit la principale langue d'usage dans les entreprises et les bureaux fédéraux au Québec, servir la population francophone en français et projeter une image française tant au Québec que dans les pays francophones. En outre, le gouvernement fédéral pourrait se faire l'interprète du Québec auprès des entreprises de l'Ontario et de l'étranger, notamment les Etats-Unis, pour requérir qu'ils reconnaissent qu'au Québec le français est la principale langue de la vie économique."

Une certaine prudence

Si l'on veut bien politiser le débat, les spécialistes en relations industrielles y vont toutefois avec modération.

"A défaut des précautions requises, on risque de s'enfermer dans des stériles débats et de créer des antagonismes qui vont rendre toute recherche d'une solution valable impossible" a lancé M. Dion en guise d'avertissement.

Il a même dit qu'il ne convient pas que le premier ministre Bourassa s'engage personnellement dans des discussions sur l'usage du français avec les entreprises particulières.

"Les efforts des Québécois pour faire en sorte que le français devienne la langue principale de travail dans l'entreprise se heurtent aux intérêts, aux préjugés et aux craintes des hommes d'affaires anglophones et parfois même francophones. Il faut éviter de provoquer inutilement ces personnes. Il vaut mieux tenter de les convaincre par la persuasion de la légitimité de leur position."

mité de même que du réalisme de ces efforts.

"Les réformes qui devront être poursuivies seront coûteuses et exigeront du temps. Sur le plan technique tout au moins, l'Etat, par l'intermédiaire de sa Régie des langues, devra venir en aide aux entreprises. Par ailleurs, ces dernières ont des responsabilités bien précises à l'égard de la collectivité au sein de laquelle elles sont installées et où elles prospèrent.

"Et ce sont les entreprises qui en fin de compte seront les premières à bénéficier de l'amélioration de la situation du français comme langue de travail. En effet, en pouvant enfin offrir leur contribution à l'effort commun en leur langue maternelle, les employés francophones démarreront plus rapidement et mieux dans leur carrière et fourniront un meilleur rendement tout au long de leur vie."

Les deux solitudes

Mais dans tout ce débat, où la survie du français en Amérique est en jeu, les francophones donnent souvent l'impression de jouer seuls le jeu.

Sur 163 inscrits hier matin, neuf seulement avaient des noms à consonance anglophone.

Et un seul représentait l'Université McGill, le professeur Yves Dulude, un francophone comme il se doit.

Pourtant, l'Université McGill tiendra elle-même un congrès les 13 et 14 mai sur un thème parallèle: "l'influence du contexte économique, social et politique sur les relations industrielles", où l'on parlera justement de la langue de travail.

C'est à celui-ci, semble-t-il, que les anglophones se rendront. Et il est peu probable qu'ils abordent la question dans la même optique. Pour eux, il est à craindre qu'il s'agisse, tout au plus, d'une "mauvaise influence".

C'est sans doute ce qui a incité le professeur Léon Dion à situer le débat sur un autre plan:

"Le mouvement de réforme, s'il se confinait au seul plan linguistique, s'arrêterait à mi-chemin de la tâche exigée pour une valorisation complète du français. En effet, au-delà de la langue, se pose le problème de la culture."

"Or, la culture que véhicule une organisation est avant tout celle de ceux qui la dirigent. La question du contrôle de la grande entreprise au Québec se pose dès lors avec une exceptionnelle acuité.

"Il s'impose, par l'accroissement d'investissements publics et privés et par l'amélioration de la capacité de gestion, d'étendre le contrôle des Canadiens français sur l'entreprise."

Israël entre la paix et le suicide

VIVRE comme si la paix devait être assurée tout en se tenant prêt à livrer une guerre qui peut soudainement lui être imposée: voilà le double jeu combien difficile et exténuant qu'Israël est aujourd'hui, au printemps de 1971, contraint de jouer.

C'est M. Nathan Gryn, le rédacteur en chef du quotidien "L'Information", seul journal de langue française publié en Israël, qui parle ainsi.

"Ceux qui se plaisent à proclamer que notre pays veut la guerre, se trompent magistralement. Il serait ridicule que les Israéliens, déjà écrasés par un budget militaire qui accapare 40% du budget national, contraints à un service militaire perpétuel tout en travaillant sans cesse d'arrache-pied à étendre la superficie productrice de leur mince territoire, que ces parents israéliens, qui perdent chaque jour un fils, un ami, un parent dans les accrochages frontaliers et dans les raids terroristes des fedayin, que ces Israéliens veuillent la guerre."

Israël veut passionnément la paix, mais pas d'une paix à tout prix, pas d'une paix qui soit pour lui un suicide, pas d'une paix qui encourage et suscite à nouveau les éternelles velléités de guerre des Egyptiens.

Certaines concessions

"Nous sommes prêts à certaines concessions. Par exemple, à permettre la réouverture du canal de Suez. Ceci ne serait pas un cadeau que l'on fait à Israël. Notre pays a appris à se tirer d'affaire sans utiliser cette voie d'eau et nous pouvons fort bien continuer à nous en passer."

"Le Sinaï, comme territoire, ne nous intéresse pas outre mesure. Si les Arabes en désirent le retour, ceci pourrait être facilement négocié."

"Mais il n'est pas question de quitter le plateau syrien du Golan qui, avant juin 1967, était quotidiennement utilisé par les soldats syriens pour canarder les habitants des kibboutzim situés dans la vallée, en bas."

"Pas question non plus d'évacuer la rive occidentale du Jourdain qui servait de tremplin aux attaques des fedayin."

Pas question de remettre Charm el-sheik, endroit stratégique par excellence, pas plus que nous consentirons

à redonner la vieille Jérusalem aux Jordaniens. Jérusalem est le lieu de rencontre auquel depuis le début de la Diaspora tous les juifs du monde ont aspiré.

"Jérusalem est israélienne et le restera."

Evidemment, le rédacteur en chef du journal israélien se défend de parler au nom du gouvernement Meir.

Mais il exprime le point de vue de la population israélienne. Qu'elle soit de gauche, de droite ou du centre, elle est unanime à défendre l'intégrité de son territoire, à ne jamais vouloir se faire hara-kiri pour en arriver à une paix "arabe" qui ne pourrait être

Fernand
BEAUREGARD

CHRONIQUEUR À
L'INFORMATION ÉTRANGÈRE



qu'une autre étape vers une autre guerre, plus dure et plus sanglante encore.

Des facteurs de paix

M. Nathan Gryn, dont la causerie portait le titre "Les perspectives de paix au Moyen-Orient", dégage pour son auditoire du Congrès juif canadien et du Cercle juif de langue française, les éléments qui, actuellement, au Moyen-Orient, militent en faveur d'une solution au conflit israélo-arabe.

Il y a eu tout d'abord la mort de Gamal Abdel Nasser, cet homme adulé par les masses arabes et dont le charisme indéniable lui permettait de risquer toutes les aventures. Seul Nasser pouvait, sans perdre son prestige, perdre la guerre. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à deux reprises en 1956 et en 1967.

Mais son successeur, Anouar El Sadate, n'a pas la stature nassérienne, ne jouit pas de l'adoration des Arabes et ne peut, sans se faire rejeter, se lancer dans un conflit dont l'issue serait inévitablement désastreuse pour son pays.

Aussi doit-il se satisfaire de menaces verbales.

Seul, le feu vert de l'URSS pourrait l'inciter à déclencher les hostilités contre Israël.

Mais, ce feu vert ne lui sera pas donné par les maîtres du Kremlin dont la pénétration militaire croissante au Moyen-Orient n'a d'autre but que de préparer une pénétration économique.

Une guerre perdue, surtout si elle est menée avec l'arsenal d'armes et d'équipement soviétiques, n'aurait d'autre résultat que de lui faire perdre la face.

A moins qu'à l'appel de leurs alliés égyptiens, les Soviétiques ne prennent la "stupide" décision d'engager le combat à leurs côtés. En ce cas, les Etats-Unis n'auraient d'autre choix que d'intervenir. Ce serait la confrontation USA-URSS que Moscou et Washington veulent éviter à tout prix.

L'impasse palestinienne

Il reste le problème palestinien. Le conférencier essaie de détruire le mythe, largement répandu, selon lequel la guérilla palestinienne est une aventure héroïque qui a l'appui des masses arabes.

Les "fedayin" sont tout simplement des terroristes, dit-il. Des terroristes qui, repoussés de tous les territoires arabes, rejetés et ostracisés par leurs congénères, s'attaquent indistinctement aux femmes et aux enfants, arabes ou israéliens.

En fait, a affirmé M. Gryn, depuis la guerre de 1967, les terroristes palestiniens ont tué plus de femmes et d'enfants arabes qu'ils n'ont blessé de soldats israéliens.

Ce problème des réfugiés de Palestine, ce n'est pas la guérilla actuelle qui le règlera. La solution ne viendra pas non plus d'une cession de l'actuel territoire d'Israël mais bien de l'installation de ces masses malheureuses dans l'actuel territoire de la Cisjordanie.

Un jour, la paix...

Le Moyen-Orient connaîtra-t-il un jour la paix? Et ce jour est-il proche?

Le conférencier veut terminer sur une note d'espoir.

Juifs et Arabes ont déjà vécu en paix et en harmonie et ce, pendant plus de mille ans. Ce fut l'âge d'or du judaïsme.

Cette paix à laquelle les peuples arabes et celui d'Israël aspirent, elle s'installera un jour, inéluctablement, dans cette explosive région du monde.

Puisse ce jour ne pas trop tarder, a conclu le rédacteur en chef de "L'Information".

NE JOUEZ PAS VOTRE VIE
Rejoignez-vous aux
STOP SMOKERS
COURS COMMENÇANT LE 10 MAI
POUR RENSEIGNEMENTS:
842-6636 Soir: 484-1513

DEVENEZ TENEUR DE LIVRES EN 4 SEMAINES
Une nouvelle méthode pratique d'enseignement vous permet maintenant de devenir teneur de livres en 8 soirs.

ENREGISTREZ-VOUS DÈS MAINTENANT POUR LA SESSION DU MOIS DE MAI

4 semaines	JOURS	HEURES	COMMENÇANT
4 semaines	mardi, jeudi	18:30 — 20:30	4 mai 1971
8 semaines	mercredi	20:30 — 22:30	5 mai 1971
4 semaines (anglais — jour)	mardi, jeudi	9:00 — 11:00	4 mai 1971
4 semaines (anglais — soir)	lundi, mercredi	18:30 — 20:30	3 mai 1971

Pour une période d'un mois, en dehors d'un an après la graduation, l'école aidera les diplômés qui rencontreront des difficultés techniques au travail.
Les professeurs sont tous comptables agréés.
4920 Ouest Boul. de Maisonneuve Westmount, Que.

LONDON SCHOOL OF BUSINESS — 481-5693

VISITEZ LE NOUVEAU CENTRE DE DÉCORATION RIOPEL

Le nouveau magasin de Guy Riopel réalise à présent votre décoration complète: Meubles dans tous les styles. Sièges ultra-modernes, tapis Bigelow aux couleurs "POP" et classiques. Collections de tissus et papiers peints directement importés d'Europe.

Vous pouvez profiter du service GRATUIT de décorateur lorsque vous choisissez vos meubles et tapis chez **GUY RIOPEL**

UNE ODYSSEE CANADIENNE

2 BOUTIQUES POUR VOUS SERVIR 550 est. rue St-Zotique, MtL 279-8545 28 Centre d'Achats Duvernay, Laval 661-2041

la MÈTÈO

Le grand ménage du printemps...

"Le soleil est de bonne humeur", a déclaré Marie-Maryse-Chantal, en mettant son petit bout de nez de trois ans dehors, hier matin.

"Maman! Maman! une mouche... là, regarde."

Elle était toute excitée et s'intéressait à la volutue hésitante du diptère quand son chien, qui est "ben fin", qui est "ben noir" et qui ne la quitte jamais, s'est lancé à la poursuite de son premier oiseau de l'année.

Un peu plus loin, un voisin lavait sa voiture, une voisine balayait le trottoir, un autre râclait sa pelouse et une autre promenait son bébé en landau.

Oui, le soleil était de bonne humeur et sa jovialité était contagieuse.

Le printemps s'est fait attendre, désespérément, inhumainement, mais combien le retour du prodige est apprécié.

Nous lui souhaitons un excellent séjour parmi nous, avec l'espérance qu'il se prolongera.

Les derniers bulletins de météo justifient cette espérance en promettant encore du soleil, aujourd'hui, avec des températures atteignant les 60 degrés.

Il continuera de faire chaud demain. Seule ombre à l'horizon: quelques nuages.

New York forcé de congédier 90,000 employés

NEW YORK (AFP) — Si le Parlement de l'Etat de New York n'accorde pas de l'aide financière à la Ville de New York, le maire, M. John Lindsay, devra licencier 90,000 des 400,000 employés municipaux.

Dans une lettre adressée à M. Nelson Rockefeller, gouverneur de l'Etat et à l'Assemblée législative contrôlée par les Républicains, M. Lindsay déclare qu'il sera contraint d'effectuer ces licenciements, si l'Assemblée ne rétablit pas les \$200 millions d'aide à la ville de l'Etat de New York et refuse d'approuver le programme de taxes municipales proposé par M. Lindsay, qui doit rapporter \$880 millions par an à la ville.

Le déficit budgétaire de New York s'est élevé à \$350 millions pendant l'exercice fiscal terminé le 30 juin dernier et atteindra un milliard de dollars pendant l'année fiscale qui commencera le 1er juillet prochain.

Dimanche, M. Lindsay a déjà annoncé le licenciement de 800 fonctionnaires à plein temps et de 2,000 employés temporaires.

LES EVEQUES

SUITE DE LA PAGE A 1

révision de certaines lois ecclésiastiques désuètes.

Quant à la vie de la femme dans la société, le rapport demande l'établissement de cliniques de planification familiale et la mise en marche d'une pastorale à l'égard de ceux que l'on considère des marginaux, comme les divorcés et les prêtres mariés.

Les participants avaient exprimé plutôt leur regret qu'aucun évêque n'ait pu participer à leurs délibérations. Mais elles leur donnaient alors la parole.

Plusieurs d'entre eux reconnurent la nécessité, pour l'Eglise, de faire tout au moins un examen de conscience sur la collaboration qu'ils demandent aux femmes dans le gouvernement de leur diocèse. D'autres s'employèrent à répondre particulièrement aux interrogations, en démontrant les progrès que l'Eglise avait faits dans ces domaines, surtout depuis le dernier concile. Ils auraient aimé que la recherche s'engage à partir de ce qui a déjà été fait. Mais il était prévu que les échanges se fassent spontanément pour que cette rencontre, demandée par des groupes féminins, ne subisse aucune orientation préalable de la part de l'autorité.

On a souhaité d'autres rencontres, au niveau des divers diocèses, tout en précisant bien qu'il ne fallait pas engendrer une nouvelle structure...

Elles étaient en tout une soixantaine de participantes, réparties en deux groupes à peu près égaux, selon la langue parlée.

Parmi les groupe francophone, retons les noms de Marthe Legault, Simone Chartrand, Hélène Pelletier-Bailargeon, Anita Caron, Madeleine Ryan et plusieurs autres dont les préoccupations sociales et ecclésiastiques sont bien connues. Elles venaient de divers coins de la province, de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick. Ces femmes n'avaient pas été spécialement dési-

gnées, mais participaient à la rencontre à cause de leur intérêt au sujet.

Du côté anglophone, on remarquait un fort groupe d'Edmonton, d'où est né le projet de la rencontre avec les évêques canadiens. Mais certaines participantes venaient d'aussi loin que Vancouver. Leurs résolutions étaient moins développées mais plus absolues que celles de leurs consœurs.

Les anglophones demandèrent aux évêques de déclarer clairement que la femme est membre de l'Eglise à part entière, avec les mêmes droits et privilèges que les hommes. Ceci pour fonder leur demande suivante: que les femmes puissent être ordonnées pour le ministère sacré.

Projet d'une ligne de transmission Montréal-N. York

L'Hydro-Québec et la grande compagnie américaine Consolidated Edison, de New York, poursuivent des négociations sur la construction possible d'une ligne de transmission directe entre Montréal et New York.

Les deux compagnies d'électricité soulignent « qu'aucune entente n'est encore en vue, mais que les pourparlers n'en continuent pas moins dans l'esprit de la déclaration que le premier ministre Robert Bourassa a faite lors de sa récente visite dans la métropole américaine.

M. Bourassa avait alors noté qu'avant plusieurs années, avec l'exploitation probable du potentiel hydro-électrique de la baie James, le Québec disposera de surplus d'électricité pouvant être écoulés dans les Etats de l'est des USA qui en auraient le plus besoin.

L'insuffisance d'électricité est chronique dans l'Etat de New York et en d'autres Etats de la Nouvelle-Angleterre. C'est pourquoi le maire de New York, M. John Lindsay, a laissé entendre que sa ville pourrait acheter de l'énergie produite au Québec, si le projet de la baie James se concrétisait.

Consolidated Edison n'a voulu fournir aucun détail du plan de ligne de transmission Montréal-New York tant que les négociations en cours, qui dépendent d'investissement de l'Hydro-Québec et d'ailleurs de la réalisation des projets de contingences d'ordre financier et politique, n'auront pas abouti à un accord définitif.

MONTREAL

AUJOURD'HUI

Max. 60° • Min. 35°
Généralement ensoleillé

SOLEIL... Lever à 5 h 08

LUNE... Lever à 2 h 48

DEMAIN

Max. 55° • Min. 35°
Nuageux

Coucher à 18 h 51

Coucher à 13 h 22

au QUÉBEC

REGIONS

AUJOURD'HUI

DEMAIN

Montréal et Ottawa

Max. 60° • Min. 35°
Ensoleillé

Max. 55° • Min. 35°
Nuageux

Cantons de l'Est, Laurentides et Mauricie

Max. 55° • Min. 32°
Ensoleillé

Max. 55° • Min. 30°
Nuageux

Québec et Lac Saint-Jean

Max. 55° • Min. 35°
Ensoleillé

Max. 55° • Min. 30°
Ensoleillé

Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles et Gaspé

Max. 45° • Min. 32°
Ensoleillé

Max. 50° • Min. 30°
Ensoleillé

au CANADA

Colombie-Britannique

Averses

Vancouver

42

52

Alberta

Ensoleillé

Edmonton

35

60

Saskatchewan

Périodes ensoleillées

Regina

30

55

Manitoba

Périodes ensoleillées

Winnipeg

40

55

Ontario

Clair

Toronto

40

60

Nouv.-Bruns.

Nuageux et brouillard

Saint-Jean

35

50

Nouv. Ecosse

Nuageux et brouillard

Halifax

35

50

Ile-du-P.-E.

Nuageux

Charlottetown

35

40

Terre-Neuve

Nuageux

Saint-Jean

30

45

SI VOUS PARTIEZ

Aux Etats-Unis

New York

Min. 31

Max. 71

Chicago

Min. 47

Max. 58

N. Orléans

Min. 67

Max. 83

Washington

Min. 47

Max. 75

San Francisco

Min. 43

Max. 54

Miami

Min. 62

Max. 78

Boston

Min. 41

Max. 65

Los Angeles

Min. 49

Max. 65

Vers les capitales

Paris

Min. 50

Max. 64

Moscou

Min. 39

Max. 59

Hong-Kong

Min. 72

Max. 70

Londres

Min. 50

Max. 55

Stockholm

Min. 45

Max. 54

Lisbonne

Min. 57

Max. 64

Rome

Min. 52

Max. 64

Tokyo

Min. 57

Max. 65

Sydney

Min. 49

Max. 57

Berlin

Min. 50

Max. 64

Athènes

Min. 50

Max. 63

Tunis

Min. 59

Max. 66

Amsterdam

Min. 48

Max. 54

Casablanca

Min. 57

Max. 66

Vienne

Min. 50

Max. 64

Bruxelles

Min. 46

Max. 59

Genève

Min. 55

Max. 63

Varsovie

Min. 45

Max. 55

Madrid

Min. 57

Max. 64

Le Caire

Min. 55

Max. 72

Vers les plages

Acapulco

Min. 70

Max. 83

Bermudes

Min. 54

Max. 64

Nassau

Min. 61

Max. 81

Mexico

Min. 48

Max. 81

Barbades

Min. 75

Max. 86

Rio de Janeiro

Min. 75

Max. 77

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

PAS DE GUERRE

SUITE DE LA PAGE A 1

Bourassa exercerait sa "juridiction" dans le domaine de la câble-diffusion. M. Pelletier avait alors défié M. L'Allier de faire valoir ses arguments devant le plus haut tribunal du pays, alléguant que le Québec n'avait pas, en vertu de la constitution actuelle, juridiction en la matière.

La juridiction fédérale sur la radio-télédiffusion, y compris la diffusion par câble est très claire, avait déclaré M. Pelletier.

Hier, le secrétaire d'Etat a déclaré aux Communes: "Je crois que les possibilités d'empêcher que ce différend ne tourne à la querelle stérile existent et, pour notre part, nous avons l'intention de recourir à tous les moyens pour éviter la querelle stérile."

M. LaSalle, avant d'obtenir cette réponse, avait suggéré à M. Pelletier de rencontrer le ministre québécois pour discuter de la possibilité d'une entente entre les deux gouvernements.

Moyens

Le secrétaire d'Etat a peut-être décidé déjà de laisser la Cour suprême trancher la question? ajoutait le député conservateur.

"Je ne vois pas que l'alternative formulée par le député en soit une valable, répliquait alors M. Pelletier. Je pense qu'il y a beaucoup d'autres gestes que l'un et l'autre gouvernements peuvent poser entre des conversations personnelles avec un député et le recours aux tribunaux. Je pense que la stratégie de part et d'autre peut être beaucoup plus complexe et la procédure aussi."

Entre-temps, une source près du ministre L'Allier à Québec, a précisé hier, que le gouvernement Bourassa était définitivement décidé à exercer sa "juridiction" dans le domaine de la câble-diffusion mais que l'on croyait possible une entente entre les deux niveaux gouvernementaux.

Cet informateur a souligné que les éditoriaux publiés notamment au Québec, dans les jours qui ont suivi la prise de position de M. L'Allier, approuvaient le gouvernement Bourassa à ce sujet.

DEPUTES ET CITOYENS

SUITE DE LA PAGE A 1

des Communes. Me Lucien Lamoureux, de prendre toute l'affaire en considération afin de s'assurer que les droits et privilèges sont respectés par l'appareil de sécurité de la GRC.

M. Goyer a soutenu que la GRC

nourrissait le plus grand respect envers le parlement et ceux qui y siègent.

"D'ailleurs, a-t-il poursuivi, je ne sache pas que le parlement, comme tel, ait à se plaindre des méthodes que la GRC a employées. Des individus peuvent s'en plaindre, et j'attends encore qu'il y ait des plaintes spécifiques. Je ne vois rien dans la loi, et s'il y en a, je voudrais être éclairé, à l'effet que les députés ne sont pas des citoyens aussi, et que les députés ont une immunité parfaite dans le pays, et qu'ils peuvent faire n'importe quoi."

"Si la chambre, de continuer M. Goyer, veut voter cela, à ce moment-là, la population jugera une catégorie spéciale au Canada comme étant les députés canadiens."

Quant le député conservateur d'Edmonton, (Ile-du-Prince-Edouard) M. David MacDonald, a suggéré que les propos du ministre n'éclaircissaient nullement le doute semé par M. Campbell et qu'il apparaissait toujours possible que la GRC ait en sa possession des dossiers sur les députés.

M. Goyer n'a pas particulièrement pris ses remarques: il s'est demandé si certains députés ne se pensent pas aux Etats-Unis.

ON BOIRA

SUITE DE LA PAGE A 1

les bars peuvent demeurer ouverts jusqu'à 3 heures du matin le samedi.

D'après certaines informations, il est probable que ce droit sera accordé aux autres régions de la province.

M. Choquette a précisé que ces modifications à la Loi de la Régie des alcools découleront de certaines recommandations de la Commission Thinel sur l'administration de la Régie des alcools de même que de certains rapports préparés par les fonctionnaires de son ministère.

M. Choquette a également déclaré que d'autres modifications seront apportées dans un projet de loi qui sera déposé peu après la reprise de la session touchant l'émission des permis de la Régie des alcools.

Ces modifications feront disparaître certaines mabiguetés dans la loi et auront pour but d'empêcher des éléments du monde de la pègre de détenir des permis.

Quant au rapport de la commission d'enquête Thinel, M. Choquette a dit qu'il sera déposé à l'Assemblée nationale peu après la reprise de la session.

PARIS INCITE

SUITE DE LA PAGE A 1

alimentaire, Pêchivey et Cullman et plusieurs autres. Au total, la table prenait une centaine d'invités de marque.

Alors que dans son programme, M. Bourassa, contrairement à ses prédécesseurs venus à Paris, n'a pas inclus de rencontre avec les ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles — comme quoi l'accent é c o n o m i q u e éclipse cette fois-ci le domaine culturel — le premier ministre québécois a rencontré hier après-midi, au cours d'une réception à la Délégation générale du Québec, une trentaine de hautes personnalités du monde de la finance, des affaires et de l'industrie, avec lesquelles il s'est entretenu personnellement.

Il est

Le procès de la "cellule de communication" est reporté aux Assises criminelles de mai

les tribunaux

Malgré les protestations de Mes Robert Lemieux et Michel Lamarre, le procès conjoint que devaient subir Jean Boisjoly, Côme Leblanc, Gilles Cormier, Robert Langevin et Raymond Cormier, appré-

hendés le 24 octobre 70 et accusés, le 5 novembre dernier, de conspiration séditeuse, a été ajourné au terme de mai des Assises criminelles.

Les cinq inculpés auraient été les membres de la cellule

felquistes dite "cellule de communication".

Mes Lemieux et Lamarre ont déclaré, hier, en présence du juge Roger Ouimet, de la Cour Supérieure de juridiction criminelle, qu'ils étaient prêts à procéder. Ils ont de plus protesté contre le fait que la Couronne n'ait même pas songé à les prévenir d'une demande de remise. Mes Lemieux et Lamarre ont tous deux déploré "le silence inélégant de la Couronne."

A la suite des remarques des deux procureurs des accusés, le juge Roger Ouimet a reporté le procès aux Assises de mai.

Dans un premier procès, Côme Leblanc a été acquitté des accusations de s'être déclaré membre du FLQ et d'en avoir distribué le manifeste. Il a cependant été trouvé coupable d'avoir préconisé les objectifs et les

moyens d'action du FLQ. A la suite de ce verdict, le juge Ouimet lui avait imposé une peine de dix mois de prison.

Raymond Cormier a été acquitté, la semaine dernière, de trois accusations de même nature portées contre lui, le 5 novembre, en vertu de la Loi sur les mesures de guerre.

Robert Langevin a été acquitté d'avoir écrit et publié un document séditeux.

Quant à Jean Boisjoly, qui attend toujours son procès pour appartenance au FLQ, il a été condamné à 15 mois de prison pour outrage au tribunal par le juge Ouimet.

Enfin, Gilles Cormier doit subir incessamment son procès sous les accusations de s'être déclaré membre du FLQ, d'en avoir distribué le manifeste et encouragé les principes et les méthodes d'action.

Ordonnance de séquestre contre un entrepreneur

Une ordonnance de séquestre, consécutive à une requête en faillite, a été émise hier en Cour supérieure, dans le cadre de la longue lutte judiciaire qui se joue depuis 1966 autour d'une maison de rapport inachevée, située rue Saint-Denis, entre la rue Cherrier et l'avenue des Pins.

C'est l'herboriste Jules Fontaine, dont les bureaux sont situés au 3706 de la rue Saint-Denis, qui a obtenu cette ordonnance contre la compagnie Tétrault Frères Ltée, de la rue Charlevoix, pour non paiement de certains frais encourus lors d'une procédure précédente, en radiation de privilèges.

De par la décision finalement rendue, cette compagnie devait rembourser une

somme de plus de quatre mille dollars à M. Fontaine, qui avait entrepris la construction de cette conciergerie au-dessus de son propre local.

A la suite de certains incidents, toutefois, la construction fut arrêtée le 17 mars 1966, soit donc il y a eu cinq ans samedi dernier, et ils n'ont jamais repris depuis.

Par contre, les procédures civiles de toutes sortes ont été entreprises depuis, par les différentes parties, dans cette affaire, et certaines sont pendantes tant devant la Cour d'appel que devant la Cour suprême du Canada.

Et il y a cinq ans, encore une fois, qu'on n'a pas donné un seul coup de marteau dans cet immeuble... en panne.

Admissions aux procès de trois étudiants du SGW

Trois jeunes ex-étudiants de l'Université Sir Georges Williams, qui ont commencé de subir leur procès hier matin, devant le juge Kenneth C. MacKay, ont déjà atteint le stade de la défense.

Au cours de la journée d'hier, en effet, les procureurs de la poursuite, Mes Fred Kaufman et Raphael Schacter, ont terminé leur preuve en acceptant principalement des admissions de faits sur les actes de vandalisme commis en février 1969, et qui ont causé des

dommages de deux millions de dollars à cette institution.

Les prévenus, pour leur part, sont accusés de méfaits en occupant illégalement les lieux, et en privant les autorités de l'Université de l'usage du précieux centre d'informatique, qui devait être le plus sérieusement endommagé, incidemment.

Les prévenus qui subissent présentement leur procès sont Roosevelt Douglas, Ann Gould et Brenda Dickenson Dash.

Arthur Nesbitt avait abîmé l'auto du maire de Laval!

Arthur Nesbitt, 18 ans, qui a reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir causé des dommages considérables à l'automobile du maire de Ville de Laval, s'est vu accorder, hier, un sursis de sentence de deux ans par le juge Emile Trotter, de la Cour des sessions de la paix.

Son présumé complice, Andrew Lalonde, qui a nié toute culpabilité, subira incessam-

ment son procès sous une inculpation similaire. Détenu depuis son arrestation, le 26 mars dernier, il a pu, cependant, recouvrer provisoirement sa liberté. Lalonde demeure à Apple Hill, Ontario.

Nesbitt, demeurant à Pont Viau, avait été appréhendé à la suite d'une chasse à l'homme de quinze milles dans les rues de cette localité.

Chiens télécommandés à grande distance

Un éleveur de chiens français a imaginé d'étendre les possibilités de ses bêtes en utilisant le principe de la télécommande à grande distance, déjà fort répandue dans de nombreux domaines et notamment dans le dressage des animaux de l'espace.

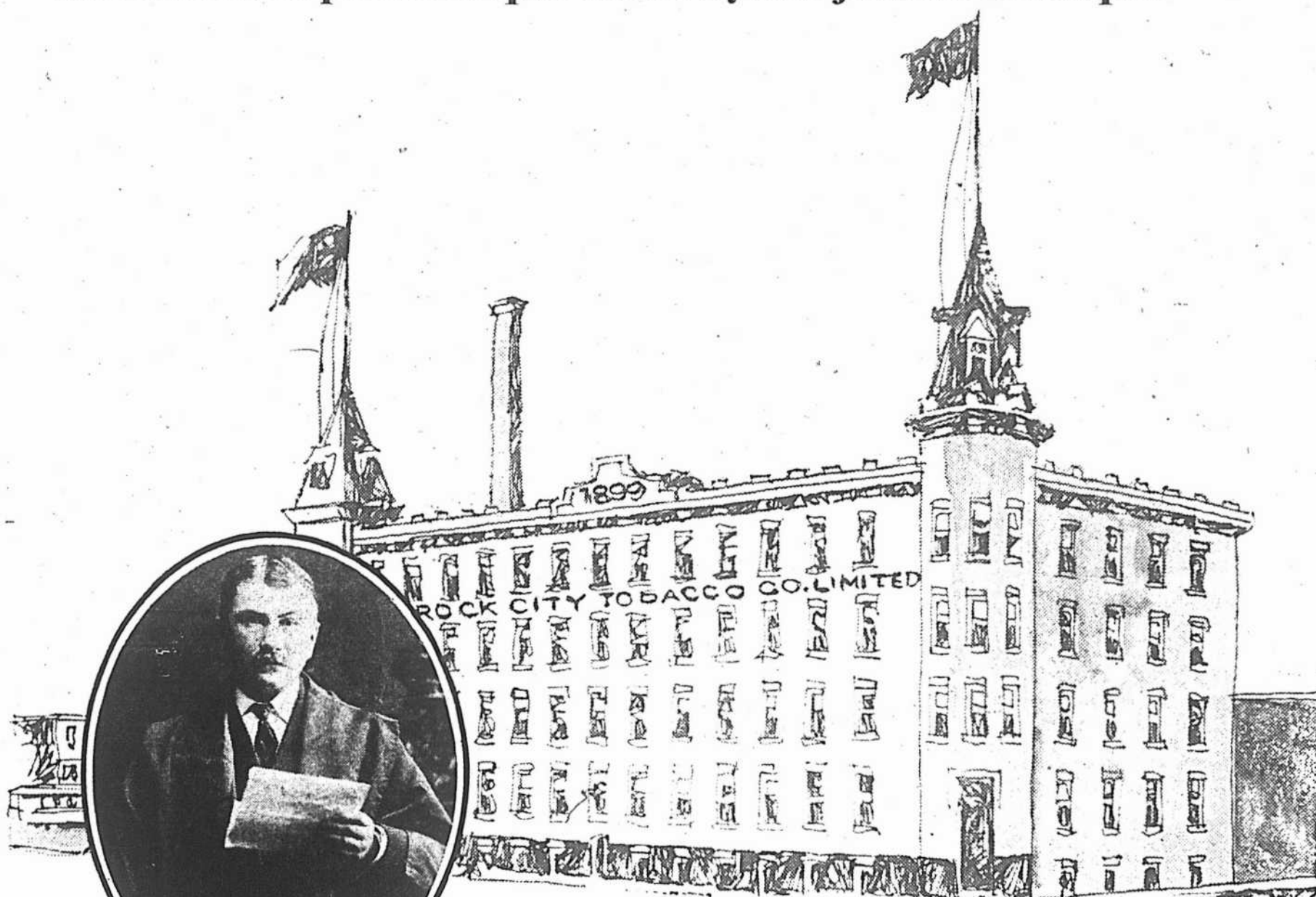
Pour ce faire, l'éleveur français applique autour du cou de ses chiens un collier spécial contenant un récepteur de télécommande miniature. L'ordre au chien d'a-

voir à se déplacer dans telle ou telle direction, ou bien d'accomplir telle ou telle action lui est donné par un poste émettant des modulations à basses fréquences.

Ces modulations sont enregistrées par le récepteur qui agit alors sur deux électrodes appliquées sur la gorge de l'animal. Les décharges brèves ou longues que le chien reçoit par l'intermédiaire de ces électrodes sont autant de messages qu'il a appris à interpréter lors du dressage.

RICHELIEU

"...le meilleur produit que nous ayons jamais fabriqué"

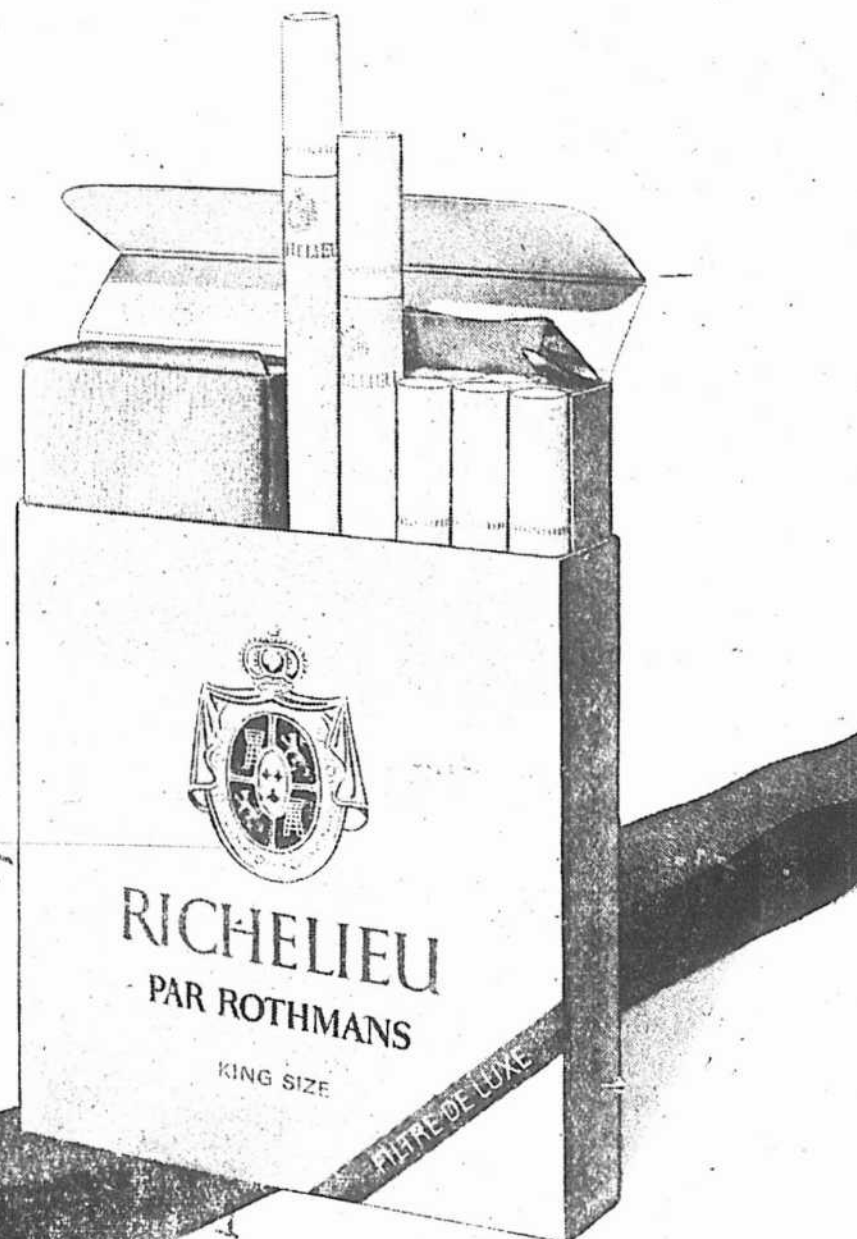


Napoléon Drouin
1862 - 1934

Mon père, Napoléon Drouin, a été le fondateur de la Compagnie de Tabac Rock City, en 1899. Pendant trois générations, ma famille a fièrement maintenu les normes d'excellence et de savoir-faire établies par le fondateur. Etant l'aîné des membres de la famille Drouin, il me fait plaisir de vous présenter le plus récent et le meilleur produit que nous ayons jamais fabriqué, la cigarette Richelieu. Je suis persuadé qu'elle vous plaira. Votre tout dévoué,

O. Drouin
(Olivier Drouin)

La Compagnie de Tabac Rock City Limitée
180, rue de la Couronne, Québec



Seul Richelieu porte le ruban d'excellence bleu et rouge.

SUIVEZ
LA MODE

dans

la presse

De Montréal, Paris, Londres, New York ou Tokyo, la mode féminine ou masculine, sévère ou folichonne, est rapportée et commentée dans les pages féminines.

Travailleurs de la construction voici vos salaires

En vertu du décret relatif à l'industrie de la construction rendu par le gouvernement du Québec

Région de salaires du Richelieu							
Taux de salaires (* Parité avec la région de salaires de Montréal métropolitain)							
Métiers	Avant le 1 ^{er} août 1970	Date de publication	1 ^{er} mai 1971	1 ^{er} janvier 1972	1 ^{er} mai 1972	1 ^{er} janvier 1973	Augmentation horaire totale
1 — Mécanicien en tuyauterie: a) Compagnon senior.....	4.37	\$ 4.69	\$ 4.89	\$ 5.14	\$ 5.39	5.64	\$ 1.25
b) Compagnon junior.....	3.96	3.96	4.16	4.47	4.72	4.97	1.38
2 — Mécanicien en tuyauterie (frigoriste).....	4.69	4.69	4.89	5.14	5.39	5.64	1.25
3 — Grutier: A.....	4.77	4.77	4.97	5.22	5.47	5.72	1.22
B.....	4.67	4.67	4.87	5.12	5.37	5.62	1.03
C.....	4.50	4.50	4.70	4.70	4.85	5.05	0.75
4 — Opérateur de pelle mécanique: A.....	4.62	4.62	4.82	5.07	5.32	5.57	1.25
B.....	4.52	4.52	4.72	4.97	5.22	5.47	1.08
5 — Opérateur d'équipement lourd: A.....	4.30	4.30	4.50	4.75	5.00	5.25	1.17
B.....	4.20	4.20	4.40	4.65	4.90	5.15	1.27
C.....	3.97	3.97	4.17	4.42	4.64	4.86	0.97
6 — Mécanicien de machines lourdes.....	4.29	4.29	4.49	4.74	4.99	5.24	1.18
7 — Charpentier-menuisier.....	4.40	4.40	4.60	4.85	5.10	5.35	1.19
8 — Poseur de lattes.....	4.40	4.40	4.60	4.85	5.10	5.35	1.25
9 — Poseur de pilotis.....	4.01	4.01	4.21	4.46	4.71	4.96	1.14
10 — Chaudronnier.....	4.40	4.40	4.60	4.85	5.10	5.35	1.25
11 — Monteur d'acier de structure.....	4.95	4.95	5.15	5.15	5.40	5.65	0.75
12 — Serrurier de bâtiment.....	4.14	4.14	4.34	4.59	4.84	5.09	1.25
13 — Ferrailleur.....	4.24	4.24	4.44	4.69	4.94	5.19	1.10
14 — Ferblantier.....	4.47	4.47	4.67	4.92	5.17	5.42	1.25
15 — Couvreur.....	4.16	4.16	4.36	4.61	4.86	5.11	1.18
16 — Monteur-mécanicien (vitrier).....	4.29	4.29	4.49	4.74	4.99	5.24	1.08
17 — Vitrier (monteur de verre).....	4.04	4.04	4.24	4.49	4.74	4.99	0.90
18 — Peintre.....	4.29	4.29	4.49	4.74	4.99	5.24	1.18
a) Tireur de joints.....	4.32	4.32	4.52	4.74	4.99	5.24	1.05
19 — Poseur de revêtements souples.....	4.14	4.14	4.34	4.59	4.84	5.09	1.01
a) Poseur de revêtements (tuile).....	4.42	4.42	4.62	4.87	5.12	5.37	0.75
20 — Calorifugeur.....	4.29	4.29	4.49	4.74	4.99	5.24	1.25
21 — Plâtrier.....	4.61	4.61	4.81	5.06	5.31	5.56	1.20
22 — Cimentier-applicateur.....	4.16	4.16	4.36	4.61	4.86	5.11	1.18
23 — Briqueteur-maçon.....	4.61	4.61	4.81	5.06	5.31	5.56	1.20
24 — Carreleur.....	4.61	4.61	4.81	5.06	5.31	5.56	1.20
25 — Polisseur.....	4.61	4.61	4.81	5.06	5.31	5.56	1.20
26 — Électricien: Compagnon senior.....	4.69	4.69	4.89	5.14	5.39	5.64	1.25
Compagnon junior.....	4.22	4.22	4.42	4.67	4.92	5.17	1.25
27 — Mécanicien de chantier.....	4.65	4.65	4.85	5.10	5.35	5.60	1.22
28 — Mécanicien d'ascenseur.....	5.72	5.72	5.92	6.17	6.42	6.67	0.80
29 — Aide-mécanicien d'ascenseur.....	4.14	4.14	4.34	4.59	4.84	5.09	0.75
Occupations							
1 — Chauffeur de chaudière à vapeur (autres classes).....	3.16	4.16	4.36	4.61	4.86	5.11	1.09
a) chauffeur classe IV.....	3.36	3.16	3.36	3.36	3.61	3.86	0.75
2 — Opérateur de génératrice.....	4.10	4.10	4.30	4.55	4.80	5.05	1.24
3 — Boutefeux.....	3.82	3.82	4.02	4.27	4.52	4.77	1.12
4 — Gardien.....	115.00	115.00	123.00	123.00	133.00	133.00	0.75
a) Gardien (ancien décret).....	3.16	3.16	3.36	3.36	3.61	3.86	0.75
5 — Plongeur.....	6.20	6.20	6.40	6.40	6.65	6.90	0.75
6 — Magasinier.....	110.00	110.00	118.00	118.00	128.00	128.00	0.75
a) Magasinier (ancien décret).....	3.88	3.88	3.78	3.78	4.03	4.28	0.75
7 — Commis.....	100.00	100.00	108.00	108.00	118.00	118.00	0.75
a) Commis (ancien décret).....	3.58	3.58	3.78	4.03	4.28	4.53	1.10
b) pointeau.....	4.14	4.14	4.34	4.59	4.84	5.09	0.75
8 — Manoeuvre (journalier).....	3.58	3.58	3.78	4.03	4.28	4.53	1.10
a) Manutentionnaire de ciment en vrac ou en sacs.....	3.72	3.72	3.78	4.03	4.28	4.53	0.86
9 — Manoeuvre spécialisé.....	3.82	3.82	4.02	4.27	4.52	4.77	1.12
a) Foreur.....	4.01	4.01	4.21	4.27	4.52	4.77	0.93
10 — Opérateur d'appareil de levage: A.....	3.97	3.97	4.17	4.42	4.67	4.92	1.32
B.....	3.87	3.87	4.07	4.32	4.57	4.82	1.28
11 — Conducteur de camion: A.....	3.73	3.73	3.93	4.18	4.43	4.68	1.21
B.....	3.69	3.69	3.89	4.14	4.39	4.64	1.17
C.....	3.63	3.63	3.83	4.08	4.33	4.58	1.11
12 — Opérateur de pompe et compresseur.....	4.03	4.03	4.23	4.48	4.73	4.98	1.24
13 — Opérateur d'usine fixe ou mobile.....	4.06	4.06	4.26	4.51	4.76	5.01	1.21
14 — Soudeur en tuyauterie.....	4.69	4.69	4.89	5.14	5.39	5.64	1.25
15 — Soudeur.....	4.61	4.61	4.81	5.06	5.31	5.56	1.25
NOTE: Pour les travaux de construction industrielle comportant une dépense de plus de \$125.000.00, les taux de salaires établis dans la région de salaires de Montréal-Métropolitain s'appliquent à la sous-région de Richelieu.							

Taux du salarié travaillant à l'extérieur de sa région de salaires:

Le salarié qui, à la demande de son employeur, accepte de travailler à l'extérieur de sa région de salaires reçoit le taux de salaire prévu pour la région de salaires où il exécute des travaux ou le taux de salaire prévu pour sa propre région de salaires si ce dernier est plus élevé.

Travailleurs de voici vos

En vertu du décret relatif à l'industrie de la construction

Région de salaires de Montréal-Sud

La région de Montréal-Sud moins les portions de ce territoire comprises dans la région de salaires de Montréal-Métropolitain et moins la sous-région de Richelieu

Taux de salaires (x Parité avec la région de salaires de Montréal métropolitain)

Métiers	Avant le Bill 38 7 août 1970	Date de publi- cation	1er mai 1971	1er janvier 1972	1er mai 1972	1er janvier 1973	Augmen- tation horaire totale
1 — Mécanicien en tuyauterie: Compagnon senior et junior.....	\$ 3.92	\$ 4.29	\$ 4.49	\$ 4.94	\$ 5.19	\$ 5.61	\$ 1.65
2 — Mécanicien en tuyauterie (frigoriste).....	3.99	4.29	4.49	4.94	5.19	5.61	1.65
3 — Grutier: A.....	3.69	4.19	4.39	4.81	5.06	5.53x	1.90
B.....	3.69	4.09	4.29	4.67	4.92	5.10x	1.71
C.....	3.69	3.99	4.19	4.44	4.69	4.85x	1.16
4 — Opérateur de pelle mécanique: A.....	3.74	4.14	4.34	4.83	5.08	5.57	1.83
B.....	3.74	4.04	4.24	4.70	4.95	5.40x	1.66
5 — Opérateur d'équipement lourd: A.....	3.69	4.09	4.29	4.61	4.86	5.17x	1.48
B.....	3.69	3.99	4.19	4.51	4.76	5.07x	1.38
C.....	3.69	3.99	4.19	4.39	4.64	4.84x	0.95
6 — Mécanicien de machines lourdes.....	3.79	4.09	4.29	4.61	4.86	5.17x	1.38
7 — Charpentier-menuisier.....	3.99	4.29	4.49	4.77	5.02	5.29x	1.30
8 — Poseur de lattis.....	3.99	4.29	4.49	4.80	5.05	5.35	1.36
9 — Poseur de pilotis.....	3.71	4.01	4.21	4.46	4.71	4.93x	1.14
10 — Chaudronnier.....	4.10	4.40	4.60	4.85	5.10	5.35	1.25
11 — Monteur d'acier de structure.....	4.85x	4.95	5.15	5.15	5.40	5.40	0.75
12 — Serrurier de bâtiment.....	3.74	4.04	4.24	4.54	4.79	5.09	1.35
13 — Ferrailleur.....	3.99	4.29	4.49	4.74	4.99	5.04x	1.05
14 — Ferblantier.....	3.99	4.29	4.49	4.93	5.18	5.42x	1.43
15 — Couvreur.....	3.99	4.29	4.49	4.74	4.99	5.04x	1.05
16 — Monteur mécanicien (vitrier).....	3.74	4.04	4.26	4.54	4.82	5.07x	1.33
17 — Vitrier (monteur de verre).....	3.79	3.79	4.01	4.29	4.57	4.84x	1.15
18 — Peintre.....	3.89	4.19	4.39	4.66	4.91	5.17	1.28
a) Tireur de joints.....	3.79	4.09	4.29	4.66x	4.91	5.17	1.38
19 — Poseur de revêtements souples.....	3.99	4.24	4.44	4.44	4.69	4.85x	0.91
20 — Calorifugeur.....	3.99	4.29	4.49	4.74	4.99	5.21	1.25
21 — Plâtrier.....	4.19	4.49	4.69	5.03	5.28	5.51x	1.32
22 — Cimentier-applicateur.....	3.99	4.29	4.49	4.69	4.94	5.04x	1.05
23 — Briqueteur-maçon.....	3.99	4.49	4.69	4.98	5.23	5.51x	1.32
24 — Carreleur.....	3.99	4.39	4.59	4.93	5.18	5.51x	1.42
25 — Polisseur (à sec).....	3.79	4.09	4.29	4.87	5.12	5.51x	1.72
26 — Électricien: Compagnon senior et junior.....	3.99	4.29	4.49	4.94	5.19	5.61	1.65
27 — Mécanicien de chantier.....	4.29	4.65	4.85	5.10	5.35	5.67x	1.22
28 — Mécanicien d'ascenseur.....	3.97	5.72	5.92	5.92	6.17	6.17	0.80
29 — Aide mécanicien d'ascenseur.....	3.64	4.14	4.34	4.34	4.59	4.59	0.75
Occupations							
1 — Chauffeur de chaudière à vapeur (autres classes) a) Chauffeur classe IV.....	3.99	4.16	4.36	4.61	4.86	4.99x	1.09
2 — Opérateur de génératrice.....	3.99	3.16	3.36	3.36	3.61	3.61x	0.75
3 — Boutefeu.....	3.99	4.10	4.30	4.55	4.80	5.04x	1.24
4 — Gardien.....	3.99	3.89	4.09	4.14	4.39	4.64x	1.05
a) Gardien (ancien décret).....	3.79	3.09	3.29	3.29	3.54x	3.54x	0.85
5 — Plongeur.....		6.20x	6.40	6.40	6.65	6.65	
6 — Magasinier.....		110.00x	118.00	118.00	128.00	136.00	
7 — Commis.....		100.00x	108.00	108.00	118.00	118.00	
8 — Manoeuvre (journalier).....	3.41	3.74	3.94	3.94	4.19	4.39	0.94
9 — Manoeuvre spécialisé.....	3.64	3.84	4.04	4.14	4.39	4.59	1.10
10 — Opérateur d'appareil de levage: A.....	3.64	4.04	4.24	4.49	4.74	4.99	1.35
B.....	3.64	3.94	4.14	4.39	4.64	4.89	1.21
11 — Conducteur de camion: A.....		3.73	3.93	4.18	4.43	4.64x	
B.....		3.69	3.89	4.14	4.39	4.59x	
C.....		3.63	3.83	4.08	4.33	4.44x	
12 — Opérateur de pompe et compresseur.....	3.61	3.94	4.14	4.43	4.68	4.97x	1.33
13 — Opérateur d'usine fixe ou mobile.....		4.06	4.26	4.51	4.76	4.97x	
14 — Soudeur en tuyauterie.....		4.29	4.49	4.94	5.19	5.64	
15 — Soudeur.....		4.29	4.49	4.90	5.15	5.56	

Région de salaires de Montréal

La région de Montréal-Métropolitain, les cités de Huntingdon, Châteauguay, Châteauguay-Centre, Maple Grove, Salaberry-de-Valleyfield, Dorion, Melocheville, Saint-Timothée, Terrasse-Vaudreuil, Oka sur le Lac, Saint-Eustache et Oka et la municipalité de Sainte-Scholastique.

Métiers ou occupations

Métiers ou occupations	Avant le Bill 38 7 août 1970	Date de publi- cation	1er mai 1971	1er janvier 1972	1er mai 1972	1er janvier 1973	Augmen- tation horaire totale
1 — Mécanicien en tuyauterie: a) Compagnon senior.....	\$ 4.05		\$ 4.45	\$ 4.70	\$ 4.95	\$ 5.40	\$ 1.45
b) Compagnon junior.....	4.10		4.50	4.75	5.00	5.45	1.45
2 — Mécanicien en tuyauterie (frigoriste).....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
3 — Grutier: A.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
B.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
C.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
4 — Opérateur de pelle mécanique: A.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
B.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
5 — Opérateur d'équipement lourd: A.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
B.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
C.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
6 — Mécanicien de machines lourdes.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
7 — Charpentier-menuisier.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
8 — Poseur de lattis.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
9 — Poseur de pilotis.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
10 — Chaudronnier.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
11 — Monteur d'acier de structure.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
12 — Serrurier de bâtiment.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
13 — Ferrailleur.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
14 — Ferblantier.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
15 — Couvreur.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
16 — Monteur-mécanicien (vitrier).....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
17 — Vitrier (monteur de verre).....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
18 — Peintre.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
a) Tireur de joints.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
19 — Poseur de revêtements souples.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
20 — Calorifugeur.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
21 — Plâtrier.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
22 — Cimentier-applicateur.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
23 — Briqueteur-maçon.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
24 — Carreleur.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
25 — Polisseur (à sec).....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
a) Polisseur (humide et à la main).....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
26 — Électricien: Compagnon senior.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
Compagnon junior.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
27 — Mécanicien de chantier.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
28 — Mécanicien d'ascenseur.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
29 — Aide mécanicien d'ascenseur.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
Occupations							
1 — Chauffeur de chaudière à vapeur..... (autres classes) a) Chauffeur classe IV.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
2 — Opérateur de génératrice.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
3 — Boutefeu.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
4 — Gardien.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
5 — Plongeur.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
6 — Magasinier.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
7 — Commis.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
8 — Manoeuvre (journalier).....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
9 — Manoeuvre spécialisé.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
a) Manoeuvre spécialisé (carreleur-grantiste).....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
b) Foreur (chariot de forage automateur sur rail).....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
10 — Opérateur d'appareil de levage: A.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
B.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
C.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
11 — Conducteur de camion: A.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
B.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
C.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
12 — Opérateur de pompe et compresseur.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
13 — Opérateur d'usine fixe ou mobile.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
14 — Soudeur en tuyauterie.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45
15 — Soudeur.....	4.05		4.45	4.70	4.95	5.40	1.45

Lignes de distribution d'énergie électrique

Taux de salaires

Métiers ou occupations	Avant le Bill 38 7 août 1970	Date de publi- cation	1er mai 1971	1er janvier 1972	1er mai 1972	1er janvier 1973	Augmen- tation horaire totale
1 — Chef d'équipe de lignes.....	\$ 4.11	\$ 4.41	\$ 4.61	\$ 4.61			
2 — Monteur de lignes A.....	3.95	4.25	4.45	4.45	4.95	5.40	1.45
3 — Monteur de lignes B.....	3.70	4.00	4.20	4.20	4.70	5.15	1.45
4 — Monteur de lignes C.....	3.43	3.73	3.93	3.93	4.45	4.90	1.47
5 — Aide-monteur à terre et apprenti-monteur.....	3.17	3.47	3.67	3.67	4.10	4.55	1.38
6 — Aide (manoeuvre).....	2.87	3.17	3.37	3.37	3.80	4.05	1.18
7 — Conducteur de camion de lignes.....	3.29	3.59	3.79	3.79	4.20	4.60	1.31
8 — Opérateur de machines lourdes.....	3.29	3.59	3.79	3.79	4.20	4.60	1.31
9 — Emondeur.....	3.43	3.73	3.93	3.93	4.45	4.90	1.47
10 — Chef d'équipe de creusage et mise en place des poteaux.....	3.70	4.00	4.20	4.20	4.70	5.15	1.45
11 — Boutefeu.....	3.17	3.47	3.67	3.67	4.10	4.55	1.38
12 — Opérateur de compresseur.....	3.17	3.47	3.67	3.67	4.10	4.55	1.38

la construction salaires

La construction rendu par le gouvernement du Québec

Métropolitain
villes ou municipalités suivantes:
Lévy, Mercier, Beauharnois,
Vaudreuil, Ormstown,
Deux-Montagnes,
le territoire de l'aéroport de
dans le territoire de la

Taux de salaires

	1er mai 1971	1er janvier 1972	1er mai 1972	1er janvier 1973	Augmen- tation horaire totale
28	\$ 5.48	\$	\$ 5.73		\$.075
75	4.95		5.20		.75
28	5.48		5.73		.75
14	5.34		5.59		.75
95	5.15		5.40		.75
10	4.60		4.85		.75
14	5.34		5.59		.75
95	5.15		5.40		.75
72	4.92		5.17		.85
62	4.82		5.07		.75
19	4.39		4.64		.75
72	4.92		5.17		.75
84	5.04		5.29		.75
06	5.26		5.51		.75
10	4.60		4.85		.75
28	5.48		5.73		.75
95	5.15		5.40		.75
68	4.88		5.13		.75
69	4.79		5.04		.75
05	5.25		5.50		.75
69	4.79		5.04		.75
62	4.82		5.07		.75
19	4.39		4.64		.75
72	4.92		5.17		.75
05	5.15		5.40		.75
10	4.60		4.85		.75
17	5.37		5.62		.75
06	5.26		5.51		.75
69	4.79		5.04		.75
06	5.26		5.51		.75
06	5.26		5.51		.75
62	4.82	5.04	5.29		1.19
28	5.48		5.73		.75
75	4.95		5.20		.75
72	5.32		5.57		.75
72	5.92		6.17		.80
14	4.34		4.59		.75
50	4.70		4.95		.75
00	128.00		138.00		38.31
69	4.79		5.04		.75
19	4.39		4.64		.75
00	123.00		133.00		44.21
20	6.40		6.65		.75
00	118.00		128.00		.75
10	108.00		118.00		.75
13	4.13		4.38		.75
9	4.39		4.64		.75
32	4.52		4.77		.75
49	4.60		4.85		.75
72	4.92		5.17		.75
40	4.60		4.85		.75
19	4.39		4.64		.75
11	4.31		4.56		.75
99	4.19		4.44		.75
52	4.72		4.97		.75
52	4.72		4.97		.75
28	5.48		5.73		.75
05	5.25		5.50		0.75 (1.40)

Région de salaires de Montréal-Nord

La région de Montréal-Nord moins les portions de ce territoire comprises dans la région de salaires de Montréal-Métropolitain et moins la sous-région de Joliette

Métiers	Taux de salaires (* Parité avec la région de salaires de Montréal métropolitain)					Augmen- tation horaire totale
	Avant le Bill 38 7 août 1970	Date de publi- cation 1971	1er mai 1971	1er janvier 1972	1er mai 1972	
1 — Mécanicien en tuyauterie: Compagnon senior..	\$ 3.29	\$ 3.59	\$ 3.79	\$ 4.49	\$ 4.74	\$ 1.95
Compagnon junior..	3.04	3.34	3.54	4.09	4.34	1.80
2 — Mécanicien en tuyauterie (frigoriste)	3.14	3.59	3.79	4.49	4.74	1.65
3 — Grutier: A	3.14	3.64	3.84	4.34	4.59	1.95
B	3.14	3.54	3.74	4.24	4.49	1.85
C	3.14	3.44	3.64	4.14	4.39	1.71
4 — Opérateur de pelle mécanique: A	2.94	3.34	3.54	4.24	4.49	2.05
B	2.94	3.24	3.44	4.14	4.39	1.95
5 — Opérateur d'équipement lourd: A	2.64	3.24	3.44	3.84	4.09	1.65
B	2.64	3.10	3.34	3.74	3.99	1.65
C	2.64	2.94	3.14	3.64	3.89	1.75
6 — Mécanicien de machines lourdes	2.64	3.24	3.44	4.09	4.34	1.90
7 — Charpentier-menuisier	3.29	3.59	3.79	4.49	4.74	1.96
8 — Poseur de lattis	3.39	3.69	3.89	4.37	4.62	1.45
9 — Poseur de pilotis	3.14	3.44	3.64	4.24	4.49	1.70
10 — Chaudronnier		3.64	3.84	4.09	4.34	1.84
11 — Monteur d'acier de structure	4.65	4.95	5.15	5.15	5.40	0.75
12 — Serrurier de bâtiment		3.39	3.59	3.84	4.09	1.59
13 — Ferrailleur	3.39	3.69	3.89	4.49	4.74	1.85
14 — Ferblantier	3.29	3.59	3.79	4.49	4.74	1.95
15 — Couvreur	3.29	3.59	3.79	4.49	4.74	1.75
16 — Monteur-mécanicien (vitrier)	3.64	3.34	3.69	4.09	4.49	1.70
17 — Vitrier (monteur de verre)	2.78	3.09	3.44	3.84	4.24	1.70
18 — Peintre	3.04	3.34	3.54	4.31	4.56	2.05
19 — Poseur de revêtements souples	3.29	3.59	3.79	4.09	4.34	1.75
20 — Calorifugeur	3.29	3.59	3.79	4.09	4.34	1.72
21 — Plâtrier	3.39	3.69	3.89	4.34	4.59	1.70
22 — Cimentier-applicateur	2.94	3.24	3.44	4.09	4.34	1.90
23 — Briqueteur-maçon	3.39	3.69	3.89	4.49	4.74	1.85
24 — Carreleur	3.39	3.69	3.89	4.14	4.39	1.50
25 — Polisseur (à sec)	3.29	3.59	3.79	4.14	4.39	1.60
a) Polisseur (humide et à la main)	3.24	3.54	3.74	4.14	4.39	1.65
26 — Electricien: Compagnon senior et junior	3.34	3.54	3.74	4.51	4.76	2.05
27 — Mécanicien de chantier	3.66	3.96	4.16	4.66	4.91	1.50
28 — Mécanicien d'ascenseur	5.37	5.72	5.92	6.17	6.17	0.80
29 — Aide-mécanicien d'ascenseur	3.64	4.14	4.34	4.34	4.59	0.75
Occupations						
1 — Chauffeur de chaudière à vapeur (autres classes)	2.64	2.94	3.14	3.84	4.09	1.95
a) Chauffeur classe IV	120.00	128.00	128.00	128.00	138.00	138.00
2 — Opérateur de génératrice		3.64	3.84	4.09	4.34	1.84
3 — Boute-feu	2.94	3.24	3.44	4.04	4.29	1.85
4 — Gardien		115.00	123.00	123.00	133.00	133.00
a) Gardien (ancien décret)	1.74	2.04	2.24	2.49	2.49	0.75
5 — Plongeur		6.20	6.40	6.40	6.65	6.65
6 — Magasinier		110.00	118.00	118.00	128.00	128.00
7 — Commis		100.00	108.00	108.00	118.00	118.00
8 — Manoeuvre (journalier)	2.64	2.94	3.14	3.64	3.89	1.74
9 — Manoeuvre spécialisé	2.71	3.04	3.24	3.94	4.19	1.90
a) Pointeau (ancien décret)	111.10	123.10	131.10	131.10	141.10	141.10
b) Réceptionnaire	111.10	123.10	131.10	131.10	141.10	141.10
10 — Opérateur d'appareil de levage: A	3.19	3.59	3.79	4.29	4.54	1.60
B	3.29	3.49	3.69	4.19	4.44	1.50
11 — Conducteur de camion: A	2.64	3.04	3.24	3.89	4.14	2.00
B	2.64	2.94	3.14	3.77	4.02	1.85
C	2.64	2.94	3.14	3.69	3.94	1.80
12 — Opérateur de pompe et compresseur	2.94	3.24	3.44	3.94	4.19	1.50
13 — Opérateur d'usine fixe ou mobile	2.94	3.24	3.44	4.14	4.39	1.92
14 — Soudeur en tuyauterie	3.39	3.69	3.89	4.49	4.74	1.85
15 — Soudeur		3.69	3.89	4.49	4.74	5.24

Réseaux de communication

Taux de salaires						
Câble aérien et enfoui	Avant le Bill 38 7 août 1970	Date de publi- cation	1er mai 1971	1er janvier 1972	1er mai 1972	Augmen- tation horaire totale
1 — Monteur « T »	\$ 3.48	\$ 3.78	\$ 3.98	\$ 4.05	\$ 4.55	\$ 1.52
2 — Aide-monteur, apprenti-monteur	3.06	3.36	3.56	3.56	4.00	1.44
3 — Aide (manoeuvre)	2.88	3.15	3.35	3.35	3.80	1.20
4 — Foreur de roc, opérateur de compresseur	2.94	3.21	3.41	3.41	3.90	1.29
5 — Boute-feu	3.06	3.36	3.56	3.56	4.00	1.44
6 — Conducteur de camion	3.06	3.36	3.56	3.56	4.00	1.38
7 — Conducteur de camion (creusage)	3.21	3.51	3.71	3.71	4.15	1.35
8 — Opérateur d'équipement (trancheuse, pépinière) ..	3.21	3.51	3.71	3.71	4.20	1.44
9 — Gardien		102.00	110.00	110.00	123.00	133.00

Travailleurs de la construction voici vos salaires

En vertu du décret relatif à l'industrie de la construction rendu par le gouvernement du Québec

Région de salaires de Joliette						
Taux de salaires (X Parité avec la région de salaires de Montréal métropolitain)						
Métiers	Avant le 7 août 1970	Date de publication	1er mai 1971	1er janvier 1972	1er mai 1972	Augmentation horaire totale
1 — Mécanicien en tuyauterie:						
a) Compagnon senior.....	3.74	\$ 4.04	\$ 4.24	\$ 4.49	\$ 4.74	\$ 1.50
b) Compagnon junior.....	3.64	3.64	3.84	4.09	4.34	1.50
2 — Mécanicien en tuyauterie (frigoriste).....	4.04	4.04	4.24	4.49	4.74	
3 — Grutier: A.....	3.89	3.89	4.09	4.34	4.59	1.70
B.....	3.79	3.79	3.99	4.24	4.49	1.60
C.....	3.69	3.69	3.89	4.14	4.39	1.46
4 — Opérateur de pelle mécanique: A.....	3.79	3.79	3.99	4.24	4.49	1.60
B.....	3.69	3.69	3.89	4.14	4.39	1.50
5 — Opérateur d'équipement lourd: A.....	3.39	3.39	3.59	3.84	4.09	1.50
B.....	3.29	3.29	3.49	3.74	3.99	1.50
C.....	3.19	3.19	3.39	3.64	3.89	1.50
6 — Mécanicien de machines lourdes.....	3.64	3.64	3.84	4.09	4.34	1.50
7 — Charpentier-menuisier.....	4.04	4.04	4.24	4.49	4.74	1.50
a) Aplaisseur de parquets.....	3.64	3.64	3.84	4.09	4.34	1.90
8 — Poseur de lattes.....	3.64	3.64	3.84	4.09	4.34	
9 — Poseur de pilotis.....	3.64	3.64	3.84	4.24	4.49	1.50
10 — Chaudronnier.....	3.64	3.64	3.84	4.09	4.34	1.50
11 — Monteur d'acier de structure.....	4.95	5.15	5.15	5.40	5.65	0.75
12 — Serrurier de bâtiment.....	3.39	3.59	3.84	4.09	4.34	1.50
13 — Ferrailleur.....	4.04	4.24	4.49	4.74	4.99	1.30
14 — Ferblantier.....	4.04	4.24	4.49	4.74	4.99	1.50
15 — Couvreur.....	4.04	4.24	4.49	4.74	4.99	1.50
16 — Monteur-mécanicien (vitrier).....	3.54	3.74	3.99	4.24	4.49	1.50
17 — Vitrier (monteur de verre).....	3.29	3.49	3.74	3.99	4.24	1.40
18 — Peintre.....	3.89	4.09	4.34	4.59	4.84	1.50
19 — Poseur de revêtements souples.....	3.64	3.84	4.09	4.34	4.59	1.50
20 — Calorifugeur.....	3.64	3.84	4.09	4.34	4.59	1.47
21 — Plâtrier.....	3.89	4.09	4.34	4.59	4.84	1.50
22 — Cimentier-applicateur.....	3.64	3.84	4.09	4.34	4.59	1.50
23 — Briqueteur-maçon.....	4.04	4.24	4.49	4.74	4.99	1.50
24 — Carreleur.....	3.69	3.89	4.14	4.39	4.64	1.50
25 — Polisseur.....	3.69	3.89	4.14	4.39	4.64	1.50
26 — Electricien: Compagnon senior et junior.....	4.09	4.29	4.54	4.79	5.04	1.50
27 — Mécanicien de chantier.....	3.96	4.16	4.41	4.66	4.91	
28 — Mécanicien d'ascenseur.....	5.72	5.92	6.17	6.42	6.67	0.80
29 — Aide-mécanicien d'ascenseur.....	4.14	4.34	4.59	4.84	5.09	0.75
Occupations						
1 — Chauffeur de chaudière à vapeur.....	3.39	3.59	3.84	4.09	4.34	1.50
a) Chauffeur classe IV et gardien.....	3.39	3.59	3.84	4.09	4.34	1.25
b) Chauffeur classe IV.....	120.00x	128.00	128.00	138.00	148.00	
2 — Opérateur de génératrice.....	3.64	3.84	4.09	4.34	4.59	1.50
3 — Boutefeu.....	3.59	3.79	4.04	4.29	4.54	1.35
4 — Gardien.....	115.00x	123.00	123.00	133.00	143.00	
a) Gardien (ancien décret).....	119.68	127.68	127.68	137.68	147.68	
5 — Plongeur.....	6.20x	6.40	6.40	6.65	6.90	
6 — Magasinier.....	110.00x	118.00	118.00	128.00	138.00	
7 — Commis.....	100.00	108.00	108.00	118.00	128.00	
8 — Manoeuvre (journalier).....	3.64	3.84	4.09	4.34	4.59	1.04
9 — Manoeuvre spécialisé.....	3.64	3.84	4.09	4.34	4.59	1.30
10 — Opérateur d'appareil de levage: A.....	3.29	3.49	3.89	4.14	4.39	1.90
B.....	3.19	3.39	3.79	4.04	4.29	1.80
11 — Conducteur de camion: A.....	3.44	3.64	3.89	4.14	4.39	1.70
B.....	3.34	3.54	3.77	4.02	4.27	1.55
C.....	3.24	3.44	3.69	3.94	4.19	1.50
12 — Opérateur de pompe et compresseur.....	3.19	3.39	3.67	3.92	4.17	1.55
13 — Opérateur d'usine fixe ou mobile.....	3.69	3.89	4.14	4.39	4.64	1.47
14 — Soudeur en tuyauterie.....	4.04	4.24	4.49	4.74	4.99	1.50
15 — Soudeur.....	4.04	4.24	4.49	4.74	4.99	1.47

Frais de transport, chambre et pension:

En guise d'indemnité compensatrice pour le temps consacré au transport, pour les frais de transport et pour les frais de chambre et pension, l'employeur qui utilise les services d'un salarié sur un chantier éloigné de sa résidence doit lui verser les montants suivants:

- a) trois dollars (\$3.00) pour chaque jour de travail lorsque la résidence du salarié est située à l'extérieur d'un rayon de 35 milles du chantier;
- b) six dollars (\$6.00) pour chaque jour de travail lorsque la résidence du salarié est située à l'extérieur d'un rayon de 45 milles du chantier;
- c) sept dollars et demi (\$7.50) pour chaque jour de travail lorsque la résidence du salarié est située à l'extérieur d'un rayon de 55 milles du chantier;
- d) sept dollars et demi (\$7.50) pour chaque jour de la semaine (7 jours) lorsque la résidence du salarié est située à l'extérieur d'un rayon de 75 milles du chantier.

Incitation à l'embauchage local: L'intention de ces dispositions est d'inciter l'employeur à accorder la priorité d'embauchage aux salariés résidant à l'intérieur d'un rayon de 35 milles du chantier.

À noter que ces dispositions ne s'appliquent pas aux salariés affectés à des travaux sur les lignes de transport et de distribution d'énergie électrique et les réseaux de communication.



Protestations contre "Après ski" et "Pile ou face"

La FQIC demande à Choquette de s'en remettre uniquement au Bureau de surveillance du cinéma

A la suite de la dénonciation par Mgr Raymond Lavoie, curé de la paroisse Saint-Roch de Québec, de deux films québécois ("Après ski" et "Pile ou face") et d'une demande de sa part pour que des procédures judiciaires soient prises contre ces films, et à la suite d'un communiqué officiel du ministère de la Justice précisant que des procédures judiciaires pourraient être intentées aux diffuseurs, si ses conseillers juridiques le jugent à propos, la Fédération québécoise de l'industrie du cinéma a rejeté "catégoriquement et unanimement" les allégations de Mgr Lavoie, et a demandé, hier par télégramme au ministre de la Justice, M. Choquette, le maintien de la formule actuelle voulant que le Bureau de surveillance du cinéma soit le seul habilité "au nom du gouvernement du Québec" à statuer sur l'exploitation des films.

Le télégramme de la Fédération au ministre de la Justice déclare encore: "Le pro-

blème de la production cinématographique étant essentiellement économique, ce n'est pas par des lois concernant la censure, mais par des lois d'aide, que le gouvernement peut utilement légiférer en matière de cinéma, et par là favoriser l'essor d'une industrie naissante qui soit accordée aux valeurs socio-culturelles du Québec."

Un problème québécois?

La Fédération reproche au ministre de la Justice de faire "de l'exploitation de la sexualité au cinéma un problème spécifiquement québécois", et craint qu'une "manœuvre politique" ne ramène "un régime d'arbitraire qui, nous le croyons, avait été définitivement éliminé lorsque la loi actuelle a été promulguée."

Le communiqué émis par le ministre à la suite de la plainte de Mgr Lavoie précise que cette demande pose le problème général de l'obscénité au cinéma. A ce

sujet, M. Choquette aurait déclaré hier que le ministère de la Justice ne se considère pas lié par les décisions du Bureau de censure du cinéma.

Choquette pourrait intervenir

En vertu de la Loi sur le cinéma, sous l'emprise de la-

quelle fonctionne le Bureau de surveillance, ce dernier dépend du ministère des Affaires culturelles, qui s'est gardé d'intervenir dans son travail jusqu'ici.

Le bureau n'est plus un "office de censure", mais une commission autonome et quasi-judiciaire, ayant le pou-

voir d'interdire la projection d'un film s'il le juge "contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public".

M. Choquette est toutefois d'avis que cela n'élimine pas la possibilité d'interventions subséquentes en vertu du code pénal.

Quoiqu'il reconnaisse la de-

mande de Mgr Lavoie comme posant un problème d'ordre général face au niveau sans précédent de l'exploitation de la sexualité à l'écran, M. Choquette paraît devoir chercher un moyen terme entre la totale non-intervention et le rétablissement d'une forme de censure sous forme d'interdits spécifiques.

Notons que la Fédération québécoise de l'industrie du cinéma comprend: L'Association des producteurs de films du Québec, l'Association professionnelle des cinéastes du Québec, l'Association canadienne des distributeurs et exploitants de langue française, le Syndicat national du cinéma et de la télévision, l'Union des Artistes de Montréal et la Society of Film Makers (section québécoise).

Des citoyens de Pointe-Saint-Charles veulent diriger leur centre communautaire

par Jeanne DESROCHERS

Au nombre de 250, des citoyens de Pointe-Saint-Charles ont manifesté hier leur désir de rester aux commandes de "leur" centre communautaire.

—en réalisant les gens du quartier nommés temporairement en janvier dernier pour remplacer les membres-fondateurs du conseil d'administration, qui étaient tous des professionnels représentant les divers organismes réunis sous le nom de Services communautaires de Pointe-Saint-Charles;

—en décidant de poursuivre la politique établie par le comité temporaire, et d'axer le travail du centre sur les problèmes de logement et de faibles revenus;

—en protestant énergiquement contre ce qu'ils interprètent comme une tentative d'établir un centre rival, rue Laprairie, autour d'une clinique pour alcooliques;

—en engageant un débat serré avec les représentants des fédérations d'œuvres et des agences représentées à la Pointe, sur la nécessité d'un budget plus autonome et plus généreux.

Ce sujet du budget est très épineux pour le Centre communautaire. Le conseil d'administration temporaire a voulu savoir, hier, pourquoi la Fédération des œuvres de charité exige des comptes chaque mois avant de lui voter un budget, pourquoi le Red Father et la Fédération de Catholic Charities n'ont pas encore répondu qu'ils acceptaient les prévisions budgétaires. Pourquoi aussi le Service social Richelieu a-t-il tardé à signer son entente de services, pourquoi il est rumeur que la Catholic Family and Children's Services aille s'établir à la clinique de la rue Laprairie, pourquoi même les employés du service de Bien-être de la ville de Montréal ont une attitude chambrante, chaque fois que quelque chose ne va pas à leur goût.

Certaines réponses ont dissipé des malentendus, d'autres ont confirmé qu'un malaise existe entre la direction

locale et les agences venues de l'extérieur.

Mme Yvonne Raymond, directrice de la Fédération des œuvres de charité, a dit combien la Fédération tient à l'objectif premier des Services communautaires, qui est de rapprocher les services de la population. "Répondez à cet objectif, réglez le problème de la coordination des services, réglez le problème légal en obtenant une charte qui vous rendra autonome, et vous n'aurez plus de problèmes avec la Fédération".

Les représentants des deux autres fédérations ont pu rassurer les citoyens inquiets de la survie de leur centre: les budgets sont adoptés et ce n'est plus qu'une question de jours avant que les réponses officielles arrivent.

Le Centre communautaire a fonctionné l'an dernier avec un budget de \$90,000, qu'il voudrait faire augmenter cette année à \$102,000.

Cette somme couvre les services d'information et

d'organisation communautaire que le Centre offre aux gens du quartier, avec un personnel de dix. Les autres organismes logés sous le même toit, soit le Service de bien-être de la ville de Montréal, le Montreal Diet Dispensary, le Service social Richelieu et le Catholic Family and Children's Services, fonctionnent de façon autonome.

Et cette autonomie semble le noeud du problème. Le comité d'administration veut un certain contrôle sur les services offerts à la population et les fédérations veulent une meilleure coordination de ces services, une meilleure distribution des deniers publics.

Mais des deux côtés, on croit que c'est l'autre qui peut faire cette coordination. Peut-être quelque chose s'est-il dénoué hier, quand Mme Raymond a offert au comité d'administration d'appeler la Fédération à l'aide, plutôt que la traiter en ennemie. "Nos services sont à votre disposition", a-t-elle dit.



Ouvrez les portes du succès avec

LE PROGRAMME TAYLOR GESTION HÔTEL/MOTEL

- L'hospitalité offre un champ d'action grandissant aux hommes et aux femmes qui ont un sens naturel de la courtoisie et qui sont intéressés à l'entraînement spécialisé qui peut transformer leurs talents en carrière intéressantes et lucratives.
- Ce curriculum fut créé par SHERATON Corporation of America.
- Ce programme vous prépare pour le monde fascinant de l'hospitalité dans des carrières telles que: vérificateur de nuit, gérant des banquets, caissier, gérant des conventions, commis d'accueil, gérant du restaurant ou de la cafétéria, etc.

Pré-requis: 12 années de scolarité ou l'équivalence.



COLLÈGE LASALLE

2015 Drummond, Montréal 107, Québec 842-3823

Venez, appelez ou écrivez pour de plus amples détails.

C'est avec de l'argent...

... qu'on fait de l'argent. Par où commencer? Par des "dollars garantis" qui vous donnent la sécurité, et par des "dollars investis" qui travaillent à grossir votre capital. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami... qui s'y connaît!



ANDRÉ MAILLOUX

Suite 1660
Edifice C.I.L.
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101
875-5540



LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS



Les fenêtres d'acier
RUSCO
améliorent le "coup d'oeil"
de votre logis...

Si vos fenêtres ne sourient pas... toute l'apparence de votre maison en souffre. Pour enjoliver et égayer votre logis... voyez la ligne complète de fenêtres intérieures et extérieures d'acier RUSCO. Toutes les fenêtres RUSCO sont disponibles en une variété infinie de jolies couleurs décoratives. Vous y trouverez des fenêtres à coulisses verticales, horizontales et des unités scellées... toutes accompagnées d'une garantie écrite. Ce qui prouve leur robustesse et durabilité. Avec RUSCO... il y a une différence!



Rusco Home Specialties (1962) INC.
9095 boul. St-Laurent, Montréal. 381-2511

VENTE DE PNEUS MK.1 ATLAS 2188

PRIX DE VENTE* DU PNEU MK.1 ATLAS

GRANDEUR	PRIX DE LISTE SUG.	PRIX DE VENTE*	VOUS ÉPARGNEZ
600-13			
650-13			
700-13			
590-14	\$21.95	\$19.88	\$2.07
560-15			
C78-14			
C78-15			
E78-14			
E78-15	\$25.95	\$21.88	\$4.07
F78-14			
F78-15			
G78-14			
G78-15	\$29.95	\$23.88	\$6.07
H78-14			
H78-15			

*Prix du pneu sans chambre à air et à flanc noir seulement.
\$2.50 de plus pour un pneu à flanc blanc.

† Chaque pneu s'accompagne de la garantie d'Imperial Oil. Demandez-en tous les détails au détaillant.

Le public l'exige: le robuste, le fiable Mk. 1 Atlas est de nouveau offert à prix d'aubaine. 4 plis de nylon Dupont... un profil bas, mordant—exactement ce qu'il faut à l'automobiliste moyen... et un prix qui mérite des applaudissements. Saluons chaleureusement le Mk. 1 Atlas, ou tant qu'il y en a. Dépêchez-vous. L'an dernier, cette vente a connu un succès fou.

Portez vos achats à votre compte crédit Esso. Puis, choisissez le mode de paiement qui vous convient le mieux. Vous ne payez pas plus que les prix indiqués chez les détaillants-participants Esso où ces offres sont annoncées.



QUINCAILLERIE **durand** HARDWARE

DURAND

LIMITÉE - LIMITED

DEPUIS - 1906

804 ouest, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL



ÉMAIL
SATIN
IMPERVO
INTÉRIEUR
BLANC

\$845
Gal.

#235-01

ÉMAIL
SEMI-
LUSTRE
DULAMEL
SUPER-BLANC



\$805
Gal.

#207-02

65e
ANNIVERSAIRE



LATEX
INTÉRIEUR
MAT
WALL-SATIN
BLANC

\$725
Gal.

#215-01

LATEX
SEMI-
LUSTRE
AQUAGLO
BLANC



\$845

#333-01

SPÉCIAUX - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 AVRIL

COMMANDES
TÉLÉPHONIQUES
ACCEPTÉES

866-3541

STATIONNEMENT
GRATUIT

LIVRAISON GRATUITE - MONTRÉAL ET BANLIEUES

Le regroupement des commissions scolaires du Québec

Les parents catholiques redoutent les chambardements à venir

par Lysiane GAGNON

“L’Etat est en train d’éliminer les droits des parents au détriment d’un petit groupe de fonctionnaires qui ont décidé de tout chambarder, sans tenir compte des besoins de la population en majorité catholique.”

C’est ce qu’a déclaré hier le président de l’Association des Parents catholiques, M. Louis Bouchard, à l’issue d’une réunion de la section du diocèse de Québec.

L’APC entend donc s’opposer au bill 27 qui a été présenté le 7 avril dernier à

l’Assemblée nationale. Ce projet de loi aura pour principal effet d’obliger les 1.100 commissions scolaires locales qui dispensent l’enseignement élémentaire à travers le Québec (exception faite de l’île de Montréal) à se regrouper en 168 nouvelles municipalités scolaires. Dans son argumentation, M. Bouchard soutient que “le regroupement est l’affaire des parents et non du gouvernement”.

Que se passe-t-il, par ailleurs, du côté de la Fédération des commissions scolai-

res catholiques du Québec, qui n’a pas encore pris position sur ce sujet de loi (lequel, évidemment, touche directement chacune de ses affiliées, puisque le bill 27 établit de nouveaux modes de gestion et qu’il comporte en annexe une carte scolaire éliminant les territoires des futures commissions scolaires regroupées)?

A la FCSCQ, on est avare de commentaires. On signale toutefois que le ministre de l’Éducation, M. Guy Saint-Pierre, a rencontré récem-

ment les dirigeants de la Fédération, pour expliciter son projet de loi. On en est encore, pour l’instant, au stade de la consultation. Les commissions scolaires qui se sont déjà regroupées volontairement ont fait parvenir un rapport détaillé sur le bill 27 au conseil d’administration, et les responsables des 20 secteurs de la FCSCQ ont déjà commencé à consulter leurs membres.

Pendant ce temps, les permanents de la Fédération étudient “de fond en comble”

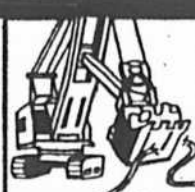
le projet de loi... et le conseil d’administration prendra connaissance de tous ces dossiers avant de se prononcer officiellement. Il est possible, nous laisse-t-on entendre, que la Fédération attende jusqu’à la convocation de la commission parlementaire de l’Éducation pour prendre position.

Rappelons que le ministre a annoncé que la commission parlementaire serait convoquée au sujet du bill 27.

Faut-il prévoir une levée de boucliers contre le bill 27? Du côté de l’Association des

Parents catholiques, certainement. Du côté de l’Association pour le maintien des commissions scolaires confessionnelles (qui existe essentiellement dans la région de la Beauce), fort probablement. Et cela, en dépit du fait que le projet de loi donne, sur le plan juridique, un caractère confessionnel aux commissions scolaires.

Si des associations comme l’APC s’opposent au principe même du regroupement obligatoire, il n’est pas du tout certain que telle soit la position de la FCSCQ, qui pourrait difficilement s’opposer au regroupement, du fait qu’elle a engagé ses membres à s’y engager au cours des dernières années. On peut cependant prévoir que la FCSCQ contestera plusieurs modalités du projet de loi.



PENSEZ aux autres!

Attention aux câbles téléphoniques enfouis!

Appelez le service des Réparations avant d'entreprendre toute excavation.

Nous vous dirons—rapidement et sans frais—s'il y a un câble téléphonique sous le terrain où vous voulez creuser.



Bell Canada

Sondage sur la sexualité

Les étudiants seraient (quand même) assez conformistes

par Lysiane GAGNON

Les étudiants seraient-ils plus conformistes qu’on ne l’imagine, en ce qui concerne la sexualité et l’usage de la drogue?... Telle est du moins la question qu’on peut se poser à la lecture d’un sondage effectué tout récemment auprès de 1.278 étudiants du CEGEP de Maisonneuve, dans l’est de Montréal.

Signaux que ceux qui ont répondu au questionnaire représentent environ la moitié de la population totale du collège. La majorité des répondants (71 p. cent) ont entre 18 et 20 ans. Filles et garçons se partagent à peu près également. L’enquête a été menée par un groupe d’étudiants sous la direction d’un professeur de sexologie, et ses résultats serviront, en quelque sorte, de “document de travail” pour la semaine de la sexualité qui s’ouvre aujourd’hui au collège.

En voici les principaux éléments.

il s’agit d’eux-mêmes, la proportion baisse à 60 p. cent.

• “En principe, seriez-vous capable d’aller vivre en concubinage avec une personne que vous aimez?”... A cette question, 62 p. cent répondent oui, 21 p. cent disent non, et 15,3 p. cent ne savent pas.

• Accepteraient-ils “d’avoir des relations sexuelles complètes indépendamment de tout engagement définitif?”... 33 p. cent seraient d’accord, mais 35 p. cent répondent carrément non, tandis que 24 p. cent sont plus ou moins incertains.

• Pour 37 p. cent d’entre eux, “l’exclusivité dans les relations sexuelles” est “essentielle”; pour 49 p. cent, elle est “importante”; seulement 6,1 p. cent n’attachent aucune importance à la fidélité sur ce plan-là.

• A peine 10 p. cent des filles et des garçons accepteraient que leur futur conjoint ait des relations sexuelles avec d’autres.

• Pour les garçons, la virginité paraît avoir une importance plus grande qu’on ne l’aurait cru: en effet, seulement 60 p. cent d’entre eux accepteraient d’épouser une fille qui aurait déjà eu des relations sexuelles avec un autre, 7 p. cent ne l’épouseraient pas, et 20 p. cent sont indécis.

• Si environ la moitié (qu’il s’agisse des filles ou des garçons) affirme avoir eu des expériences sexuelles partielles (caresses prolongées), 64 p. cent des garçons n’ont jamais connu de relations sexuelles complètes, et tel est le cas de 84 p. cent des filles.

Il importe de signaler ici que l’immense majorité des

répondants (86,4 p. cent) vi-
vront avec leurs parents; seu-
lement 5,1 p. cent habitent
en appartement avec des
amis. Par ailleurs, c’est sur-
tout au domicile des parents
... en l’absence de ces der-
niers (15,4 p. cent) ou dans
l’appartement d’un ami (9,2
p. cent) que les étudiants ont
déjà fait l’amour... Mais à
cette question qui pourtant
ne s’adressait qu’à ceux qui
en avaient eu l’expérience,
on note un pourcentage
d’abstentions énorme: 66,3 p.
cent. Faudrait-il en conclure
qu’un certain nombre n’au-
raient pas osé avouer (mal-
gré l’anonymat) qu’ils n’au-
raient jamais eu de relations
sexuelles complètes, puisque
par la suite, la plupart n’ont
pu indiquer précisément où
“la chose” s’était passée?

Autre anomalie, si l’on se
réfère aux nombreuses étu-
des déjà faites sur la ques-
tion: plus de 70 p. cent des
filles affirment ne s’être ja-
mais masturbées, et un gar-
çon sur cinq répond dans le
même sens.

Et, heureuse coïncidence, 69
p. cent des garçons seraient
prêts à épouser une fille qui
a un enfant. (A noter que
seulement 60 p. cent des gar-
çons accepteraient, par ail-
leurs, à épouser une fille qui
n’est plus vierge!)

Les parents

Enfin, la majorité des étu-
diants interrogés semblent
avoir d’assez bonnes relations
avec leurs parents: les trois
quarts estiment que leurs pa-
rents s’entendent bien entre
eux; pour près du tiers, leurs
informations en matière de
sexualité leur ont été trans-
mises par leurs parents (35
p. cent ont surtout pris leurs
renseignements dans des li-
vres, et seulement 16 p. cent
auprès d’amis), et 21 p. cent
estiment que leurs parents
sont “réceptifs” vis-à-vis de
leur comportement sexuel.

En conclusion, les trois
quarts des étudiants aime-

raient être mieux renseignés
en matière de sexologie, et
64,3 p. cent souhaiteraient
que le CEGEP ait un service
d’information en ce
domaine... Pourtant, seule-
ment 48 p. cent affirment
qu’ils iraient le consulter.

**La semaine de
la sexualité**

Quant à la “semaine de la
sexualité”, qui se déroule ac-
tuellement à Maisonneuve,
elle vise, dit le communiqué
officiel, “à donner une infor-
mation sérieuse et scientifi-
que”. Plusieurs départements
y participent, et, parallèle-
ment aux expositions et aux
ateliers de discussion, le Ser-
vice de santé du collège offre
aux étudiants l’occasion d’al-
ler consulter deux travail-
leuses sociales (pour les problè-
mes de la mère-célibataire),
et deux médecins (pour les
moyens anticonceptionnels et
les maladies vénériennes).



Dès juillet nous irons à Paris
en plus grand style. Nous vous y mènerons
dans notre grande nou-
veauté Atlantique 71: votre
747. Tous les soirs.

AIR CANADA

Ça pousse... les enfants, les projets, les obligations, le coût de la vie.

Un prêt plan-à-terme, c'est un bon coup d'pouce!

À la Banque Royale, quand il s’agit de vous épauler, on a l’esprit ouvert. Venez faire équipe avec nous et discuter d’un prêt plan-à-terme. Nous trouverons bien l’argent comptant, le coup d’pouce dont vous avez besoin pour réaliser vos projets de vacances, de rénovations, d’achat d’une voiture ou d’un chalet. Ou, tout simplement, l’argent qui vous permettrait de faire face à vos obligations présentes et de “repartir” du bon pied! Trouver des solutions en équipe, c’est une affaire de gros bon sens. Passez donc nous voir à la Banque Royale. Venez discuter d’un prêt plan-à-terme! “On est ouvert à ça!”

BANQUE ROYALE

118 départs garantis pour

EUROPE '71

VEZ FAIRE VOTRE CHOIX

AGENCE DE VOYAGES

ALFRED GAGLIARDI

6900 St-Denis — coin Bélanger
près Métro Jean-Talon
Tel.: 271-6900

Cours de RELAXOLOGIE

DEVENEZ RELAXOLOGUE

Formation — Diplôme — Association — Emplois

Exemples: Esthéticienne relaxologue
Professeur relaxologue
Chiropraticien relaxologue, etc.

HOMMES — FEMMES (21 ans minimum)

Système de relaxation audio-visuel maison ou studio

• Cours de base • 2 sessions de 5 cours • A suivre:
Cours audio-visuel maison (1 an) • Financement possible.

INSCRIPTION: 30 au maximum

Samedi 24 avril 2 h. p.m.

LA BARRE 500

2019 boul. Taschereau

Longueuil

Vous avez juste besoin d'un silencieux... Passez chez Speedy! Ils sont courtois avec les dames et n'essaient pas de vous vendre 36 bébelles!



Speedy Muffler des gars aimables

9 ateliers dans le grand Montréal:

AHUNTSIC
10,245 Lajeunesse
coin Fleury
383-8424

QUEST
4055 Jean-Talon
à l'ouest de Lucerne
721-7845

RIVE SUD
3485 Taschereau
face au centre commercial
Greenfield Park 676-0228

VERDUN
1130 de l'Eglise
près bout. Champlain
766-3591

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3599 Montée St-Jean
au nord du centre commercial
Fairview 626-9831

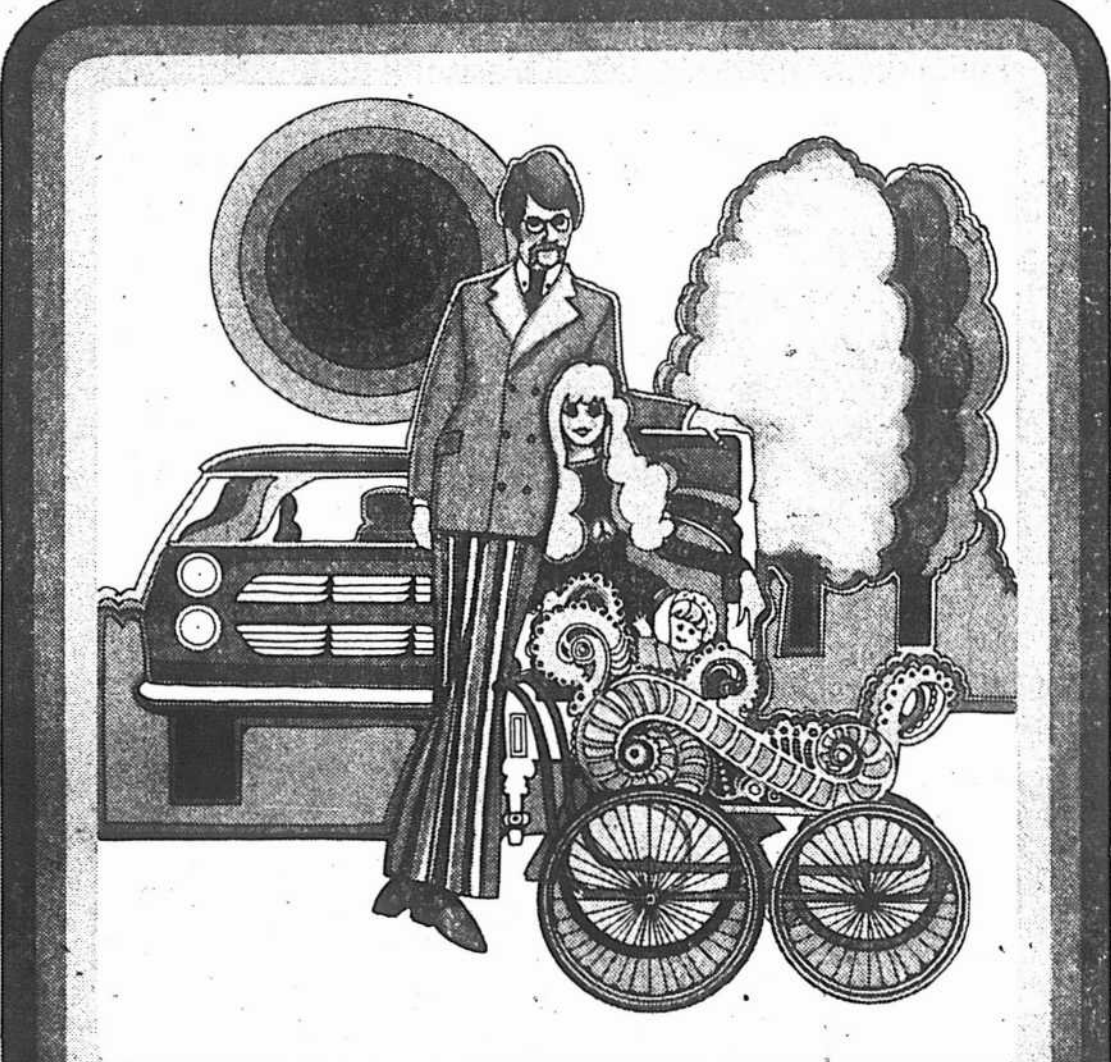
ANJOU
7100 boul. des Galeries d'Anjou
au sud du centre commercial
352-4150

EST
3855 Jean-Talon
près Pie-IX
725-6458

LAVAL
992 Curé-Labelle
au nord de Notre-Dame
688-7300

PLATEAU MONT-ROYAL
4763 Papineau
au sud du boul. St-Joseph
526-2859

UN A L'ESPRIT




Congrès de l'Association des techniques de l'eau

Aux yeux de tous, l'épuration des eaux est un problème d'urgence

par Rose-Anne GIROUX
envoyée spéciale
de LA PRESSE

QUÉBEC — Ingénieurs, spécialistes du domaine de l'eau, administrateurs municipaux, tout le monde est d'accord pour dire qu'il est urgent de s'attaquer au problème de l'épuration des eaux, tel qu'il se retrouve dans la majorité des municipalités de la province.

Tout le monde constate aussi, comme la Régie des eaux du Québec, que les solutions à apporter dépassent les limites municipales. "pendant que les difficultés financières, techniques ou politiques limitent ou annulent complètement les efforts des municipalités". De là à agrandir les limites, à créer de nouvelles structures, régionales ou de bassins hydrographiques, dans le cas des eaux, il y a un pas.

Comme l'a expliqué, hier matin, le ministre à l'Environnement, le Dr V.C. Goldbloom, devant les partici-

pants au congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau, qui prône la création de comités de bassin, en vue de l'assainissement des eaux d'une région: "C'est certain qu'on a la même conception que vous, du moins sur un plan théorique. Mais quand il s'agit de prévoir des mécanismes, c'est différent. Comme vous le savez, nous ne sommes pas un gouvernement de type unitaire. On hésite donc toujours à ajouter d'autres paliers d'administration, de taxation."

Mais, toujours selon le ministre d'Etat, l'on peut au moins compter, à l'heure actuelle, sur la formation des communautés municipales qui, en rendant les unités plus importantes, rendront possible l'exécution de travaux d'épuration beaucoup plus importants.

Plus c'est petit
plus c'est cher

Au cours de la même journée, le chef de cabinet du

ministre des Affaires municipales, M. Paul Blier, a fait valoir qu'au plan des besoins en épuration, la capacité de payer des municipalités du Québec est souvent inversement proportionnelle à leurs besoins. Comment parler de grands programmes d'épuration des eaux, quand il n'est pas rare, selon M. Blier, de voir des petites municipalités payer jusqu'à trois et quatre fois plus cher que les villes de plus grande importance, pour des programmes qui ne vont pas plus loin que la construction d'un réseau d'égouts et d'égouts?

L'on en arrive alors, dans les municipalités plus petites, à des coûts annuels de \$110 à \$125 par contribuable.

Ayant souligné, lui aussi, qu'il est beaucoup plus facile de subventionner des municipalités que de créer un autre palier de taxation, M. Blier a rappelé les discussions qui ont cours, à l'heure actuelle, sur les modifications au régime fiscal des municipalités.

Même avec des subventions, il y a des limites. Comme l'a souligné un représentant de la Société centrale d'hypothèques et de logement, un organisme qui, pour des dépenses d'aménagement en eau, peut fournir des subventions allant jusqu'à 75 p. cent des dépenses comprises dans le programme d'une municipalité, seulement 23 municipalités profitent, à l'heure actuelle, des dispositions de la SCHL.

Pourquoi? Toujours le même problème: le manque de sources de financement des municipalités, qui ne parviennent pas à trouver même 25 p. cent des sommes nécessaires à la réalisation d'un projet d'épuration.

Les ingénieurs: que les gouvernements agissent!

QUÉBEC — On cause, on cause de la pollution des eaux, mais, enfin, qu'attendent les gouvernements pour financer des programmes d'assainissement des eaux? ou trouver l'argent nécessaire à une planification et à une coordination qui ne soient pas que des mots?

C'est la "question de \$64.000" qui se pose au neuvième congrès annuel de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), qui se tient actuellement dans la Vieille capitale et où les participants, pour la plupart ingénieurs à l'emploi des secteurs privés et publics, ont toutes les raisons de vouloir que la lutte à la pollution des eaux débouche bientôt sur quelque chose de concret et d'important.

Et pour le président de l'AQTE, M. Gabriel Meunier, ingénieur dont l'organisme milite assez activement dans le domaine, il serait grand temps que le gouvernement mette fin à son hésitation, à son inaction, en mettant enfin en application le vaste programme d'assainissement des eaux (de l'ordre de \$600 millions) annoncé sous forme de projet — il y a plus de deux ans — et resté en filière, depuis.

Il semble que certaines parties du projet soient remises en question actuellement.

Pas encore prêt...

Quoiqu'il en soit, l'heure de la décision gouvernementale n'a pas encore sonné. C'est du moins ce qu'a clairement établi, hier matin, le ministre d'Etat chargé de la protection de la qualité de l'Environnement au sein du ministère de la Santé, le Dr Victor C. Goldbloom, en guise de commentaires à la

suite des reproches du président de l'AQTE.

S'excusant un peu de ne pouvoir être plus précis, M. Goldbloom a fait valoir qu'aucune décision globale n'a encore été prise, qu'aucun calendrier d'épuration des eaux n'a encore été fixé, mais qu'il demeure confiant de pouvoir persuader les membres du Cabinet de la nécessité d'entreprendre sans retard une véritable lutte à la pollution.

D'aucuns ayant reproché au gouvernement de n'avoir accordé qu'un budget de \$8 millions à la protection de l'environnement, M. Goldbloom en a expliqué la portée quand même positive, en ce qu'une partie de cette somme, soit \$3 millions, a été versée à la veille de Hull, pour financer un programme d'assainissement des eaux de l'Outaouais, programme qui aura un effet fort bénéfique, selon lui, sur tout le bassin hydrographique du Saint-Laurent, du fait que

la dépollution se fera en amont.

Débouchés limités

Déclaration à prime abord surprenante pour un ministre de l'Environnement, M. Goldbloom a lancé un appel aux C.E.G.E.P., aux universités, pour qu'ils ne laissent pas une foule de jeunes, "enthousiasmés" par son domaine, se lancer dans les sciences de l'environnement, sans tenir compte des débouchés, fort peu nombreux, selon lui. En réponse à des interventions de l'assemblée, M. Goldbloom a par la suite, expliqué qu'il ne voulait pas jeter une douche d'eau froide, mais qu'il ne veut pas non plus ajouter au problème des chômeurs instruits.

Un professeur des Hautes Etudes commerciales (HEC) rétorqua alors: "Où voulez-vous, qu'on les envoie, les jeunes? Aux sciences politiques? aux sciences sociales?" L'assemblée de s'esclaffer.

L'engagement de techniciens spécialisés: une nécessité

QUÉBEC — Les gouvernements, et particulièrement les municipalités, engagent des millions de dollars dans la construction d'usines de traitement de l'eau, mais trop souvent la responsabilité de ces établissements coûteux est confiée à des gens sans compétence.

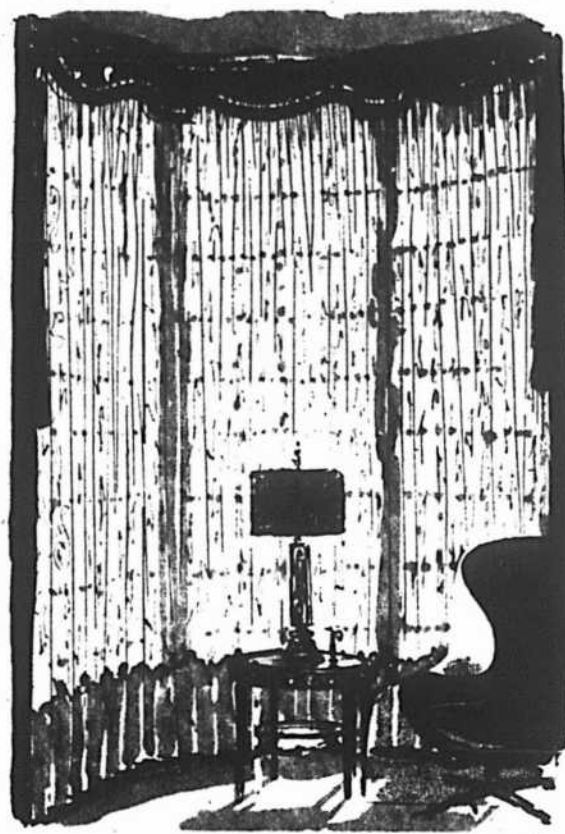
C'est ce qui ressort d'un forum tenu au congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau. D'après les communications et les discussions, il est évident qu'il faut employer les techniciens spécialisés que nous avons et continuer à en former.

De son côté, M. Réal L'Heureux, de la Régie des eaux du Québec, a déclaré que des municipalités cherchent à économiser sur l'administration et les salaires de leurs usines de traitement, sous prétexte que le

contrôle automatisé n'exige qu'une surveillance. On oublie, selon lui, que les techniciens des usines de traitement de l'eau ont une très lourde responsabilité, qu'ils doivent donc posséder les qualifications requises: en hydraulique, en désinfection de l'eau, en traitement par l'ozone, etc.

Le technicien d'usine de traitement de l'eau exerce une profession relativement nouvelle, encore mal définie, et qui a besoin d'une classification adéquate.

L'augmentation du nombre des communautés municipales imposera davantage des techniciens compétents pour des installations probablement plus considérables et l'Association québécoise des techniques de l'eau s'occupe très activement à valoriser cette nouvelle catégorie de spécialistes.



VOILE
TERGAL Valiquette

- Lavable
- Aucun repassage
- Résiste au soleil
- Ne se déforme pas

118" UNI BLANC

399
vg.

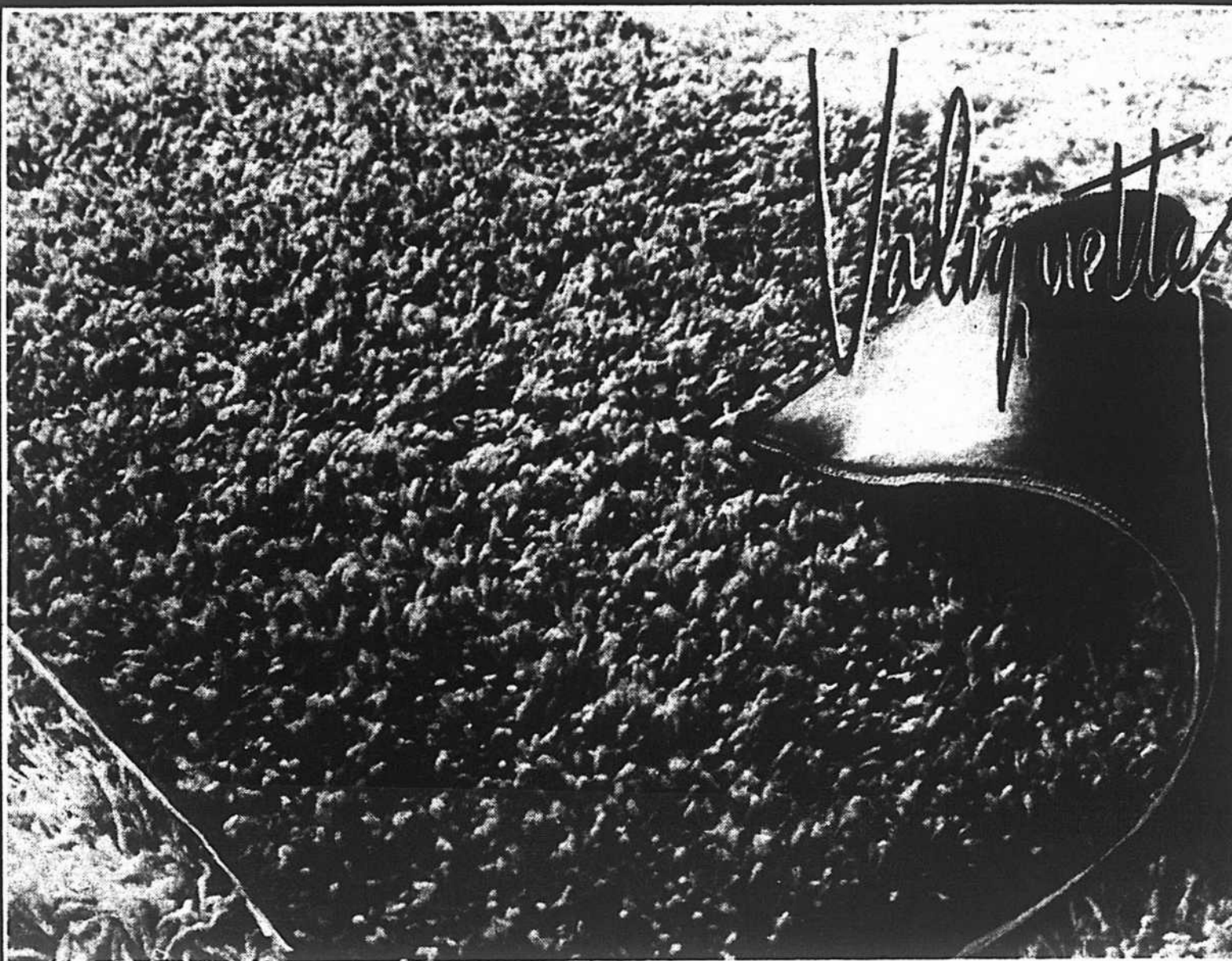
104" BLANC AVEC
BASE "CORNELLI"

489
vg.

104" BLANC BRODÉ

699
vg.

N. G. VALIQUETTE LTÉE
510 STE-CATHERINE EST 842-8811



SAUVEZ LA ROSE

FAITES-LE VOUS-MÊME

SEULEMENT COUPER ET AJUSTER.

AUCUN SOUS-TAPIS DISPENDIEUX À ACHETER. IL EST DÉJÀ INCLUS.

Un beau tapis peluche à long poil, pour vous la plus heureuse trouvaille en fait de tapis cette année. C'est l'article tout désigné pour les gens qui veulent épargner. Il est conçu pour donner un rendement durable tout en offrant une apparence luxueuse et attrayante. Son endos caoutchouté assure la stabilité et le rend très confortable.

Blanc Sable
Rouge Volcan
Or Mirage
Melba

Vert Oasis
Bleu Océan
Vert Bouteille
Orange Brûlée

750
V.C.

EXEMPLE: Pour un 9x12 il vous en coûtera \$90.00
SOUS-TAPIS DE CAOUTCHOUC INCLUS.

FAITES-LE VOUS-MÊME ET SAUVEZ LA POSE
SEULEMENT COUPER ET AJUSTER.

• Service à domicile

• Un seul magasin pour vous servir

N. G. VALIQUETTE LTÉE 510, STE-CATHERINE EST. 842-8811

Investigations

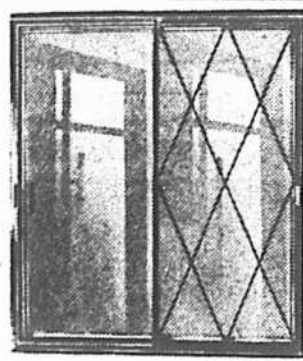
L'AGENCE DETECTIVE NATIONALE INC.
1236 rue Bélanger E., Mt., Tel. 771-4684
Division de
L'Agence de Sécurité Phillips Inc.

Spécial
PrintempsPORTES
PATIOS

RABAIS de
\$50 par porte

5' x 7'

6' x 7'



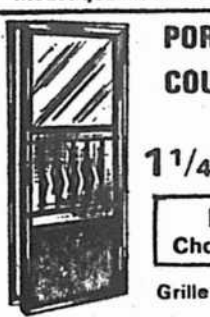
Rég. \$289 pour

\$239

Rég. \$329 pour

\$279

Chaque ensemble comprend 4 portes vitrées et une porte moustiquaire. INSTALLATION FACULTATIVE



PORTE À DOUBLE
COUPE-FROID

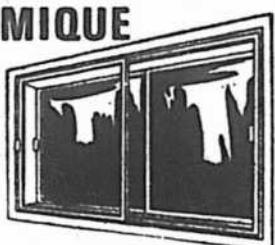
épaisseur:
1 1/4" - 1 1/2" - 2"

ÉMAIL CUIT
Choix de 16 couleurs

Grille donnée gratuitement

FENÊTRE G-P-3
PANORAMIQUE

BOÎTES
métalliques
ou en pin
approuvées
par la
S.C.H.L.



DEC-KOR-ALUMINIUM LTÉE
J. A. POIRIER, Prés.

7293 Casgrain

279-8182

Musique

Le riche Mozart de Lee Luvisi

ORCHESTRE DE CHAMBRE McGill. Chef d'orchestre : Alexander Broff. Soliste : Lee Luvisi, pianiste. Hier soir, à la salle Claude-Champagne.

Programme : "Hommage" (1971) André Prévost Concertos pour piano et orchestre : no 12, en la majeur, K.414, et no 14, en mi bémol majeur, K.449. Mozart Soliste : Lee Luvisi Symphonie no 9, en do mineur, pour cordes Mendelssohn

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL. Matinée pour les étudiants, hier après-midi, à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Thème : "Kaleidoscope musical : les instruments de l'orchestre". Chef d'orchestre et commentateur : Calvin Sieb, assisté de Mireille Lemelin. Réalisation audio-visuelle de Wilfrid Sauvé. Programme : oeuvres de Dukas, Richard Strauss, Debussy, Prokofiev, Borodine, Tchaikowsky, Sousa et Kompanek. Avec le concours du groupe rock Heritage.

par Claude GINGRAS

C'était hier soir le dernier concert de la saison de l'Orchestre de chambre McGill (par exception, le concert avait lieu à la salle Claude-Champagne), mais c'est le jeune pianiste américain Lee Luvisi qui en a été la vedette.

Lee Luvisi remplaçait, à quelques jours d'avis, le pianiste canadien Marek Jablonski (précédemment annoncé) et, comme la direction de l'orchestre voulait conserver le même programme, M. Luvisi joua ses deux Concertos de Mozart avec la partition devant lui. Mais on s'est vite rendu compte qu'il ne s'en servait que comme guide et qu'il possédait son Mozart aussi bien que quiconque.

Lee Luvisi n'est d'ailleurs pas un inconnu à Montréal et déjà on a pu apprécier ses dons de pianiste et d'interprète. Hier soir, il nous a proposé

un Mozart éminemment pianistique, d'un tempérament tour à tour nerveux, tragique, douloureux, un peu romantique dans les mouvements lents, mais, Dieu merci, sans jamais cette "dentelle" que l'on associe trop souvent à la musique de Mozart. Sa sonorité riche, perlée et bien ronde contrastait avec le son plutôt anémique du petit orchestre. Pour les deux Concertos, on avait utilisé la version sans les hautbois et les cors, et le petit ensemble à cordes s'est avéré d'une sonorité vraiment insuffisante. On aurait dit d'ailleurs que le piano et l'orchestre n'avaient pas été parfaitement accordés.

En début de concert : une oeuvre écrite pour l'Orchestre de chambre McGill par André Prévost et intitulée "Hommage". Cela se veut justement un hommage à Beethoven, où le jeune compositeur travaille sur une série tirée de la "Grande Fugue". En somme, il nous sert de nouveau l'Opus 133, cette fois sérieusement, et, pour ma part, je trouve que ce n'était vraiment pas la peine de refaire ce qui est déjà si bien fait !

Le concert s'est terminé sur un "anti-climax", avec la très quelconque petite Symphonie pour cordes en do mineur, oeuvre d'adolescence, de Mendelssohn. L'orchestre l'avait déjà jouée plusieurs fois. Il n'était donc pas nécessaire de récidiver, surtout pour la jouer encore moins bien que par le passé.

Ce fut une exécution à peine convenable. Mais une salle comble (venue sans doute pour le Mozart) a écouté cela avec une sorte de respect mêlé de somnolence, et qui me laisse songeur. Je trouve que les habitudes de l'Orchestre McGill ont bien de la patience ! Et je commence à comprendre pourquoi la direction mise tant sur les solistes...

L'Orchestre Symphonique de Montréal présente, depuis hier et jusqu'à

Anne Murray: le chemin qu'il faut suivre

ANNE MURRAY. Accompagnée par cinq musiciens. A la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts hier soir.

par René HOMIER-ROY

L'atmosphère de la salle Pelletier, hier soir, rappelait une distribution de prix. Ou une première communion. Dans la salle, il y avait la famille (nombreuse!) venue applaudir au succès de la petite dernière. Et sur la scène, on pouvait voir l'orgueil de la famille, Anne Murray, dont la qualité principale est d'être née quelque part dans les provinces maritimes et d'avoir réussi malgré cela à s'imposer à travers le Canada et même aux Etats-Unis.

Cette seule qualité, plus le fait que mademoiselle Murray possède une tête fort sympathique, ne justifie tout de même pas les deux ou trois "standing ovations" que la salle lui a faites. On a beau être fier des succès des nôtres... (il faut dire que la salle Pelletier était remplie d'Anglo-Canadiens).

Quant au spectacle qu'Anne Murray a donné, pieds nus et vêtue de hot-pants assez inélegants, il est fort peu de choses à en dire, sinon qu'une heure et quelque de ce traitement (j'ai raté le début du spectacle, et je ne le regrette aucunement) m'a laissé une impression

persistante d'ennui total. Anne Murray chante des chansons d'un style western "léger" et s'accompagne à la guitare. Joliment, sans éclat et sans conviction, elle raconte des choses infiniment simples qu'elle se garde bien d'interpréter vraiment. Aussitôt qu'elle s'attaque à des choses un peu plus solides (comme "Bridge Over Troubled Water", par exemple), c'est le vide total. Les notes y sont, le rythme aussi, mais rien de la substance et des sentiments de la chanson ne passe la rampe. C'est désolant de froideur souriante, de simplicité vide. Et, comme pour l'aider, les présentations de ses chansons sont en général un peu grosses, pour ne pas dire vulgaires. Son public apprécie cependant jusqu'à la lie les blagues poids-lourds qu'Anne Murray sème à travers son tour de chant.

Anne Murray a profité — et c'est bien son droit — des besoins nouveaux de la radio et de la télévision canadiennes. Grâce aux exigences du CRCT, elle est devenue une vedette d'importance, et les Américains la connaissent. Il ne reste plus qu'à souhaiter aux Canadiens (et à se souhaiter à nous aussi) que des chanteurs et des interprètes plus intéressants abouissent, par les mêmes chemins, aux mêmes succès. C'est la grâce...

demain, la quatrième et dernière de ses séries de Matinées pour les étudiants. Cette quatrième série est consacrée aux instruments de l'orchestre, et j'assistais hier après-midi à la séance française de 3 h. 30.

Calvin Sieb, violon-solo de l'OSM et titulaire de cette quatrième série, fait entendre les instruments seuls, par groupes et avec l'orchestre entier, avec l'aide de superbes projections en couleurs et celle de Mireille Lemelin, qui s'applique à lire intelligemment le texte de commentaires. Le petit concert se termine par la participation

du groupe rock Heritage (trois musiciens) qui mêle ses sonorités (que les jeunes connaissent mieux) à celles de l'orchestre classique.

Les jeunes applaudissent, chaque petit numéro sans exception, crient de joie à chaque pitrerie, sifflent à fendre l'air à l'entrée de membres de l'orchestre en mini-jupes. Je n'ai rien contre ces manifestations : tout ce que je souhaite, c'est qu'ils y apprennent quelque chose. Dans cet indescriptible brouhaha, je n'en suis pas très sûr.



L'équipe de "Par le trou de la serrure" : Claude Préfontaine, Pierre Thériault, Janine Fluet, Jean-Guy Moreau, Jean Ricard (l'adaptateur) et Yvan Canuel (le metteur en scène).

En français

Les Comédiens Associés du Québec jouent Orton

Après avoir présenté "Les Maxibules" de Marcel Aymé dans 23 villes du Canada, les Comédiens Associés du Québec, dont les directeurs sont Roger Garand et Yvan Canuel — Jean Duceppe qui faisait partie de l'équipe originale ayant décidé de se retirer — offriront, à partir du 24 avril, une nouvelle production, "Par le trou de la serrure", adaptation française de Jean Ricard de la pièce de Joe Orton, "What the Butler Saw", laquelle a été jouée en janvier dernier au Centre Saydie Bronfmann.

Cette production, dont la mise en scène a été assurée par Yvan Canuel, sera donnée les 24 et 25 avril au CEJEP de Saint-Jean et, par la suite, à Saint-Jérôme, à Victoriaville, au Grand Théâtre de Québec (le 30 avril et le premier mai), de même qu'à Chicoutimi, Rimouski, Matane et à Cowansville. La première étape de la tournée se terminera à Trois-Rivières le 18 mai.

Ce spectacle devrait prendre l'affi-

che en septembre à Montréal, au cours de la saison régulière 1971-72. Il sera offert au cours du mois d'août à Terre des Hommes pour une dizaine de représentations.

La distribution de "Par le trou de la serrure" comprend Pierre Thériault, Janine Fluet, Michèle Craig, Yvon Dufour, Claude Préfontaine et Jean-Guy Moreau. Les costumes sont de Claude Choquette et les décors de Michael Eagan.

Organisée sous les auspices du comité interprovincial de diffusion de la culture, la tournée des "Maxibules" a commencé le 17 février de cette année et a pris fin le 28 mars. Au total, les Comédiens Associés ont donné 42 représentations de la pièce de Marcel Aymé et ont parcouru près de 11.000 milles. Pierre Thériault, Nathalie Naubert, Claude Préfontaine, Lucille Papineau, Michèle Craig, Bondfield Marcoux et Jean Ricard faisaient partie de la distribution des "Maxibules".

Le Patriote
1474 EST
SAINT-CATHERINE
Tél. 521-6666 — 523-1131

du 19 au 25 avril
Jacques
MICHEL
en première partie:
Monique Miville-Deschênes

DES JEUDI 22 AVRIL

tnm

DÉSIR SOUS LES ORMES
D'Eugène O'Neill
Drame de la possession, de l'ambition, du désir charnel, dans une langue qui sent la terre et l'ébriété. L'une des plus grandes pièces de la dramaturgie américaine.
Mise en scène: Olivier Reichenbach
Traduction: Sauvageau - Robert Ripp
SEULEMENT 27 REPRÉSENTATIONS
RESERVATIONS: 288-6139
Tous les soirs à 20 h 15
Samedi: matinée 10 h 45, soirée 20 h 45
(relâche dimanche et lundi)
Offerts à \$1.50 tous inclus, en vente 15 minutes avant chaque représentation (si disponible) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM.

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

Les entreprises Gesser, R. & D. Asch et le St. Louis Opera Theatre of America
présentent
LE GRAND SUCCÈS MUSICAL DE TOUTS LES TEMPS — PRÉSENTÉ SUR LA SCÈNE!

26 AVRIL
au
2 MAI
à 20 heures
dimanche
2 mai
à 14 h 30

**Sally Ann
Howes**
dans
**THE SOUND
OF MUSIC**
Suggesté par "The Sound of Music" par Rodgers et Hammerstein
2nd
Livre de HOWARD LINDSAY
et
RUSSEL CROUSE

Jerry Lester
et un ensemble de 50
chanteurs, acteurs et
musiciens

Soyez \$7.50, 3.50, 5.50
8.50, 1.50, Matinée 2.50,
3.50, 4.50, 5.50, 8.50. Les
enfants de 14 ans et moins
ont droit à 25% de réduction.
Mise en scène: P. M. Sam
Fries.

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

**FESTIVAL D'ART DRAMATIQUE
DU QUÉBEC**
du 21 au 24 avril 1971

**MERCREDI
21 AVRIL
20 h 30**
"IL SUFFIT D'UN PEU D'AIR"
de Renald Tremblay
par la Troupe F.G.H.M.
Mise en scène: Marthe Mercuro

**JEUDI
22 AVRIL
20 h 30**
"L'ARME AU POING, L'ARME À L'OEIL"
de Dominique de Pasquale
par le Monocle
Mise en scène: Jean-Pierre Matte

**VENREDI
23 AVRIL
20 h 30**
a) "CA-DIT-QU'ESSA-A-DIRE"
de Jacqueline Barotte
par le Théâtre Actuel du Québec
Mise en scène: Pierre Meunier.
b) "ATLANTIS"
Création du Théâtre I
Production de Robert Tombeck
Mise en scène de Jill Courtney

**SAMEDI
24 AVRIL
20 h 30**
a) "L'ARAIGNEE" (conte japonais)
par l'Atelier de Théâtre de
l'Université du Québec
Mise en scène: Pierre Régimbald
b) "LE LIT DES DIEUX"
par la Troupe de l'Arabesque
Mise en scène: Serge Marois

ADMISSION: \$1.50 (pour tous)

Grand Théâtre de Québec
Salle Octave-Crémazie Tél. 643-8131

théâtre de
rideau vert

MARDI au SAMEDI à 20 h 30
DIMANCHE à 19 h 30

Mise en scène
RICHARD MARTIN
avec
Beatrice PICARD
Leo ILIAT
Pierre BOUCHER
Gastien LABRÈCHE
Serge TURGEON
Vincent DAVY

contrat
Comédie de Francis Veber

4664 rue ST-DENIS
MONTREAL (Laurier)
Réservation : 844-1793

Le Patriote
CLÉMENCE
OVILA
GASTON
LOUIS-PHILIPPE
ANDRÉ
MICHEL
JEAN-MARIE
JEAN-PIERRE...

...DEBUTENT LE 10 MARS
SHOWTIME:
MERCREDI, JEUDI,
VENDREDI ET DIMANCHE
à 9 h 30
SAMEDI 9 h 00 et 11 h 00
1474 EST, STE-CATHERINE
521-6666 — 523-1131

Guichet ouvert 6:30
"LE TATOUÉ" couleur
Louis de Funès - Jean Gabin
"RAMDAM À RIO" couleur
Michael Connors - Terry Thomas
plus FESTIVAL DE DESSINS ANIMÉS

**CINE-PARC
BOUCHERVILLE**
AUTOROUTE 20, ST-ORTHE 58
CHAUFFERETTE ÉLECTRIQUE INDIVIDUELLE 655-5515

LES WESTERNS CE SOIR
3 programme: RÉTROSPECTIVE des films de
Clint Eastwood Lee Van Cleef Eli Wallach

**LE BON LA BRUTE et
LE TRUAND**
le plus grand film de
SERGIO LEONE

TECHNICOLOR
TECHNICOLOR

**EN FRANÇAIS
à 6:00 et 9:00**

WESTERNS à OUTREMONT
1248 BERNARD
INFORMATIONS: 277-3233

La Poudrière
METRO ILE SAINT-HELENE

**A L'AFFICHE
MOUMOU**
Comédie de Jean de Letraz
avec
JANINE SUTTO
CATHERINE BEGIN
LOUISE TURCOT

GERARD POIRIER
BENOIT MARLEAU
JACQUES LORAIN
CAMILLE DUCHARME

Mardi au samedi à 20 h 30

Billets en vente à
L'HOTEL SHERATON MONT-ROYAL
suite G-20 (entrée rue Metcalfe)
et Montreal Trust, Place Ville-Marie
Réservations: 526-0821

**L'OEUVRE
MAÎTRESSE
de LUIS BUNUEL**
la voie
lactée
avec
DANIEL PILON
5e SEMAINE
Tous les soirs à 7 h 30

COULEUR
ÉTUDIANTS \$5.00

Art
5045 R. SHERBROOK
Tél. 489-0821

Une production MICHEL GÉLINAS

**Serge
Reggiani**
DU TRIOMPHE
à la REPRÉSENTATION SPÉCIALE
Tous les soirs à 7 h 30

Billets en vente chez Sauvé Frères
Ltee, 6554, rue St-Hubert et succursales
Galerias d'Anjou — 273-6392.

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal 129 (Québec)

2 FILMS COULEURS
POUR TOUS

"DEVINE QUI VIENT DINER?"
avec Sidney Poitier

"CRAMPONNE-TOI JERRY"
avec Jerry Lewis

**La célèbre
chanteuse
Catherine
McKinnon**
ainsi que le trio
dansant "Ridel"

Du 10 au 24 avril
Nick Martin et son orchestre
Danse continue
Réservations: 861-3511

Du lundi au vendredi,
aucun frais de couvert.
Le samedi, \$4.00 seulement.

La Salle Bonaventure
du Reine Elizabeth

SALLE RENAISSANCE
4e SEMAINE
"Un petit chef d'oeuvre."
Que voilà donc un film que j'aime!

**LA MAISON
DES BORIES**
Estimandou

ELYSÉE
35 MILTON / 842-0053
SALLE EISENSTEIN

12e SEMAINE
Un film de
FRANÇOIS TRUFFAUT
DOMICILE CONJUGAL
JEAN PIERRE LÉAUD CLAUDE JADE
EASTMANCOLOR

ATTENTION: 2 DERNIERS JOURS

COULEURS après Zvoici
L'aveu
un film de
Costa Gavras YVES MONTAND
SIMONE SIGNORET

VENDÔME
LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA

Le point du jour
M. Pierre Juneau
Président du conseil de la
radio-télévision canadienne
avec
JEAN LÉVESQUE
mercredi le 21 avril
13 h 00 / 14 h 00
La radio-télévision vue par le CRCT
avec
PIERRE JUNEAU,
président

CKAC 73
TELEVEDA

**CINÉMA
MONTREAL**
Tél. 521-7870

A venir:
26 avril
CHANTAL PARY
3 mai
Ti-Gus et Ti-Mousse
10 mai
Les Platters

LUNDI à DIMANCHE FILM à 6 h P.M.
DU 19 AVRIL AU 25 AVRIL

PÈRE GÉDÉON
JULIE AREL
GILLES LATULIPPE
MANDA ET LA TROUPE
Semaine 8h — Samedi 8h et 11h 45

Théâtre des VARIÉTÉS
4530 Avenue Papineau, Montréal 177
526-9311 — 526-4231

HORAIRES

CINEMA

ALOUETTE: "L'univers de Christina": 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15.
ANJOU: "Pretty Maids all in a Row": 7:00, 9:00.
ARLEQUIN: "Claude et Greta": 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15.
ATWATER (cinéma 1): "There's a Girl in my Soup": 1:00, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15.
ATWATER (cinéma 2): "The Owl and the Pussycat": 5:20, 7:25, 9:25.
AVENUE: "The Music Lovers": 12:30, 2:35, 4:40, 6:45, 8:50, 10:55.
BERRI: "Du vent dans les voiles": 2:45, 4:50, 6:55, 9:00.
BIJOU: "Mourir d'aimer": 12:05, 2:10, 4:15, 6:20, 8:25, 10:30.
BONAVENTURE: "Danish Blue": 1:20, 3:25, 5:30, 7:35, 9:40.
CANADIAN: "Le mari, cet inconnu": 12:00, 2:25, 4:50, 7:15, 9:40.
CINEMA CINE: "What's good for the Goose?": 12:50, 2:55, 5:00, 7:05, 9:10.
CINEMA COTE-DES-NEIGES (cinéma 1): "Little Big Man": 1:15, 3:45, 6:15, 8:45, 11:15.
CINEMA COTE-DES-NEIGES (cinéma 2): "Cold Turkey": 1:00, 3:30, 6:00, 8:30, 11:00.
CINEMA DE LONGUEUIL: "Dossier prostitution": 7:30.
CINEMA DE MONTREAL: "Les tiens, les miens, les nôtres": 2:45, "Le gang du dimanche": 4:34, "Com-

mando intrépide": 4:13, "Pièces à conviction": 12:20, 9:31.
CINEMA DE PARIS: "La faute de l'abbé Mouret": 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.
CINEMATHEQUE CANADIENNE (700 St-Denis): "Cinéma d'animation": 7:30, "L'Intendant Sansho": 9:30.
CINE-PARTICIPATION (ONF, 550 ouest, Sherbrooke): "La vie heureuse de Léopold Z": 7:00, "C'est pas la faute à Jacques-Cartier": 9:00.
COMEDIE-CANADIENNE: "Playtime": 7:15, 9:20.
CREMAZIE: "Mash": 7:30, 9:30.
DAUPHIN: "Salle Rendu: 'Le voyou': 7:30, 9:40; 'Salle McLaren: 'Macadam Cowboy': 7:30, 9:30.
ELECTRA: "Tora, Tora, Tora": 12:30, 2:30, 4:30, 6:30, 8:30, 10:30.
ELYSEE: "Salle Renais: 'La maison des Borgia': 9:30, "Salle Eisenstein: 'Domicile conjugal': 7:30, 9:30.
EROS: "Sextant": 2:15, 4:50, 7:15, 9:50, "Shanty Tramp": 1:00, 3:35, 6:10, 8:45.
FESTIVAL: "M": 7:30, "The Exterminating angel": 9:30.
FLEUR DE LYS: "La faute de l'abbé Mouret": 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.
GRANADIA: "Claude et Greta": 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15.
GREENFIELD PARK (cinéma 1): "Goodbye Mister Chips": 9:10, "Gipsy Moths": 7:15.
GREENFIELD PARK (cinéma 2): "Stephanie": 6:20, 9:40, "L'Amour": 7:55.
IMPERIAL: "Le cercle rouge": 1:00, 4:30, 8:00.
JEAN-TALON: "Les orgues du comte porno": 6:30, 9:50, "Sept jours de surris": 8:00.
KENT: "Patton": 12:10, 3:00, 6:00, 8:55.

LAVAL (cinéma 1): "Goodbye Mister Chips": "Gipsy Moths": 7:15.
LAVAL (cinéma 2): "Stephanie": "L'Amour": 6:20.
LEWIS: "Mephisto Waltz": 10:30, 12:40, 2:55, 5:05, 7:15, 9:30.
MAISONNEUVE: "Les orgues du comte porno": 6:30, 9:50, "Sept jours de surris": 8:00.
MERCER: "Y a mon Général": 6:20, 9:55, "Chiurus": 8:00.
MIDI-MINUIT: "Filles bien pour tous les rapports": 12:00, 3:10, 6:20, 9:30.
MONKLAND: "Mayerling": 1:15, 3:25, 5:40, "Last Summer": 3:45, 6:00.
OUTREMENT: "Le bon, la brute et le truand": 6:00, 9:00.
PALACE: "Pretty Maids All in a Row": 1:00, 3:05, 5:10, 7:20, 9:30.
PAPINEAU: "Cindy et Donna": "Garde-bébé pour papa": 6:20.
PARISIEN: "Pile ou face": 10:30, 12:30, 2:30, 4:40, 6:50, 9:05.
PIGALLE: "Filles bien pour tous les rapports": 11:25, 2:50, 6:05, 9:25, "Mon nom est femme": 10:10, 1:25, 4:40, 8:00.
PLACE DU CANADA: "Five Easy Pieces": 3:30, 7:30, 9:30.
PLAZA: "Hill Street Blues": 12:00, 2:30, 5:00, 7:30, 9:30.
PUSSYCAT: "Mondo Topless": 11:45, 7:25, 9:50, 10:30, "Sex": 1:15, 3:45, 6:15, 8:45, 11:15.
RITZ: "Davine qui vient dîner": 7:30, 9:30, "Cramponne-Jerry": 6:00.
RIVOLI: "Claude et Greta": 2:50, 6:00, 9:10, "Les techniques de l'orgasme": 1:10, 4:20, 7:30, 10:40.
SAINT-DENIS: "Les mères": 12:29, 2:44, 4:59, 7:14, 9:29.
SAVOY: "Jane Eyre": "The Virgin and the Gipsy": 6:00.
SHANTY TRAMP: 1:20, 3:30, 5:45, 8:00, 10:15.
SNOWDON: "Venus in Furs": 1:30, 4:30, 7:30, 10:30.
VAN HORNE: "Borsalino": 12:45, 2:55, 5:05, 7:15, 9:25.
VERDUN: "Le bal des vampires": 7:30, 9:30, "Sex": 1:15, 3:45, 6:15, 8:45, 11:15.
VERSAILLES: "Sally blique": "Possédée d'une étoile": 6:00.
VIAD: "Le divin marquis de Sade": "Une fille libre: Les aventures extraordinaires de Cécile": 1:15, 3:45, 6:15, 8:45, 11:15.
VILLERAY: "Y a mon Général": 6:20, 9:55, "Chiurus": 8:00.

WESTMOUNT: "A New Leaf": 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15.
WESTMOUNT SQUARE: "Love Story": 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.
YORK: "Little Murders": 1:00, 3:05, 5:10, 7:10, 9:10.

MUSIQUE
SALLE WILFRID-PELLETIER (Place des Arts): Orchestre Symphonique de Montréal: "Médailles pour les étudiants. Programme: 'Les instruments de l'orchestre', Chef d'orchestre et commentateur: Calvin Sieb. Avec présentation audio-visuelle. Œuvres de Dukas, Debussy, Prokofiev, Borodine, Richard Strauss, Tchaikovsky et Villa-Lobos. Aujourd'hui à 3 h. 30 (dans les deux langues) et à 3 h. 30 (en anglais).
THEATRE
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE (1200, Bloor): "Les Troyennes" d'Euripide, adaptation de Jean-Paul Sartre. Horaire variable. Renseignements: 864-1964.
THEATRE DU RIDEAU VERT (4664, St-Denis): "La contrainte" de Francis Veber. Ce soir à 8 h. 30.
LA POUDRIERE (116 St-Hélène): "Moumou" de Jean de Léry. Ce soir à 8 h. 30.
CENTRE DU THEATRE D'AUJOURD'HUI (1297, Papineau): "Monsieur Fugue ou Le mal de terre" de Liliane Atlan. Ce soir à 8 h. 30. Production de la troupe "Les Poches".

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE
aux CINEMAS UNIS

GAGNANT D'UN OSCAR: **MEILLEUR ARRANGEMENT MUSICAL**
POUR TOUS

PARAMOUNT PICTURES présente
Ali MacGraw
COULEUR Ryan O'Neal
5e MOIS
LOVE STORY

L'E CINEMA
 WESTMOUNT SQUARE
 4664, ST-DENIS (à l'angle de l'avenue)
 Laissez-passer non acceptés
 REPRÉSENTATION COMPLETE
 A 1, 3, 5, 7, 9 p.m.

ciné-parc
 CHATEAUGUAY
 691-1310

A CHATEAUGUAY — PONT MERCIER — ROUTE 4
JOHN WAYNE et ROBERT MITCHUM
"ELDORADO"
 CINEMASCOPE
 ENFANTS ADMIS GRATUITEMENT
 FESTIVAL DE DESSINS ANIMES

2e FILM
"IL Y A UN HOMME DANS LE LIT DE MAMAN"
 CHAUFFETTES FOURNIES GRATUITEMENT
 Cafeteria ultra-moderne

CE SOIR!
 Sharon Tate dans le film de son époux
ROMAN POLANSKI
LE BAL DES VAMPIRES
 en français à 7:30 et anglais à 9:30

PRESENTATION EXCLUSIVE:
verdi
 5300
 377-1418

Enfin en français...
Tora! Tora! Tora!
 EN COULEUR

AUX 3 CINÉS!
CHATEAU 525-8141
ELECTRA 522-0177
VERSAILLES 522-0177

GAGNANT DE 7 OSCARS!
 incluant: MEILLEUR FILM — MEILLEUR ACTEUR
ENFANTS 75'
GEORGE C. SCOTT / KARL MALDEN
KENT PATTON
 6100 SHERBROOKE W. 489-9707

GAGNANT D'UN OSCAR!
 MEILLEURE ACTRICE DE SOUTIEN (HELEN HAYES)
BURT LANCASTER
ENFANTS 75'
MONKLAND
 5504 AVE. MONKLAND 484-3579

Walter Matthau
Elaine May
"A New Leaf"
 ENFANTS 75' COULEUR
WESTMOUNT
 5038 SHERBROOKE O. 486-7395

DANIEL PILON - MARIETTE LEVESQUE
CELINE LOMEZ - ROBERT ARCAD
ROBERT DEMONTIGNY
JACQUES DESROSIERS
APRÈS SKI
 un film de ROGER CARDINAL
 EASTMANCOLOR
3e SEMAINE
CAPITOL
 890 STE-CATHERINE O. 866-6828

18 ANS
RIVOLI
 5808 STE-DENIS 277-4129
ARLEQUIN
 1004 STE-CATHERINE E. 288-2943
GRANADA
 4353 STE-CATHERINE E. 255-2428

genève deloir
L'univers de Christina
ALOUETTE
 318 STE-CATHERINE O. 861-2807

DEUX SŒURS FAITES POUR L'AMOUR
CINDY ET DONNA
PAPINEAU
 4511 PAPINEAU — 521-0853

Philosophie Dans Le Boudoir
VERSAILLES
 7255 SHERBROOKE E. 352-4020

LA VÉRITÉ SUR LES MAISONS DE REDRESSÉMENT FÉMININES!
Stefania
 L'UNE FAIT PERDRE
LAVAL
 CENTRE D'ACHATS LAVAL 688-8200
GREENFIELD PARK
 PLACE GREENFIELD PARK 671-6128

QUAND AVEZ-VOUS EU PEUR?
The Mephisto Waltz
LOEW'S
 954 STE-CATHERINE O. 866-5851

Pretty Maids all in a row
PALACE
 698 STE-CATHERINE O. 866-8891
GALERIES D'ANJOU
 LES GALERIES D'ANJOU 353-5960

Une fille en amour a souffert de sa vie
Sophia Loren
Marcello Mastroianni
The Priest's Wife
14 ANS
Pinema
 PLACE VILLE-MARIE 686-2644

DU DANEMARK
DANISH BLUE
BONAVENTURE
 PLACE BONAVENTURE 861-2725

ELIOTT GOULD
RONALD SUTHERLAND ALAN ARNOLD
YORK
 1487 ST. CATHERINE W. 937-8978

RICARD CHAMBERLAIN GLENDA JACKSON
"THE MUSIC LOVERS"
AVENUE
 1224 AVE GREENE 937-2747

ILS VIVENT UN PEU... AIMENT... TUENT UN PEU...
JEAN-PAUL BELMONDO ALAIN DELON
VAN HORNE
 6150 COTES-DES-NEIGES 731-8243

Enfants moins de 14 ans 75'
DORVAL
 260 AVE DORVAL 631-8977
COTE-DES-NEIGES
 PLAZA COTES-DES-NEIGES 735-5527

ENFANTS MOINS DE 14 ANS 75'
DORVAL
 260 AVE DORVAL 631-8977
COTE-DES-NEIGES
 PLAZA COTES-DES-NEIGES 735-5527

EN PRIMEUR: EN FRANÇAIS! "à l'affiche"
UN INSTANT! à voir...
LA VIE SEXUELLE DE FRANKENSTEIN
 COULEURS
LE VIOL DU VAMPIRE
 COULEURS
LES FEMMES VAMPIRES
 COULEURS
 TOUS LES JOURS CONTINUÉ À COMPTER DE 12 À 45
CINEMA 6430 PAPINEAU 721-5107

PlayTime
 un film de Jacques Tati
 CE SOIR à 7:15 et 9:30
 samedis et dimanches à 2:30, 5:00, 7:15, 9:30
Comédie Canadienne
 84 ouest, Ste-Catherine
 tel: 861-2476

ENFIN!
LE FAMEUX COMTE REVIENT...
les ORGIES du COMTE PORNO
 COULEUR
2e GRAND FILM
JEAN-TALON 725-7000
MAISONNEUVE 3019 E. SHERBROOKE 525-2174

Oswald Kolle
ton MARI et cet inconnu
 COULEURS
AUSSEI les matins clairs
CANADIEN 523-5180
PLAZA 274-6155

4e sem.
d'après l'oeuvre immortelle D'EMILE ZOLA
la faute de l'abbé mouret
 COULEUR
CINEMA DE PARIS 861-2996
FLEUR DE LYS 288-3303

2 GRANDS CLASSIQUES
2 GRANDS RÉALISATEURS
Luis Bunuel
Fritz Lang
L'Ange Exterminateur
M
FESTIVAL 1206 E. STE-CATHERINE 525-8600

Continuel tous les jours dès 11:45 a.m.
LES PRODUCTIONS EVE
TOILESS
MONDO TOPLESS
LES FEMMES EXCITANTES - CES DANSES INCANTANTES
LES VIEUX FILLES EN L'ÉTOILE
XPUSSYCAT
 4010 E. LACROIX 845-9215

"une belle histoire d'amour"
"un film bouleversant"
ANNIE GIRARDOT
BRUNO PRADAL
mourir d'aimer
 UN FILM EN COULEURS D'ANDRÉ CAYATTE
 Également à l'affiche aux cinémas Bijou, à Québec, Sorel, à Sorel et Lafontaine, Montagny.

"PERFECTION DE L'ACTION"
ALAIN DELON
YVES MONTAND
BOURVIL
 film de JEAN-PIERRE MELVILLE
 COULEUR
IMPERIAL 1430 Bloor 288-7102
PLACE DES ARTS
 Représentation complète à 1:00, 3:40, 6:20 et 9:05 p.m.

18 ANS
SHANTY TRAMP
 COULEUR
"The Sexperts"
 TOUCHED BY TEMPTATION
 59 STE-CATHERINE E. 288-5513
EROS
 59 STE-CATHERINE E. 288-5513

Quand un Matou se travestit pour s'introduire chez les Collégiennes...
JEUNES FILLES BIEN... POUR TOUS RAPPORTS
 La Passion Infidèle
MON NOM EST FEMME
5e SEMAINE
DERNIER PROGRAMME COMPLET
Midi-Minuit
Pigalle
 4421 ST-DENIS 521-0177

Pour eux, aucun sens n'est interdit!
18 ANS
Nathalie NAUBERT
Jean COUTU
Pile ou face
 Re. à 10:30 a.m. 12:30, 2:30, 4:40, 6:50, 9:05 p.m.
CINEMA LE PARISIEN
 4421 ST-DENIS 521-0177
 ÉGALEMENT au Cinéma PARC (Verdun). Soir dès 6:30 p.m.

11e semaine
Bijou
 500, Bloor 527-9131
14 ans
7e semaine
SAINT-DENIS
 1394, St-Denis 849-4111
18 ans
après 553 jours sans femmes en forêt
LES MALES
 UNE COMEDIE COULEUR DE GILLES CARLE
 UNE PRODUCTION ONYX FILM INC.
 UNE DISTRIBUTION DE FRANCE FILM
"SWING" EN VILLE...
 DONALD PILON
 RENE BLOUIN
 GUY LÉCUYER
 ANDRÉE PELLETIER
 KATHERINE MOUSSEAU
 JO BRUNET
 JOEL DENIS

Cinéma ODEON
Le meilleur Claude Lelouch
LE VOYOU
 JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
 7:30-9:30
le DAUPHIN
 BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-4080

2e SEMAINE
Barbra Streisand
VERSION FRANÇAISE
"LA CHOUETTE ET LE PUSSYCAT"
 (THE OWL AND THE PUSSYCAT)
 2 FILMS EN COULEURS
"INTERLUDE"
CHAMPLAIN
 STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

JERRY LEWIS
YA, YA, MON GENERAL!
 2 FILMS EN COULEURS
 John Wayne dans "Quisum"
MERCIER 255-6274
VILLERAY 338-5577
VERDUN 788-2092

UN FILM SANGlant D'OU JAILLIT LE RIRE...
MASH
 VERSION FRANÇAISE
CREMAZIE
 ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

PETER SELLERS
GOLDIE HAWN
There's a Girl in my Soup
 1:00, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15
ATWATER 1
 ALEXIS NIHOON PLAZA
 935-4245

JACK NICHOLSON
FIVE EASY PIECES
 5:30-7:30-9:20
PLACE DU CANADA
 VIA CHATEAU CHAMPLAIN 857-4595

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

CAMBODGE
Lon Nol et
son cabinet
démissionnent

PHNOM PENH (AFP) — Une crise politique a éclaté à Phnom Penh et le général Lon Nol a présenté hier sa démission de premier ministre et de ministre de la Défense nationale. Un conseil de cabinet se réunit aujourd'hui pour tenter de résoudre cette crise, apprend-on de source officielle khmère.

Selon les milieux khmers bien informés, la démission du général Lon Nol serait suivie d'une démission collective de tout le cabinet et d'un important remaniement ministériel.

CEYLAN
Réhabilitation
des rebelles

COLOMBO, Ceylan (AFP, UPI) — Un porte-parole officiel a démenti hier que les rebelles capturés étaient fusillés par l'armée, affirmant qu'au contraire le gouvernement avait créé un comité ministériel spécial pour assurer "la réhabilitation" des prisonniers. Selon les ministères de la Défense et des Affaires extérieures, les insurgés ne contrôlent plus que quelques régions et évitent ailleurs le contact avec l'armée.

Le gouvernement de Mme Bandaranaike a d'autre part réaffirmé l'existence de "bonnes relations" entre Ceylan et la République populaire de Chine. La position de ce gouvernement a été exposée dans un long communiqué officiel, publié quelques jours après l'expulsion de diplomates nord-coréens.

Bien qu'il n'y fasse pas directement allusion, le gouvernement cinghalais entendrait ainsi démentir que la Chine ait eu une participation quelconque au mouvement insurrectionnel "Che Guevariste", estiment les observateurs. Certaines rumeurs, dont fait état le communiqué gouvernemental, portaient sur la rôle qu'auraient joué dans ce mouvement des techniciens chinois qui participent à la construction à Colombo d'un palais des Congrès.

PAKISTAN
Protestation
auprès de l'Inde

LA NOUVELLE DELHI, Inde (PC, AFP) — Le gouvernement pakistanais a officiellement accusé hier l'Inde d'avoir attaqué un poste frontalier situé dans la province sécessionniste.

Radio-Pakistan a précisé que la note de protestation avait été présentée au haut-commissaire indien à Islamabad, la capitale administrative du Pakistan.

D'autre part, M. Brian May, envoyé spécial de l'Agence France Presse, câblait de Calcutta, en Inde, que le "gouvernement" du Bengale Dosh (la faction sécessionniste) s'était réuni dans cette ville pour discuter de la dispersion des "guérilleros" devant la poussée de l'armée pakistanaise. La résistance aux forces loyalistes s'est en effet effondrée sauf dans la circonscription de Sylhet, près de l'Assam.

Gary Powers se
cherche un emploi!

LONDRES (Reuter) — Frances Gary Powers, l'aviateur espion américain qui s'est fait écrivain se cherche un emploi.

Powers a convoqué une conférence de presse, hier, pour faire part de son problème de chômage, à l'occasion du lancement de son livre "Operation Overflight".

Il a, en effet, couché sur papier, le récit de l'incident de 1960, alors qu'il pilotait un appareil U-2 de l'aviation américaine, à très grande altitude, et qu'il fut abattu en territoire soviétique déclenchant ainsi une crise internationale.

"Dans l'état de dépression où se trouve actuellement l'industrie américaine de l'aviation, on n'a pas besoin de pilotes pour le moment, surtout lorsqu'ils sont âgés de 41 ans", a dit Powers, non sans un sourire amer.

Au procès d'espionnage de Lausanne
Les secrets du "Mirage-3" n'en seraient pas

par Jean-Marc MENDEL

LAUSANNE (AFP) — Alfred Frauenknecht, l'ingénieur accusé d'avoir livré à Israël les plans de fabrication du réacteur "Atar" équipant les "Mirage-3" construits en Suisse, a peut-être joué un rôle discret mais essentiel dans la crise au Proche-Orient. Cette impression prévalait hier à l'issue de la première journée de son procès, qui s'est ouvert à Lausanne devant le tribunal fédéral helvétique.

Des réponses que Frauenknecht a faites aux questions du président, M. Paul Reichlin, il ressort en effet que les plans qu'il a fournis ont permis à Israël de tourner l'embargo imposé par le gouvernement français aussi bien sur les avions "Mirage" que sur leurs pièces de rechange. Les documents fournis aux Israéliens par Frauenknecht portent, de fait, moins sur les réacteurs, que sur les matériels et les méthodes utilisées dans la construction de leurs éléments constitutifs.

Certes, Frauenknecht estime que son "apport" n'a pas été prédominant. Fort de la compétence technique



telephoto UPI

Geste prématuré ou présomptueux?

L'ancien haut-commissaire adjoint (consul) du Pakistan à Calcutta, en Inde, a fait acte de rébellion contre ses employeurs, le gouvernement du maréchal-président Yahya Khan. Des partisans des "guérilleros" bengalis de la région orientale du Pakistan ont occupé les locaux du consulat de leur pays dans cette importante ville de l'Union indienne. On voit ici M. Hossain Ali, le "consul" du nouvel Etat fantôme du Bangla Dosh, en compagnie de sa famille.

Entretien Allon-Rogers à Washington
Les USA poursuivent leur
mission de "conciliation"

WASHINGTON (AFP, UPI) — M. Yigal Allon, premier ministre adjoint d'Israël, sera reçu aujourd'hui par le secrétaire d'Etat William Rogers et par son sous-secrétaire pour les affaires du Moyen-Orient, M. Joseph Sisco.

Cet entretien, qui aura lieu au cours d'un déjeuner de travail au département d'Etat, marque la poursuite des efforts du gouvernement américain pour rapprocher les positions égyptienne et israélienne sur la réouverture du canal de Suez.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, a déclaré que les conversations avec M. Allon porteraient sur tous les aspects de la situation actuelle au Moyen-Orient. Mais on n'exclut pas dans les milieux informés la possibilité que les entretiens soient principalement consacrés aux conditions de la réouverture du canal de Suez qui continuent de faire l'objet de discussions au sein du gouvernement israélien.

M. McCloskey a souligné que la question faisait depuis quelque temps l'objet de contacts continus entre le gouvernement américain et les deux

parties en cause.

Il est également possible que M. Allon vienne s'entretenir à Washington de l'éventualité d'un voyage du secrétaire d'Etat William Rogers en Israël à la fin de ce mois ou au début du mois prochain. M. McCloskey a répété hier qu'aucune décision n'avait encore été prise à ce sujet et qu'elle le serait en fonction des circonstances prévalant dans la région au moment où M. Rogers se rendra à Ankara pour une réunion ministérielle du "CENTO" qui se tient le 30 avril.

A Jérusalem, Mme Golda Meir a reçu hier l'ambassadeur américain en Israël, M. Walworth Barbour, peu après le départ de M. Allon. Le ministre des Affaires étrangères, M. Abba Eban, et le ministre de la Défense, le général Moshe Dayan, assistaient à l'entrevue, qui a eu lieu sur la demande du premier ministre israélien. Dans les milieux politiques israéliens, on déclare qu'il a été également question de la réouverture éventuelle du canal de Suez. Le problème des récents approvisionnements en armes de l'Egypte par l'URSS a aussi été évoqué.

Nouveau pacte militaire
entre Alger et Moscou

WASHINGTON (AFP, UPI) — Donnant hier d'inédites précisions sur l'intensification de l'effort militaire soviétique en Méditerranée, l'hebdomadaire "Aviation Week" a fait état d'un nouveau pacte militaire, secret jusqu'ici, entre Moscou et Alger.

La même publication a révélé d'autre part que l'URSS fournit à l'Egypte des fusées anti-aériennes "SA-4" plus puissantes que les "SA-2" et "3" déployées de longue date dans ce pays.

Dans la cadre du nouveau traité conclu entre l'Union soviétique et l'Algérie, "les Soviétiques ont transféré en Algérie une quinzaine de chasseurs MIG-23 ainsi qu'une escadrille de neuf à dix-huit "Sukhoi-7", appareils d'attaque contre le sol", écrit "Aviation Week". Ce magazine précise que les pilotes soviétiques de "MIG-23" et de "SU-7", ont "libre accès aux aérodromes algériens dans le cadre de l'accord" en question. "Celui-ci concerne

fondamentalement l'ancienne base navale française de Mers-El-Kebir".

"Deux sous-marins soviétiques y sont basés. L'accord est valide jusqu'en 1988", ajoute "Aviation Week" qui indique aussi que les "MIG-23" sont assemblés en Egypte par des techniciens soviétiques et pilotés par des équipages soviétiques à destination de l'Algérie. Les "SU-7" gagnent l'Egypte à bord de cargos aériens géants "AN-22" avant d'être transférés en Algérie.

"Aviation Week" écrit également que c'est à l'aide d'un "pont aérien massif" que l'URSS fournit à l'Egypte des fusées "SA-4" ainsi que des chasseurs "Mach-3.2" "MIG-23".

Cet effort constitue, selon la même publication, "une nouvelle tentative pour obtenir la supériorité aérienne sur le front arabo-israélien de la Méditerranée jusqu'à la mer Rouge".

En cas de violation des traités
Paris suspendra la vente
des "Mirage" à la Libye

PARIS (AFP, PA, UPI) — Le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères a précisé hier que le gouvernement français avait maintes fois et clairement précisé ses positions, notamment par la voix du premier ministre et par celle du ministre des Affaires étrangères, au sujet des "Mirage" vendus à la Libye. Cette précision a été donnée en réponse aux questions posées par la presse après la proclamation de la nouvelle Fédération arabe.

Le premier ministre avait en effet déclaré, au cours d'une interview télévisée: "S'il apparaissait que ces Mirage changeaient de destination — et nous le saurions vite — alors les suivants seraient sous le coup de l'embargo".

Le gouvernement français s'est rigoureusement tenu à ses positions, a ajouté le porte-parole. Il continuera à observer la même attitude dans le respect de tous ses engagements.

A Jérusalem, le ministre israélien de la Défense, le général Moshe Dayan, a réagi à l'annonce de la proclamation de la nouvelle Confédération arabe en ces termes: "Sa création ne représente aucun danger immédiat, militaire ou politique, pour l'Etat hébreu".

De son côté, le président du Soudan, M. Gaafar El Nimeiri, a annoncé que son pays se joindra à la Confédération après le règlement des problèmes intérieurs.

Dernière chance
pour la paix?

Aux Nations unies, le secrétaire général, U Thant, a commenté hier avec pessimisme la déclaration adoptée au Caire à l'issue des entretiens entre les dirigeants égyptiens, libyens et syriens (dans laquelle ceux-ci se sont engagés à ne pas négocier avec Israël, ne pas reconnaître l'Etat hébreu et ne pas abandonner un pouce de terre arabe). Il a lancé à cette occasion un nouvel appel pour qu'on ne laisse pas se perdre "la dernière chance de paix".

"Ce fait nouveau, a dit U Thant dans une déclaration lue à la presse par son porte-parole, illustre de nouveau le bien-fondé de ce que je répète depuis longtemps, à savoir que nous nous trouvons devant la dernière chance de paix au Moyen-Orient. Si l'on ne saisit pas cette occasion, je crains bien que toute base de paix dans un avenir prévisible ne s'évanouisse".

Le porte-parole de U Thant a précisé, en réponse à une question, que cet appel s'adressait à toutes les parties en cause.

Le porte-parole a ajouté qu'il n'avait connaissance d'aucun plan précis pour le retour de M. Gunnar Jarring à New York, mais que le secrétaire général l'attendait toujours avant la fin d'avril.

Cependant, le représentant d'Israël aux Nations-Unies, M. Yosef Tekoah, a implicitement critiqué le secrétaire général U Thant pour avoir déclaré que la Confédération arabe dont la création a été annoncée au Caire confirmait que l'on se trouvait devant la dernière possibilité de faire la paix dans le Proche-Orient. M. Tekoah a publié en effet le commentaire suivant: "Il n'est jamais trop tard et il ne sera jamais trop tard pour la paix. Les efforts de recherche de la paix, toutefois, ne peuvent se dérouler avec succès si on les assombrit de propos relatifs à une dernière chance, de der-

niers délais et de menaces."

On a donné, dans la capitale française, les détails suivants en ce qui concerne l'accord franco-libyen sur les "Mirage": "D'un montant approximatif de 160 millions de dollars, l'accord remonte au 26 novembre 1969. Il prévoit la livraison à l'armée de l'Air libyenne de 110 avions de combat, dont 40 "Mirage-5" (version allégée du "Mirage-3" destinée à l'attaque au sol), une trentaine de "Mirage-3-E" (version plus évoluée dotée d'un radar Cyrano et d'un calculateur de navigation), une vingtaine de "Mirage-3-B"

(biplaces pour l'entraînement) et de "Mirage-3-R" (pour la reconnaissance).

Quatre "Mirage-B" d'entraînement sont déjà arrivés à Tripoli (capitale de la Libye) et quatre autres sont attendus d'ici la fin du mois. Les livraisons aux termes du contrat doivent atteindre 15 appareils en 1971. Le solde de la commande sera fourni d'ici à 1974. Comme on le sait, le gouvernement français a introduit une clause de sauvegarde interdisant à la Libye de rétrocéder ces avions à des pays tiers.

Réunion secrète du
Bengla Dosh à Calcutta

par Brian MAY

CALCUTTA, Inde (AFP) — Le "gouvernement du Bengla Dosh" s'est réuni secrètement hier soir à Calcutta pour discuter de la situation critique qui règne au Pakistan oriental, où la résistance à l'armée pakistanaise s'est effondrée sauf dans la région de Sylhet, près de l'Assam.

Des efforts ont été faits pour cacher la présence à Calcutta des cinq membres de la ligue "Awami", qui constituent le gouvernement du Bengla Dosh, proclamé samedi à un kilomètre de la frontière indienne. Cependant on apprend de source sûre que les réunions du gouvernement se sont poursuivies depuis 24 heures, avec seulement une courte interruption pour prendre un peu de repos. Les cinq membres du gouvernement, après la cérémonie de proclamation de la "République démocratique du Bengla Dosh" avaient quitté la ville puis étaient rentrés à Calcutta, après que la foule se fut dispersée.

Les quatre cents soldats de l'armée de libération qui se trouvent à Betai constituent la totalité des forces du "Bengla Dosh" du secteur sud-ouest.

Brejnev en
Bulgarie

SOFIA (UPI) — Le 10e Congrès du parti communiste bulgare s'est ouvert hier en présence de M. Leonid Brejnev.

Le rapport d'orientation générale sera lu par M. Todor Jivkov, l'homologue bulgare du numéro un soviétique.

Le projet de nouvelle Constitution, qui sera soumis prochainement à référendum, sera examiné par le Congrès. Il aura également à approuver le nouveau plan quinquennal qui prévoit que 60 pour cent du commerce extérieur se fera avec l'Union soviétique, et le nouveau programme du parti qui s'inspire largement des thèmes développés au 24e Congrès du P.C. soviétique, compte tenu de la différence entre un petit pays et un géant mais qui s'inscrit bien dans la ligne du modèle soviétique. La Bulgarie n'a jamais contesté ce modèle et on l'appelle souvent "la 16e République soviétique".

M. Nahar, qui est membre du parti

du Congrès de Madame Indira Gandhi, a indiqué qu'il ne savait pas si la

Nouvelle Delhi était au courant de la

présence de troupes bengalis en Inde.

Il a ajouté que le Bengale occidental

avait donné des médicaments et une

aide aux réfugiés du Bengale Dosh. Il

a encore dit qu'il n'était pas au courant

de livraison de munitions indiennes

bien que des soldats des "forces

de libération" aient déclaré en avoir

reçu. C'est une affaire qui concerne

le gouvernement central, a-t-il dit. Il

a enfin démenti que "le gouverne-

ment du Bengla Dosh" se soit réuni

hier à Calcutta et affirme qu'il était

à l'heure actuelle au Pakistan oriental.



telephoto PA

De la lutte militaire à la lutte politique

Quelque 2,000 anciens combattants de la guerre du Vietnam, certains d'entre eux portant des oreilles humaines prétendument arrachées à des cadavres de guérilleros du Front national de libération du Sud-Vietnam, ont manifesté devant le Capitole à Washington scandant des slogans pacifistes. Revêtus

de leurs salopettes et portant leurs décorations d'anciens combattants de la guerre d'Indochine, les manifestants se sont rendus sur la "colline parlementaire" en provenance du Cimetière national d'Arlington, le "Panthéon" des Etats-Unis.

Eaton au niveau du métro,
à Ville d'Anjou
et à Pointe-Claire.

ECONOMIES PRINTEMPS- ETE

Articles offerts
aux 3 magasins
jusqu'au samedi 1 mai.

De John Avery:
les petites "jerseys"
en "Arnel" imprimé
à prix toute fraîcheur

Spécial
15.77 chacune

Un délicieux bouquet de petites robes fraîches et gaies pour la belle saison. En jersey "Arnel" lavable sans soucis et facile d'entretien. Agréables à porter, faciles à emporter, elles voyagent sans un pli et conviennent pour la vie active. Choisissez maintenant vos préférées gaiement imprimées sur fond blanc.

1. Imprime papillon. Robe à manches courtes avec effet de panneau à l'avant. Noir, marine ou ton or sur blanc. Tailles 12 à 20.
2. Modèle fluide à encolure roulée à nouer, glissière déportée sur le côté. Imprimé papillon noir, marine ou ton or sur blanc. Tailles 16½ à 24½.
3. Ceinture, encolure et bandes unies contrastantes sur une petite robe à imprimé tortue ponctuée de boutons. Noir, marine ou brun sur blanc. Tailles 12 à 20.
4. Imprimé tortue sur modèle fluide à encolure ronde. Noir, marine, ou brun sur blanc. Tailles 16½ à 24½.

EATON en ville (niveau du métro),
Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 941



Spéciaux-printemps!
Bas-culotte galbants

Spécial

5 pour 2.99

Modelez vos jambes à prix fort avantageux! Bas-culotte en nylon diaphane; talon nu, petite culotte et pointes renforcées. Beige, épice, brun ou taupe. Tailles petite, moyenne, grande ou forte.

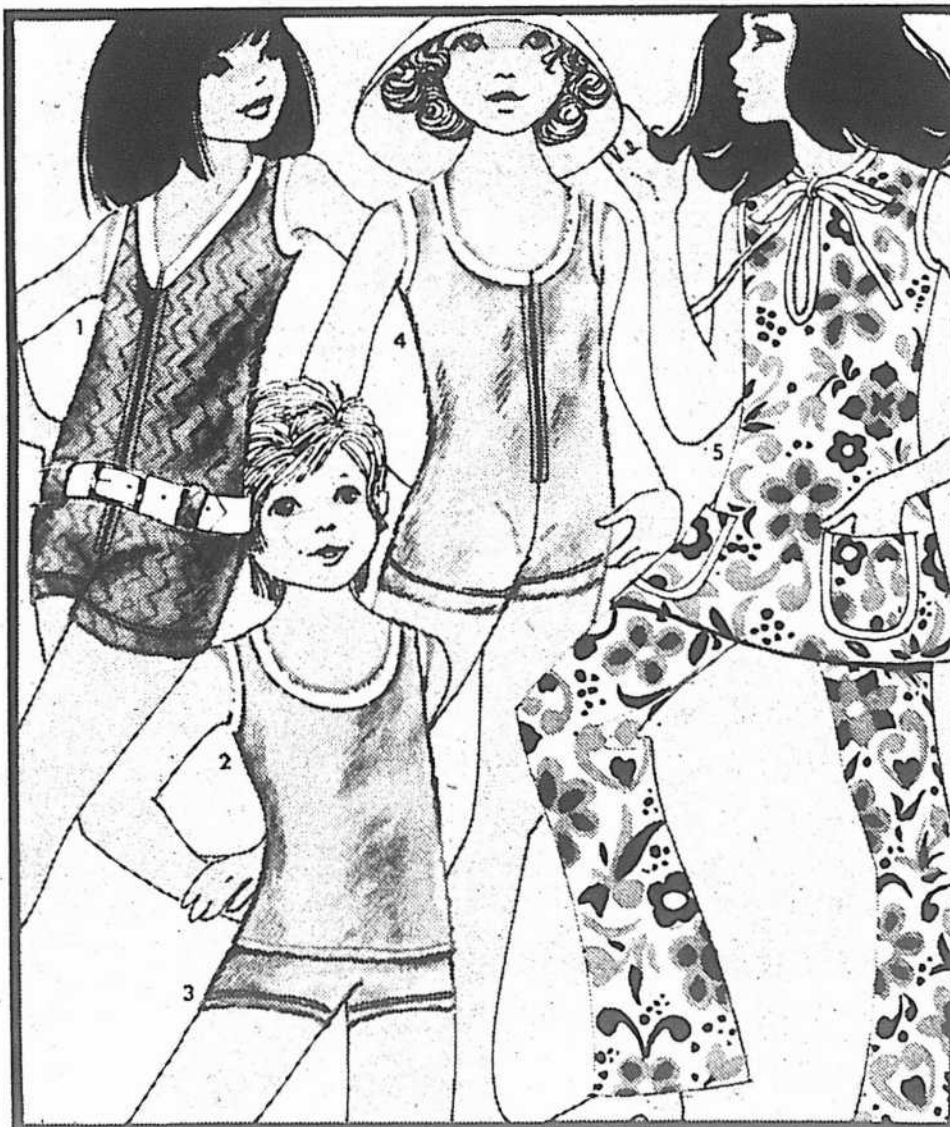
EATON en ville (niveau du métro),
Ville d'Anjou, Pointe-Claire.
Rayon 901

Le confort à bas prix!
Bas à entrée extensible

Spécial

12 paires 2.99

Bas ordinaires en nylon diaphane dotés d'une entrée extensible qui ne roule pas. Talon et pointes renforcés. Au choix: beige, taupe ou café. Pointures 9 à 11.



La mode-pantalon enjouée
pour les jeunes!

Spécial

5.99

1. Unipiece en coton éponge, modèle court, glissière devant, large ceinture blanche en plastique. Marine/garnitures blanches; rouge/garnitures blanches. Tailles 8 à 14.

Spécial

2.49 ch.

2. Haut en coton éponge, encolure dégagée. Rose, bleu, jaune ou vert avec garniture contrastante. Tailles 8 à 14.

Spécial

2.49 ch.

3. Short assorti en coton éponge, avec élastique à la taille. Tailles 8 à 14.

Spécial

4.99

4. Monopiece pantamini en coton éponge extensible dans les deux sens. Glissière devant, encolure dégagée, garniture contrastante. Rose, bleu, jaune ou vert. Tailles 8 à 14.

Spécial

5.99

5. Robe-pantalon en coton d'entretien facile en gai motif floral. Lavable et séchable à la machine. Le pantalon a un élastique à la taille. Rose/vert, bleu/orange. Tailles 7 à 14.

Non représente:
Pantailleur à taille élastique
sans poches. Spécial **5.99**

Eaton en ville (niveau du métro), Ville
d'Anjou et Pointe-Claire. Rayon 910



Rendez vous ou téléphonez...

COMPOSEZ 842-9211

EATON

Ensembles-mode "Fieldcrest" à prix vraiment spéciaux

Serviettes douces et moelleuses, garnitures de salle de bains à des prix extraordinairement bas! Offertes dans une gamme de couleurs qui enjoliveront votre salle de bains. Profitez de ces bas prix et achetez plusieurs ensembles, pour vous-même ou pour offrir en cadeau.

"Princess". Ensemble de serviettes en jacquard rasé, ajoute une note de gaieté dans votre salle de bains. Couleurs combinées ton sur ton or antique/ jaune canari, bleu bristol/ bleu tropical, rose siamois/rose du désert, vert verdian/olive.

"Rapture". Bel ensemble de serviettes au fini velours d'un côté. Épaisses et absorbantes, elles sont si douces! Riches teintes de ton or antique, bleu bristol, rose siamois, vert verdian, rouge baies et jaune canari.

7. "Martinique". Un élégant ensemble qui illuminera votre salle de bains. Tapis, toison haute mèche de nylon, entièrement lavable à la machine, l'envers est caoutchouté pour une meilleure adhérence au plancher. Le couvre-abattant est pourvu d'un élastique. En teintes de bleu bristol, rose siamois, ton or antique, vert verdian, jaune canari.

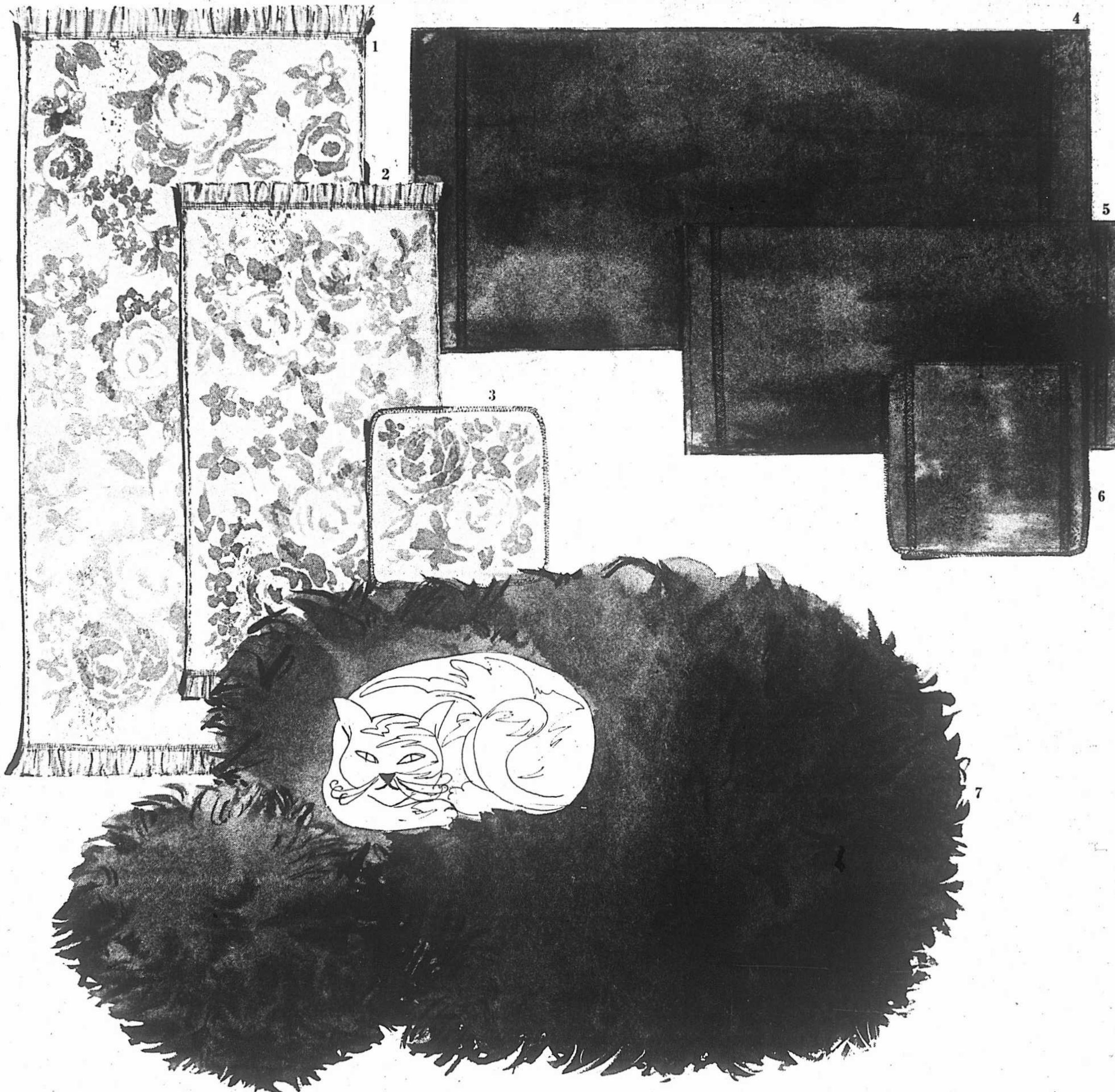
Spécial
1. Serviette de bains, environ 24" x 44" **2.99**
2. Essuie-mains, environ 16" x 26" **1.99**
3. Débarbouillette, env. 12" x 12" **.89**

Spécial
4. Serviette de bains, env. 24" x 46" **2.99**
5. Essuie-mains, env. 16" x 26" **1.99**
6. Débarbouillette, env. 12" x 12" **.89**

Spécial
11.99 l'ensemble 2 morceaux

EATON en ville (cinquième étage), Ville d'Anjou et Pointe-Claire. Rayon 236

Veillez mentionner un second choix de couleur s.v.p. Livraison des commandes de 2.00 ou plus.



Eaton est au bout du fil...

COMPOSEZ 842-9211

EATON